



Documents requis 2020-2021

**Selon l'article 4.1 de la *Loi sur les
établissements d'enseignement
de niveau universitaire***

Table des matières

L'UQAR : portrait de l'établissement	5
1. États financiers	7
2. État du traitement du personnel de direction 2020-2021	17
3. Rapport sur la performance 2020-2021	35
3.1 La formation et les mesures prises pour l'encadrement des étudiantes et des étudiants.....	36
3.2 Les activités de recherche.....	39
3.3 Bilan financier	43
3.4 Redditions de comptes	44
Règle budgétaire 1.2.3 – Mission des établissements en région	44
Règle budgétaire 2.1.1.10.1 – Formation des infirmières praticiennes spécialisées et des infirmiers praticiens spécialisés (IPS) – Bonification du financement de la formation	45
Règle budgétaire 2.1.1.10.3 – Formation des infirmières praticiennes spécialisées et des infirmiers praticiens spécialisés (IPS) – Coordination des stages.....	46
Règle budgétaire 2.1.13 – Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur	47
Règle budgétaire 2.1.16 – Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire ..	48
Règle budgétaire 2.1.19 – Allocations spécifiques dans le cadre du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur.....	53
Règle budgétaire 2.1.25-1 – Soutien aux parcours de formation en sciences de l'éducation.....	54
Règle budgétaire 2.1.25.3 – Mandats stratégiques – Soutien aux initiatives avec les entreprises privées	55
Règle budgétaire 2.1.28 – Réussite à l'enseignement supérieur et relance économique du Québec	57
Règle budgétaire 2.1.31.3 – Créneaux d'expertise – Attirer les étudiants internationaux dans les programmes de 2 ^e cycle en génie et les retenir.....	59
Règle budgétaire 2.1.33 – Bourses pour la persévérance des étudiants éprouvant des difficultés académiques dans le contexte de la crise sanitaire	60
Règle budgétaire 2.1.35 – Soutien aux universités dans le cadre de la Bourse d'incitation au travail et de suspension volontaire des études au baccalauréat en sciences infirmières en contexte d'urgence sanitaire – Volet 2 : Adaptation du cheminement et de l'offre de formation des boursiers	61
3.5 Grille des indicateurs	62
4. Rapport sur les perspectives de développement	99
Éléments requis par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, article 3.0.4.....	103

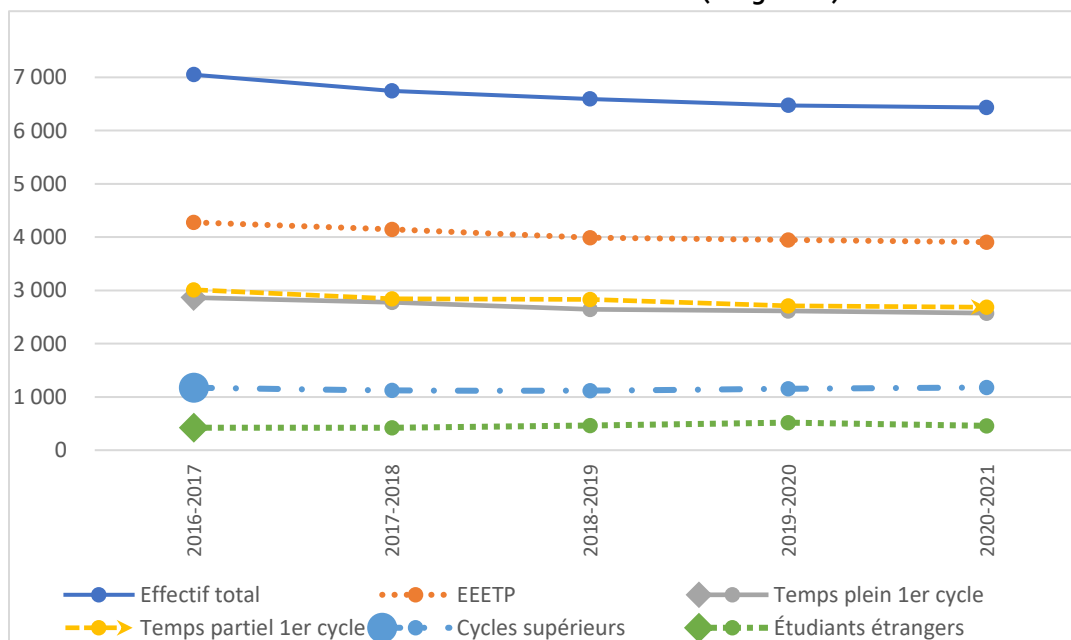
L'UQAR : PORTRAIT DE L'ÉTABLISSEMENT

L'UQAR place le développement des personnes et des collectivités au cœur de sa mission. L'Université n'a de cesse de promouvoir l'accessibilité aux études universitaires en offrant des formations diversifiées et adaptées aux réalités régionales, en décentralisant certains programmes et assurant l'encadrement de la population étudiante nécessitant un soutien spécifique. Près du cinquième de la population étudiante de l'UQAR chemine dans un programme offert hors campus ou à distance. Le profil particulier de la population étudiante de l'UQAR, composée au 2/3 d'étudiantes et d'étudiants de première génération¹ (dans les sites de formation hors campus, ce pourcentage s'élève à 82 %²), appelle à des mesures spécifiques d'accompagnement à la réussite, un encadrement académique plus soutenu et des modalités de formations adaptées à la conciliation travail-famille-études.

À l'automne 2020, l'UQAR accueille 6434 étudiantes et étudiants. Les étudiantes et étudiants inscrits au 1^{er} cycle représentent 82 % de cet effectif, dont 2573 (40 %) étudient à temps plein et 2684 (42 %) à temps partiel. Pour leur part, les étudiantes et étudiants de 2^e et 3^e cycles forment respectivement 16 % et 2 % de l'effectif total. Enfin, l'effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP) s'élève à 3907. Le nombre total d'inscrits enregistre une diminution de 0,6 % par rapport à l'automne 2019, l'EEETP ayant quant à lui diminué de 1 %. Cette tendance à la baisse de l'effectif étudiant s'observe depuis quelques années déjà : entre l'automne 2015 et l'automne 2020, l'EEETP est ainsi passé de 4457 à 3907, ce qui représente une diminution de -12,3 %.

Au cours des cinq dernières années, seuls les étudiantes et les étudiants des cycles supérieurs et ceux issus de l'international ont connu une hausse de leur effectif. Le nombre d'inscriptions d'étudiantes et d'étudiants de 1^{er} cycle, qui forment la majorité de l'effectif, affiche quant à lui un déclin de 15 % entre l'automne 2015 et l'automne 2020, une diminution étroitement liée à la situation démographique de l'Est-du-Québec.

Évolution de l'effectif étudiant entre (2015-2021)



¹ Les étudiantes et étudiants de première génération sont des personnes dont les parents n'ont pas fréquenté d'établissement universitaire.

² Enquête ICOPE (Indicateurs de Conditions de Poursuite des Études) (2016). Université du Québec.

La population étudiante de l'UQAR est répartie dans les régions de la Chaudière-Appalaches, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine à travers les campus de Lévis et de Rimouski, les sites de formation hors campus ou la formation à distance. À l'automne 2020, l'Université a remis 1219 diplômes, soit 914 au premier cycle, 298 au deuxième cycle et 7 doctorats. Depuis sa création, près de 54 000 diplômes, tous cycles confondus, ont été remis.



L'ancrage de l'UQAR dans les milieux et sa volonté de contribuer au développement des collectivités s'illustre également par les recherches menées en ses murs et sur le terrain. En plus d'être un puissant outil de formation, les travaux de recherche effectués à l'UQAR contribuent à l'avancement des connaissances dans des domaines fortement arrimés aux spécificités régionales. Un grand nombre de ces projets concernent en effet des réalités touchant les collectivités locales et font profiter ces dernières des savoirs ainsi produits. En outre, l'Université joue un rôle actif dans la mobilisation des forces vives en recherche et la mise sur pied de centres ou de regroupements de recherches. Ce dynamisme en recherche contribue ainsi pleinement à la vitalité culturelle et socio-économique des régions.



1. États financiers 2020-2021

PAGES 1 À 4 ET ANNEXES 1 À 4 DU SIFU

Université du Québec à Rimouski

Université du Québec à Rimouski
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
au 30 avril 2021

Page 1 A

ACTIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
Actif à court terme										
1	Encaisse (001)	s/o	19 233 458	0	0	0	0		19 233 458	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	0	0	0	0	0		\$	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	0	0	0	0	0		\$	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0		\$	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	7 905 763	---	---	---	---		7 905 763	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	599 710	---	---	---	---		599 710	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	1 330 047	3 667 916	1 712 819	0	0		6 710 781	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0	0		\$	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	0	22 114 320	622 224	0	0	(22 736 544)	\$	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	276 322	0	0	0	0		276 322	10
11	Stocks (075)	s/o	0	0	---	0	0		\$	11
Total de l'actif court terme			29 345 300	25 782 236	2 335 043	\$	\$	(22 736 544)	34 726 035	
Actif à long terme										
12	Frais reportés (080)	s/o	0	0	0	0	0		\$	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	0	0	2 988 353	0	0		2 988 353	13
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0	0	\$	14
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	0	0	0	0	0		\$	15
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	1 150 964	0	0	0	0		1 150 964	16
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	0	0	0	0	0		\$	17
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	125 181 459	---	---		125 181 459	18
19	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	0	---	---		\$	19
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	0	0	0	0	0		\$	20
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0		\$	21
22	TOTAL DE L'ACTIF		30 496 264 \$	25 782 236 \$	130 504 855 \$	- \$	- \$	(22 736 544) \$	164 046 811 \$	22

2021-10-26 13:24

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
PASSIF									
	Passif à court terme								
23	Découvert de banque (201)	s/o	0	0	0	0		\$	23
24	Emprunts à court terme (205)	Note 4 (annexe 20)	0	0	0	0		\$	24
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	15 441	(0)	795 760	0		811 201	25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	0	---	---	---		\$	26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	11 290 435	9 430	---	0		11 299 865	27
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	0	0	---	0		\$	28
29	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	1 647 075	1 056 443	1 275 926	0		3 979 444	29
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	377 295	0	---	0		377 295	30
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	0	24 716 364	0	0		24 716 364	31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	0	0	3 021 702	0		3 021 702	32
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	22 736 544	0	0	0	(22 736 544)	\$	33
	Total du passif à court terme		36 066 791	25 782 236	5 093 387	\$	\$	(22 736 544)	44 205 870
	Passif à long terme								
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	18 914 000	0	0	0		18 914 000	34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	0	0	1 870 823	0		1 870 823	35
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	16 782 846	0		16 782 846	36
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	0	87 323 855	---	---	87 323 855	37
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	0	0		\$	38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	0	22 400	0		22 400	39
40	TOTAL DU PASSIF		54 980 791 \$	25 782 236 \$	111 093 312 \$	- \$	- \$	(22 736 544) \$	169 119 795 \$

SOLDES DE FONDS

41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	2 750 354	0	0	0	0	2 750 354	41
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	---	---	---	0	0	\$	42
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(27 234 881)	---	---	---	---	(27 234 881)	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	---	---	---	0	---	\$	44
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	---	---	---	0	---	\$	45
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	---	---	19 411 543	---	---	19 411 543	46
47	TOTAL DES SOLDES DE FONDS		(24 484 527) \$	- \$	19 411 543 \$	- \$	- \$	(5 072 984) \$	47
48	TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS		30 496 264 \$	25 782 236 \$	130 504 855 \$	- \$	- \$	(22 736 544) \$	164 046 810 \$

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total		
		1	2	3	4	5	6	7		
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	s/o	10 258 045	---	---	---		10 258 045	1	
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	s/o	410 807	---	---	---		410 807	2	
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	s/o	427 146	---	---	---		427 146	3	
	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaits internationaux (10% du forfaitaire international) (404)	s/o	41 079	---	---	---		41 079		
4	Droits de scolarité des étudiants dérogammentés (406)	s/o	1 635 563	---	---	---		1 635 563	5	
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	s/o	0	---	---	---		0	6	
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	s/o	462 856	---	---	---		462 856	7	
8	Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	s/o	2 799 934	---	---	---		2 799 934	8	
9	Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	s/o	101 322	0	---	0	0	101 322	9	
10	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS		16 136 752	\$	\$		\$	16 136 752	10	
11	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	70 045 416	3 977 599	1 695 736	---	---	75 718 751	11	
12	Autres subventions provinciales (405, 410, 411, 427, 495, 496, 497)	s/o	200 783	15 121 948	301 203	0	0	15 623 935	12	
13	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423)	s/o	1 480 414	6 633 883	136 349	0	0	8 250 646	13	
14	Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429, 431)	s/o	0	1 667 174	0	0	0	1 667 174	14	
15	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	443 499	---	---	443 499	15	
	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:									
16	Ministère (530)	s/o	---	---	3 840 982	---	---	3 840 982	16	
17	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	754 197	---	---	754 197	17	
18	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	2 630 941	---	---	2 630 941	18	
19	Autres (533)	s/o	---	---	373 431	---	---	373 431	19	
20	TOTAL DES SUBVENTIONS		71 726 614	27 400 604	10 176 339	\$	\$	\$	109 303 556	20
21	Intérêts et dividendes (435)	s/o	395 246	0	0	0	0	395 246	21	
22	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	0	0	0	0	0	0	22	
23	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	0	0	0	---	0	0	23	
24	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	25 007	833 926	38 213	0	0	897 147	24	
25	Produits non gouvernementaux (430)	Note 1 (annexe 20)	60 969	1 360 417	115 689	0	0	1 537 075	25	
26	Gains sur vente de placements (526)	s/o	0	0	0	0	0	0	26	
27	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	0	---	---	0	27	
28	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	2 040 784	---	---	---	---	2 040 784	28	
29	Ventes externes (460)	s/o	661 782	0	0	---	0	661 782	29	
30	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	0	0	0	0	0	0	30	
31	TOTAL DES PRODUITS AUTRES		3 183 788	2 194 343	153 902	\$	\$	\$	5 532 033	31
32	TOTAL DES PRODUITS		91 047 154 \$	29 594 947 \$	10 330 242 \$	- \$	- \$	- \$	130 972 342 \$	32

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Masses salariales								1
2	Direction	s/o	3 292 027	80 477	---	---	---	3 372 504	2
3	Gérance	s/o	0	0	---	---	---	\$	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	23 985 907	1 156 283	---	---	---	25 142 191	4
5	Chargés de cours	s/o	11 307 538	340 771	---	---	---	11 648 309	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	1 845 831	2 380 176	---	---	---	4 226 007	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	149 855	717 440	---	0	---	867 295	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	7 947 396	3 229 856	---	0	---	11 177 251	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	3 679 644	619 675	---	0	---	4 299 319	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	5 330 539	475 251	---	---	---	5 805 790	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	1 731 191	0	---	---	---	1 731 191	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	13 035 888	1 913 875	---	---	0	14 949 764	12
13	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	401 003	0	---	---	0	401 003	13
14	TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX		72 706 820	10 913 804	\$	\$	\$	83 620 623	14
15	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	631 047	---	---	---	---	631 047	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	0	0	---	0	---	\$	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	12 596	950 856	---	0	---	963 452	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	119 432	10 317	---	0	---	129 749	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	193 674	422 114	---	0	---	615 788	19
20	Bourses (735)	s/o	1 088 183	4 282 809	---	0	---	5 370 992	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	1 176 673	5 179 109	0	0	---	6 355 782	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	1 511 698	1 225 198	---	0	---	2 736 896	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	22 436	0	---	---	0	22 436	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	4 190 122	2 791 895	0	---	0	6 982 018	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	781 590	21 645	---	---	0	803 235	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	1 886 774	404 473	0	---	0	2 291 246	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	356 837	1 285 422	---	---	0	1 642 259	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	100 452	66 522	---	---	0	166 974	28
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	---	2 040 784	---	---	---	2 040 784	29
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	0	0	0	0	0	\$	30
31	Biens sous le scul de capitalisation (892)	Note 3 (annexe 20)	0	0	267 679	---	0	267 679	31
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note 3 (annexe 20)	0	0	725 422	---	---	725 422	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	39 578	0	1 249 833	0	0	1 289 412	33
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	0	0	0	0	0	\$	34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	---	---	0	---	---	\$	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	---	---	10 161 964	---	---	10 161 964	36
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)	s/o	---	---	4 379	---	---	4 379	37
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	76 220	0	0	0	0	76 220	38
39	TOTAL DES AUTRES CHARGES		12 187 312	18 681 143	12 409 278	\$	\$	43 277 732	39
40	Ventes internes (878)	s/o	(126 024)	(0)	---	---	0	(126 024)	40
41	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 801, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 881, 894, 895)	s/o	0	0	0	0	0	\$	41
42	Gains et pertes latents (879)	s/o	0	0	0	0	0	\$	42
43	TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES		12 061 288	18 681 143	12 409 278	\$	\$	43 151 708	43
44	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13	0	0	0	0	0	\$	44
45	TOTAL DES CHARGES		84 768 108 \$	29 594 947 \$	12 409 278 \$	- \$	- \$	126 772 332 \$	45
46	EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		6 279 046 \$	- \$	(2 079 036) \$	- \$	- \$	4 200 010 \$	46

Note 1 : Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	-23 717 655	0	14 890 910				(8 826 745)	1
2	Redressement des années précédentes	Annexe 11 0	0	49 343	0	0		49 343	2
3	Solde de fonds redressé	(23 717 655)	\$	14 940 253	\$	\$	\$	(8 777 402)	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3 91 047 154	29 594 947	10 330 242	0	0	0	130 972 342	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4 84 768 108	29 594 947	12 409 278	0	0	0	126 772 332	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	6 279 046	\$	(2 079 036)	\$	\$	\$	4 200 010	6
7	Rééval. autres éléments affiliés au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite	s/o (557 000)	- - -	- - -	- - -	- - -		(557 000)	7
8	Apports reçus à titre de dotations	s/o						\$	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	s/o		61 408				61 408	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 0	0	6 488 918	0	0		6 488 918	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 6 488 918	0	0	0	0		6 488 918	11
12	Sous-total	(766 872)	\$	4 471 290	\$	\$	\$	3 704 418	12
13	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(24 484 527) \$	- \$	19 411 543 \$	- \$	- \$	- \$	(5 072 984) \$	13

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1 Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	0	---	10 258 045	---	0	---	---		10 258 045	1
2 Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	---	---	410 807	---	---	---	---		410 807	2
3 Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	---	---	427 146	---	---	---	---		427 146	3
4 Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du for	---	---	41 079	---	---	---	---		41 079	4
5 Droits de scolarité des étudiants dérèglementés (406)	0	---	1 635 563	---	0	---	---		1 635 563	5
6 Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	0	---	0	---	0	---	---		\$	6
7 Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	0	---	0	---	462 856	---	---		462 856	7
8 Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	0	0	2 051 962	0	0	654 241	93 731		2 799 934	8
9 Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	13 113	8 854	79 355	0	0	0	0		101 322	9
### Total des produits provenant des étudiants	13 113	8 854	14 903 957	\$	462 856	654 241	93 731	\$	16 136 752	10
11 Subventions du Ministère (515)	2 907	0	70 035 509	---	0	7 000	---		70 045 416	11
12 Autres subventions provinciales (405, 410, 427)	114 756	0	1 045	58 100	0	26 882	0		200 783	12
13 Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	287 500	0	1 191 597	0	0	1 317	0		1 480 414	13
14 Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429)	0	0	0	0	0	0	0		\$	14
### Total des subventions	405 163	\$	71 228 151	58 100	\$	35 199	\$	\$	71 726 614	15
16 Intérêts et dividendes (435)	---	---	395 246	---	0	0	0		395 246	16
17 Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	---	0	---	---	---	---		\$	17
18 Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	---	0	0	0		\$	18
19 Produits provenant d'une fondation (446)	2 000	0	0	0	1 979	21 028	0		25 007	19
20 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	59 093	0	0	0	1 317	560	0		60 969	20
21 Gains sur vente de placement (526)	---	---	0	---	---	---	---		\$	21
22 Recouvrement des coûts indirects (465)	0	0	2 040 784	---	0	0	0		2 040 784	22
23 Ventes externes (460)	223 080	18 133	143 583	37 823	11 958	24 248	202 958		661 782	23
24 Autres produits (466, 470)	0	0	0	0	0	0	0		0	24
### Total des produits autres	284 173	18 133	2 579 612	37 823	15 254	45 836	202 958	\$	3 183 788	25
### TOTAL DES PRODUITS	702 449 \$	26 987 \$	88 711 719 \$	95 923 \$	478 110 \$	735 277 \$	296 689 \$	- \$	91 047 154 \$	26

Université du Québec à Rimouski
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2021

Annexe 2

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1 Masses salariales										1
2 Direction	842 798	240 202	1 615 526	310 399	0	252 401	30 701		3 292 027	2
3 Gérance	0	0	0	0	0	0	0		\$	3
4 Enseignants-chercheurs	23 985 907	0	0	0	0	0	0		23 985 907	4
5 Chargés de cours	11 307 538	0	0	0	0	0	0		11 307 538	5
6 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	1 845 831	0	0	0	0	0	0		1 845 831	6
7 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	134 789	0	8 824	0	0	6 243	0		149 855	7
8 Personnel professionnel non enseignant	3 273 494	1 585 657	2 338 673	90 413	61 518	597 641	0		7 947 396	8
9 Personnel de soutien technique	914 207	1 472 189	788 321	171 368	0	333 559	0		3 679 644	9
10 Personnel de soutien de bureau	2 792 188	488 815	1 403 211	62 852	0	420 625	162 849		5 330 539	10
11 Personnel de métier et ouvrier	24 359	0	72 049	1 531 459	0	45 295	58 029		1 731 191	11
12 Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	9 571 293	914 418	1 561 949	504 867	27 314	390 574	65 473		13 035 888	12
13 Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	157 486	72 014	102 607	37 791	0	31 106	0		401 003	13
#### Total des masses salariales et des avantages sociaux	54 849 890	4 773 294	7 891 159	2 709 150	88 832	2 077 443	317 052	\$	72 706 820	14
15 Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	---	631 047	631 047	15
16 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0		\$	16
17 Stagiaires Postdoctoraux (706)	12 596	0	0	0	0	0	0		12 596	17
18 Formation et perfectionnement (710)	33 527	2 759	82 879	0	267	0	0		119 432	18
19 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	169 241	1 273	12 595	145	3 529	6 891	0		193 674	19
20 Bourses (735)	561 467	0	485 120	0	0	41 596	0		1 088 183	20
21 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	387 775	12 290	615 314	97 114	10 435	53 744	0		1 176 673	21
22 Fournitures et matériel (745)	487 845	437 446	295 784	179 138	6 055	35 408	70 023		1 511 698	22
23 Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	22 436		22 436	23
24 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	680 898	546 462	956 060	1 727 573	174 732	39 326	65 072		4 190 122	24
25 Volumes et périodiques (750)	58 455	720 903	1 779	0	311	141	0		781 590	25
26 Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	248 912	160 027	0	1 233 738	0	4 880	239 216		1 886 774	26
27 Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	12 255	0	0	332 600	0	11 982	0		356 837	27
28 Location-exploitation (830)	9 586	0	31 490	4 220	0	7 084	48 073		100 452	28
29 Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0		\$	29
30 Biens sous le seuil de capitalisation (892)	0	0	0	0	0	0	0		\$	30
31 Biens de nature non capitalisable (895)	0	0	0	0	0	0	0		\$	31
32 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	0	39 578	0	0	0	0		39 578	32
33 Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0		\$	33
34 Autres charges (860, 870)	0	0	76 220	0	0	0	0		76 220	34
#### Total des charges autres	2 662 557	1 881 160	2 596 819	3 574 528	195 329	201 052	444 820	631 047	12 187 312	35
36 Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	(126 024)		(126 024)	36
37 Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 801, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 881, 894, 895)	0	0	0	0	0	0	0		\$	37
38 Gains et pertes latentes (879)	0	0	0	0	0	0	0		\$	38
#### Total avant éléments extraordinaires	57 512 446	6 654 455	10 487 979	6 283 677	284 161	2 278 495	635 848	631 047	84 768 108	39
40 Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0		\$	40
#### TOTAL DES CHARGES	57 512 446 \$	6 654 455 \$	10 487 979 \$	6 283 677 \$	284 161 \$	2 278 495 \$	635 848 \$	631 047 \$	84 768 108 \$	###

	Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1 Autres frais facturés aux étudiants (459)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 1
2 Total des produits provenant des étudiants	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$ 2
3 Subvention du Ministère (515)	0	0	3 625 177	0	0	0	0	352 422	0	0	3 977 599 3
4 Autres subventions provinciales (405, 410, 427, 495, 496, 497)	0	0	15 121 948	0	0	0	0	0	0	0	15 121 948 4
5 Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	0	0	6 633 883	0	0	0	0	0	0	0	6 633 883 5
6 Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (424, 426, 428, 429)	0	0	1 667 174	0	0	0	0	0	0	0	1 667 174 6
7 Total des subventions	\$	\$	27 048 182	\$	\$	\$	\$	352 422	\$	\$	27 400 604 7
8 Intérêts et de dividendes (435)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 8
9 Intérêts sur les avances interfinde (440)	---	---	---	---	0	---	---	---	---	---	\$ 9
10 Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 10
11 Produits provenant d'une fondation (446)	0	0	590 228	0	0	0	0	243 698	0	0	833 926 11
12 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	0	0	1 360 417	0	0	0	0	0	0	0	1 360 417 12
13 Gains sur vente de placements (526)	---	---	---	---	0	---	---	---	---	---	\$ 13
14 Ventes externes (460)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 14
15 Autres produits (466, 470)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$ 15
16 Total des produits autres	\$	\$	1 950 645	\$	\$	\$	\$	243 698	\$	\$	2 194 343 ###
### TOTAL DES PRODUITS	- \$	- \$	28 998 827 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	596 119 \$	- \$	- \$	29 594 947 \$ ###

Université du Québec à Rimouski
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2021

	Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1 Masses salariales												1
2 Direction	0	0	80 477	0	0	0	0	0	0		80 477	2
3 Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	3
4 Enseignants-chercheurs	0	0	1 156 283	0	0	0	0	0	0		1 156 283	4
5 Chargés de cours	0	0	340 771	0	0	0	0	0	0		340 771	5
6 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	0	0	2 341 071	0	0	0	0	39 105	0		2 380 176	6
7 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	0	0	715 918	0	0	0	0	1 522	0		717 440	7
8 Personnel professionnel non enseignant	0	0	3 111 537	0	0	0	0	118 319	0		3 229 856	8
9 Personnel de soutien technique	0	0	542 310	0	0	0	0	77 365	0		619 675	9
10 Personnel de soutien de bureau	0	0	400 138	0	0	0	0	75 113	0		475 251	10
11 Personnel de métier et ouvrier	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	11
12 Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	0	0	1 853 475	0	0	0	0	60 401	0		1 913 875	12
Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	13
14 Total des masses salariales et des avantages sociaux	\$	\$	10 541 980	\$	\$	\$	\$	371 823	\$	\$	10 913 804	###
15 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	15
16 Stagiaires postdoctoraux (706)	0	0	950 856	0	0	0	0	0	0		950 856	16
17 Formation et perfectionnement (710)	0	0	10 317	0	0	0	0	0	0		10 317	17
18 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	0	0	422 061	0	0	0	0	53	0		422 114	18
19 Bourses (735)	0	0	4 276 809	0	0	0	0	6 000	0		4 282 809	19
20 Subventions, ristournes et transferts (740, 871, 872)	0	0	4 990 960	0	0	0	0	188 149	0		5 179 109	20
21 Fournitures et matériel (745)	0	0	1 222 807	0	0	0	0	2 391	0		1 225 198	21
22 Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	22
23 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	0	0	2 764 193	0	0	0	0	27 703	0		2 791 895	23
24 Volumes et périodiques (750)	0	0	21 645	0	0	0	0	0	0		21 645	24
25 Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	0	0	404 473	0	0	0	0	0	0		404 473	25
26 Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	0	0	1 285 422	0	0	0	0	0	0		1 285 422	26
27 Location exploitation (830)	0	0	66 522	0	0	0	0	0	0		66 522	27
28 Transfert de coûts indirects (865)	0	0	2 040 784	0	0	0	0	0	0		2 040 784	28
29 Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	29
30 Biens sous le seuil de capitalisation (892)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	30
31 Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	31
32 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	32
33 Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	33
34 Autres charges (860, 870)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	34
35 Total des charges autres	\$	\$	18 456 847	\$	\$	\$	\$	224 296	\$	\$	18 681 143	###
36 Ventes internes (878)	0	0	(0)	0	0	0	0	0	0		(0)	36
37 Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 801, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 881, 894, 895)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	37
38 Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	38
39 Total avant éléments extraordinaires	\$	\$	18 456 847	\$	\$	\$	\$	224 296	\$	\$	18 681 143	###
40 Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	40
### TOTAL DES CHARGES	- \$	- \$	28 998 827 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	596 119 \$	- \$	- \$	29 594 947 \$	###



2. État du traitement du personnel de direction 2020-2021

Université du Québec à Rimouski

Nom de l'établissement :

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

**État du traitement 2020-2021
requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la
Loi sur les établissements d'enseignement
de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)**

Ministère de l'Enseignement supérieur
Juin 2021

TABLEAU 1 - Traitement imposable du personnel de direction supérieure ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

Nom de l'établissement : UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction ⁽¹⁾

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie ⁽²⁾	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	60,39	Le plus élevé	151 826	27 753
		Moyenne	127 738	3 663
		Le moins élevé	84 087	188
Personnel de direction des services	11,45	Le plus élevé	146 817	4 509
		Moyenne	122 611	3 076
		Le moins élevé	88 809	430
Personnel de gérance des emplois de soutien	2	Le plus élevé	101 005	2 150
		Moyenne	94 183	1 238
		Le moins élevé	86 638	325

⁽¹⁾ Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

⁽²⁾ Effectif total de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

Nom de l'établissement : UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés ⁽¹⁾1^{re} partie : Personnel de direction supérieure

Nom, Prénom	Titre du poste occupé	Allocations et frais remboursés	
		Nombre de mois dans la fonction	Valeur (en \$)
DESCHÈNES, François	Recteur	3	462
OUELLET, Jean-Pierre	Recteur	9	185
DESCHÈNES, François	Vice-recteur à la formation et à la recherche	9	381
DESBIEENS, Benoît	Vice-recteur aux ressources humaines et à l'administration	12	0
GAGNON, Mélanie	Vice-rectrice à la planification et aux partenariats	11	2 322
OUELLET, David	Secrétaire général et vice-recteur à la vie étudiante	12	0
HORTH, Philippe	Adjoint au vice-recteur à la formation et à la recherche pour le campus de Lévis	12	0
BUONO, Pietro-Luciano	Doyen de la recherche	12	201
MARQUIS, Dominique	Doyenne des études	12	353
GAGNON, Jonathan	Doyen aux affaires départementales	8,7	772
BOISJOLY, Johanne	Doyenne aux affaires départementales par intérim	2	0
ST-ONGE, Guillaume	Directeur de l'Institut des sciences de la mer de Rimouski	12	2 844

2^e partie : Autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement ⁽²⁾	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en \$)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1 ^{er} du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	44,65	Le plus élevé	15 390
		Moyenne	3 103
		Le moins élevé	168
Personnel de direction des services	6	Le plus élevé	1 401
		Moyenne	642
		Le moins élevé	395
Personnel de gérance des emplois de soutien	1	Le plus élevé	2 111
		Moyenne	2 111
		Le moins élevé	2 111

⁽¹⁾ Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)⁽²⁾ Effectif concerné par un remboursement de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

ÉTAT DU TRAITEMENT 2020-2021

Annexe 3

Nom de l'établissement : UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

NOTES COMPLÉMENTAIRES

[illegible]

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski

Opinion

J'ai effectué l'audit des tableaux de la valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt en vertu de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) des membres du personnel de direction supérieure et des autres catégories de personnel de direction inclus dans l'état du traitement de l'Université du Québec à Rimouski (« l'entité ») pour l'exercice clos le 30 avril 2021 (appelés ci-après les « tableaux »).

À mon avis, les tableaux ci-joints ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (RLRQ, c. E-14.1).

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des tableaux » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à mon audit des tableaux au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autre point — Restriction à la diffusion et à l'utilisation

Les tableaux ont été préparés afin de permettre à l'entité de répondre aux exigences stipulées aux articles 4.3 à 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*. En conséquence, il est possible que les tableaux ne puissent se prêter à un usage autre. Mon rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'entité et au ministère de l'Enseignement supérieur et ne devrait pas être diffusé à d'autres parties ou utilisé par d'autres parties.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des tableaux

La direction est responsable de la préparation des tableaux conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de tableaux exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des tableaux, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des tableaux

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les tableaux sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des tableaux prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les tableaux comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les tableaux au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Roch Guérin, CPA auditeur, CA
Directeur principal

Québec, le 5 octobre 2021

Annexe 6-A Protocole des cadres supérieurs du règlement général 6 Ressources humaines

Note : Le texte que vous consultez est une codification administrative des règlements de l'Université du Québec. Leur version officielle est contenue dans les règlements adoptés par l'assemblée des gouverneurs.

Adoptée A-278-S-3820 (10 avril 1985), G.O.Q.1, 27 avril 1985, p. 1988-1990.

Amendée A-361-S-5079 (1^{er} novembre 1989), G.O.Q.1, 18 novembre 1989, p. 4849.

Amendée 2009-2-AG-S-R-24 (28 janvier 2009), G.O.Q.1, 14 février 2009, p. 189.

Modifiée 2016-3-AG-S-R-23 (27 avril 2016), G.O.Q.1, 14 mai 2016, p. 544-548.

Modifiée 2018-12-AG-S-R-110 (7 novembre 2018), G.O.Q.1, 24 novembre 2018, p. 770-771.

Modifiée 2020-17-AG-S-R-138 (16 décembre 2020), G.O.Q.1, 2 janvier 2021, p. 51-52.

Nouvelle version de l'Annexe 6-A conforme à la règle budgétaire 5.11, modifiée par le Conseil du trésor avec effet en mai 2020, portant sur les conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure.



UQAM

UQTR

UQAC

UQAR

UQO

UQAT

INRS

ENAP

ÉTS

TÉLUQ

Table des matières

1	Objet	3
2	Définitions	3
3	Conditions de travail	3
4	Avis de non-renouvellement de contrat	5
5	Vacances annuelles et congés	5
6	Avantages sociaux	5
7	Congés parentaux	5
8	Congés et postes vacants	5
9	Règles d'évaluation des chefs d'établissement	6
10	Paiement des coûts	6
11	Dispositions finales	6
Appendice 1		8
Règles d'évaluation des chefs d'établissement de l'Université du Québec		8
1	Principe directeur	8
2	Objectifs	8
3	Description	8
4	Évaluation	8
5	Information au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif	9

Protocole relatif aux conditions de travail des cadres supérieurs de l'Université du Québec et des établissements

1 Objet

Le présent protocole a pour objet les conditions de travail des cadres supérieurs.

2 Définitions

2.1 L'expression « cadre supérieur » désigne toute personne à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un des établissements, dont le poste est inscrit par décision du comité exécutif de l'Université du Québec sur la liste prévue au paragraphe 2.2, et occupant une fonction :

- a) de chef d'établissement, c'est-à-dire de président de l'Université du Québec, de recteur d'université constituante ou de directeur général d'école supérieure ou d'institut de recherche;
- b) de cadre au sommet de la hiérarchie de l'Université du Québec ou de l'un desdits établissements, relevant directement de l'autorité du chef d'établissement à qui il rend compte de l'exécution de ses fonctions.

2.2 Le comité exécutif de l'Université du Québec a la responsabilité d'établir, par résolution, la liste des postes correspondant aux fonctions décrites au paragraphe 2.1 précédent.

2.3 L'expression « établissement » désigne une université constituante, un institut de recherche ou une école supérieure.

2.4 L'expression « traitement » signifie le salaire annuel fixé pour un cadre supérieur, à l'exclusion de tout supplément, allocation, frais de représentation ou de déplacement.

3 Conditions de travail

3.1 Le cadre supérieur bénéficie d'un mandat dont la durée peut atteindre cinq (5) ans, renouvelable à son terme.

3.2 Après quatre (4) années successives de mandat, il acquiert la sécurité d'emploi (et non de fonction). Si le cadre supérieur quitte pour un poste autre qu'un poste de cadre supérieur, il conserve son traitement pour une durée d'une année, par la suite son traitement sera celui applicable à son nouveau poste. Son traitement sera déterminé selon les modalités prévues pour cette catégorie de personnel.

3.3 Il bénéficie d'un congé de perfectionnement s'il intègre le corps professoral immédiatement après son congé de perfectionnement, d'une durée maximale d'une année en fonction de la durée de son mandat continu, sans diminution de traitement. Le montant de toute subvention et de toute bourse de perfectionnement tenant lieu de traitement est déduit du traitement ainsi accordé pendant le congé.

Ce congé est d'une année si le cadre supérieur est en cours d'un mandat consécutif et subséquent au premier mandat accompli.

Au terme de son congé de perfectionnement, son traitement sera celui applicable à son poste de professeur.

Tout congé de perfectionnement accordé en vertu du « Programme de mobilité des cadres supérieurs » est celui prévu au présent paragraphe. Les frais afférents versés dans le cadre de ce congé de perfectionnement ainsi que les autres conditions relatives à ce perfectionnement sont ceux prévus audit programme de mobilité.

La modification au paragraphe 3.3 entre en vigueur le 1^{er} mai 2020.

- 3.4** Le congé de perfectionnement prévu au paragraphe 3.3 peut se répéter d'un mandat à l'autre ou se fractionner. Il ne peut se cumuler d'un mandat à l'autre et être ainsi d'une durée supérieure à un an.

Dans tous les cas, le cadre supérieur doit intégrer le corps professoral au terme de son congé de perfectionnement.

- 3.5** Le cadre supérieur qui quitte l'Université du Québec ou l'un des établissements au terme d'un mandat ou en cours d'un mandat consécutif et subséquent au premier mandat accompli, et qui renonce aux avantages énoncés aux paragraphes 3.2 et 3.3 du présent article, le cas échéant, a droit à une allocation de départ équivalente à une année de traitement qui correspond au salaire qu'il reçoit au moment de son départ.

Une allocation de départ peut être accordée à un cadre supérieur qui quitte l'Université du Québec ou l'un de ses établissements pendant son premier mandat si sa démission résulte d'un cas de force majeure. Il doit renoncer le cas échéant aux paragraphes 3.2 et 3.3 du présent article. L'allocation de départ est établie en fonction de la durée du mandat continu.

Dans tous les cas, l'allocation de départ ne peut être supérieure à une année de traitement qui correspond au salaire que le cadre supérieur reçoit au moment de son départ.

Avec le consentement du cadre supérieur concerné, une allocation de remplacement peut être substituée, en totalité ou en partie, à l'allocation de départ et être versée au nouvel employeur qui retient les services du cadre supérieur.

La modification au paragraphe 3.5 entre en vigueur le 1^{er} mai 2020.

- 3.6** Les avantages conférés au paragraphe 3.5 sont acquis pour le bénéfice de leur titulaire ou de ses ayants droit, héritiers ou fiduciaires.

- 3.7** Le cadre supérieur ne peut bénéficier des avantages énoncés aux paragraphes 3.3 et 3.5 dans un même mandat. Le cadre supérieur qui quitte l'Université du Québec ou l'un des établissements pendant son congé de perfectionnement a droit à une allocation de départ équivalente à la portion non écoulee de l'année de perfectionnement.

- 3.8** L'avantage énoncé au paragraphe 3.5 ne peut être accordé qu'une seule fois à une même personne, même si celle-ci revient à l'emploi de l'Université du Québec ou de l'un des établissements.

- 3.9** Lorsqu'un cadre supérieur, à travers ses années de service à titre de cadre supérieur, est passé ou passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse / d'une fonction à une autre / ou d'un mandat à un autre, le temps ainsi écoulé dans l'une et l'autre de ces situations est joint et cumulé. Les changements et l'accumulation de situations, tels que ci-haut définis, n'ouvrent droit aux avantages du paragraphe 3.5 qu'à une seule occasion.

- 3.10** Pour les fins des paragraphes 3.1 à 3.5 et sous réserve de l'assentiment du cadre supérieur concerné, l'Université du Québec et les établissements forment un tout de façon à favoriser la mobilité du cadre supérieur. Toutefois, l'Université du Québec ou l'établissement qui, selon le cas, est appelé à recevoir ainsi un cadre supérieur doit donner son assentiment.
- 3.11** Les avantages visés tant aux paragraphes 3.1 à 3.4 qu'au paragraphe 3.5 sont assumés, selon le cas, par l'Université du Québec ou par l'établissement à l'emploi duquel le cadre supérieur a effectué les années de mandat qui le qualifient pour ces avantages. Lorsqu'un cadre supérieur passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse, la contribution de chaque établissement ou de l'Université du Québec et de l'établissement, s'il y a lieu, est établie au prorata du temps écoulé dans ces établissements ou à l'Université du Québec, le cas échéant, à titre de cadre supérieur.
- 3.12** Les cadres supérieurs de corporations tierces ou d'organismes qui sont devenus ou deviendront « établissement » au sens des présentes et qui bénéficient déjà dans ces corporations ou organismes d'avantages ou de bénéfices marginaux en raison de leur statut de cadre supérieur, ne sont pas admissibles aux conditions énoncées dans le présent protocole, à moins que le comité exécutif de l'Université du Québec n'en décide autrement.
- 4 Avis de non-renouvellement de contrat**
- En ce qui concerne le chef d'établissement, les modalités concernant le non-renouvellement de mandat sont prévues au règlement général 11 Processus de consultation en vue de la désignation des chefs d'établissement.
- À l'égard des autres cadres supérieurs, lorsqu'aucune disposition n'est prévue, ce dernier a droit à un avis écrit de non-renouvellement de six (6) mois.
- 5 Vacances annuelles et congés**
- Au titre des vacances annuelles et des congés, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.
- 6 Avantages sociaux**
- Au titre des avantages sociaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas, à l'exception des avantages reliés à la retraite anticipée (indemnité de départ à la retraite, retraite graduelle).
- 7 Congés parentaux**
- Au titre des congés parentaux, le cadre supérieur bénéficie des avantages reconnus à l'ensemble des cadres de son établissement ou de l'Université du Québec, selon le cas.
- 8 Congés et postes vacants**
- 8.1** À la demande d'un cadre supérieur mentionné à l'article 2, l'instance concernée peut lui accorder un congé avec ou sans solde, durant ou après mandat aux termes et conditions jugés appropriés sous réserve des dispositions des paragraphes qui suivent.
- 8.2** Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection scolaire ou municipale obtient, sur demande à l'instance concernée, un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.

- 8.3** Tout cadre supérieur qui désire participer à une élection provinciale ou fédérale se voit automatiquement accorder un congé sans solde n'excédant pas quarante (40) jours civils.
- 8.4** Le cadre supérieur défait à une élection provinciale, fédérale, municipale ou scolaire reprend, à la fin de son congé sans solde, la fonction qu'il occupait.
- 8.5** Le cadre supérieur élu à une élection provinciale ou fédérale bénéficie d'un congé sans solde, à compter du jour de son élection, pour la durée totale de son mandat comme député.
- 8.6** Lorsqu'un congé est accordé en cours de mandat, il doit être pourvu à la nomination provisoire ou régulière d'une personne qui assure la continuité des fonctions habituelles du cadre supérieur en congé.
- 8.7** Le conseil d'administration de l'université constituante, de l'école supérieure et de l'institut de recherche désigne le suppléant chaque fois qu'un poste de cadre supérieur autre que celui de chef d'établissement est temporairement vacant et a charge d'en informer le comité exécutif de l'Université du Québec.
- 8.8** Le cadre supérieur qui assume un intérim pour un poste de même niveau, en plus de ses fonctions habituelles, en application des paragraphes 8.6 ou 8.7, ne peut recevoir en contrepartie aucune compensation monétaire (prime, boni, etc.).

9 Règles d'évaluation des chefs d'établissement

Les règles d'évaluation des chefs d'établissement sont prévues à l'appendice 1 de la présente annexe.

10 Paiement des coûts

Les coûts relatifs à l'exécution du présent protocole sont défrayés à même les dépenses courantes de l'Université du Québec et des établissements concernés.

11 Dispositions finales

- 11.1** Tous les cadres supérieurs sont visés par le présent protocole sauf ceux qui ont signifié, au 1^{er} septembre 1978, leur volonté de continuer de bénéficier du protocole des cadres supérieurs publié dans la Gazette officielle du Québec du 28 mars 1973.
- 11.2** Lorsqu'un poste existant est subséquent autorisé et défini de niveau « cadre supérieur », le comité exécutif de l'Université du Québec détermine, s'il y a lieu, aux fins du paragraphe 2.2 la date antérieure d'application se rattachant à ce nouveau statut.
- 11.3** Sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément dévolus à l'instance concernée de chaque établissement, le comité exécutif de l'Université du Québec est responsable de l'application du présent protocole. Il peut, en outre, adopter par résolution toute procédure administrative relative à son application.
- 11.4** Si la nomination, le renouvellement ou la prolongation de mandat d'un cadre supérieur a eu lieu avant le 1^{er} mai 2018, les dispositions du Protocole qui étaient en vigueur le 30 avril 2018 s'appliquent.

Lors d'une nomination, d'un renouvellement ou d'une prolongation de mandat subséquent au 30 avril 2018, les dispositions du présent Protocole s'appliquent.

- 11.5** Les dispositions du protocole sont conformes à la règle budgétaire sur les « Conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure », si celles-ci étaient modifiées ou si les établissements de l'Université du Québec obtiennent une dérogation à celles-ci, le Protocole sera modifié pour en tenir compte.

Règles d'évaluation des chefs d'établissement de l'Université du Québec

1 Principe directeur

Conformément aux règles du ministère du Conseil exécutif et des bonnes pratiques en matière de gouvernance, l'opération d'évaluation du rendement et de révision du traitement des chefs d'établissement doit être effectuée annuellement.

2 Objectifs

Les objectifs poursuivis dans le cadre de ces règles visent à :

- Mettre en place une démarche d'évaluation des chefs d'établissement participative, mobilisatrice et adaptée au milieu universitaire. L'évaluation du rendement doit être motivée, équitable et empreinte de respect à l'égard de la personne évaluée et de l'établissement qu'elle dirige;
- Élaborer une démarche d'évaluation sous la responsabilité des présidents de conseil d'administration des établissements;
- Informer le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats de la démarche.

3 Description

La démarche d'évaluation comporte habituellement les étapes suivantes :

- Au mois de février de chaque année, le président de l'Université du Québec transmet aux présidents de conseil d'administration (sauf si le chef d'établissement assume ce rôle, auquel cas le conseil désigne un membre socioéconomique pour réaliser l'évaluation) une demande d'évaluation de leur chef d'établissement;
- Le chef d'établissement présente un état de son bilan de l'année écoulée;
- Le président de conseil d'administration procède à l'évaluation du chef d'établissement selon les critères établis par le conseil d'administration;
- Les présidents de conseil d'administration des établissements transmettent les résultats de leur évaluation au président de l'Université du Québec;
- Le président de l'Université du Québec informe le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats de l'évaluation réalisée par les présidents de conseil d'administration des établissements.

4 Évaluation

Le processus d'évaluation du rendement pourra notamment comprendre les éléments suivants :

- La présentation du bilan du chef d'établissement en fonction des objectifs fixés préalablement;

- Un état de réalisation des orientations stratégiques et réalisations constatées;
- Sa contribution au développement et au rayonnement de l'enseignement, de la recherche et des services à la collectivité de son établissement;
- La mise en œuvre des objectifs financiers;
- Ses relations avec le conseil d'administration quant à :
 - La qualité de l'information transmise;
 - La mise en œuvre des décisions;
 - Le respect des politiques et décisions.

Au terme de son évaluation, le président de conseil d'administration transmet au président de l'Université du Québec un rapport devant contenir une des recommandations suivantes, accompagnée des commentaires à l'appui, du pourcentage retenu ainsi que des bonifications salariales afférentes qui seront versées au chef d'établissement :

- A : Rendement qui dépasse de beaucoup les attentes
- B : Rendement qui dépasse les attentes
- C : Rendement qui est équivalent aux attentes
- D : Rendement qui est inférieur aux attentes
- E : Rendement qui est grandement inférieur aux attentes

5 Information au Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif

Le président de l'Université du Québec informe le Secrétariat aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif des résultats du rapport d'évaluation transmis par le président de conseil d'administration.



3. Rapport sur la performance 2020-2021

Université du Québec à Rimouski

3.1 LA FORMATION ET LES MESURES PRISES POUR L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS

En 2020-2021, les restrictions sociosanitaires appliquées en réponse à la pandémie de COVID-19 ont bouleversé de manière significative les activités de l'Université. La communauté universitaire s'est mobilisée afin de passer à travers cette période de turbulences tout en gardant le cap sur le développement de l'offre de formation et l'avancement des connaissances.

Dès le printemps 2020, l'Université a procédé à des transformations importantes des locaux de cours qui ont été équipés de caméras et de microphones afin de permettre simultanément un apprentissage en personne et en ligne. L'équipe professorale et les personnes chargées de cours ont travaillé d'arrache-pied à l'adaptation des modalités pédagogiques pour que les étudiantes et les étudiants puissent atteindre les objectifs de formation et poursuivre leur cheminement le plus sereinement possible. Malgré ces circonstances extraordinaires, l'encadrement personnalisé tout comme la qualité de l'expérience étudiante et de la formation offerte sont restés au centre des préoccupations de l'UQAR. La présence physique favorisant une socialisation essentielle au renforcement du lien social, au dialogue et à l'échange d'idées qui forment la pensée et l'esprit critique, l'UQAR a cherché à maximiser les activités de formation et de recherche effectuées en présence, dans la mesure des possibilités offertes par la fluctuation des contraintes sociosanitaires, afin de permettre la présence sur le campus au plus grand nombre.

En 2020-2021, 176 programmes étaient offerts à l'UQAR. Plusieurs certificats et programmes courts en sciences sociales et humaines ont été créés, dont des certificats en sciences sociales et territoires, en droit social, en droit des affaires et en création artistique. Un profil a été ajouté à la maîtrise en sciences infirmières afin de former des infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne (IPSPL), à Rimouski et à Lévis. Ce programme vise à bonifier le nombre de professionnelles pratiquant en région, un besoin qui se fait grandement sentir.

En partenariat avec l'Université de Montréal, l'UQAR a collaboré à l'élaboration d'un dossier d'opportunité concernant la décentralisation du programme de médecine vétérinaire à Rimouski. Les deux établissements proposent de mettre sur pied un programme qui accueillera 25 étudiantes et étudiants par année et vise notamment à pallier au problème de recrutement et de rétention de médecins vétérinaires en région. Il ouvrira également de nouvelles opportunités en termes de collaborations en recherche.

Soulignons également que l'UQAR a lancé cette année les activités de sa Clinique universitaire d'enseignement et de recherche en kinésiologie au complexe sportif Desjardins de la Ville de Rimouski. Dotée d'équipements de pointe, cette nouvelle infrastructure permettra d'offrir une formation pratique aux étudiantes et aux étudiants au baccalauréat en kinésiologie en plus de faciliter la réalisation de projets de recherche dans ce domaine.

Le nouveau Centre de pédagogie universitaire (CPU) a démarré ses activités consacrées à l'amélioration des compétences des professeures, des professeurs et des personnes chargées de cours en matière de pédagogie universitaire. Le Centre a mis sur pied des formations, des ateliers d'échange et des ressources documentaires variées afin de soutenir le personnel enseignant et d'enrichir les pratiques pédagogiques, notamment par l'utilisation efficace et adéquate des technologies. Il participe de ce fait à l'enrichissement de l'offre de formation. Par ailleurs, l'UQAR a créé un Comité de réflexion de la formation à distance afin d'établir des balises institutionnelles en la matière. Le lancement du Fonds de pédagogie universitaire (FPU) a pour sa part permis le financement de 14 projets associés à la pédagogie et à la technopédagogie, dans une perspective d'enrichissement professionnel.

En ce qui concerne la mobilité internationale des étudiantes et des étudiants, l'UQAR a signé des ententes avec plusieurs partenaires internationaux. Parmi celles-ci, mentionnons les ententes de double diplomation avec

l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) pour les maîtrises en océanographie et en géographie ainsi qu'une première entente de mobilité en Italie avec l'Université de la Vallée d'Aoste, un établissement francophone du nord de l'Italie offrant des formations en administration, en éducation, en langue et en sciences politiques. En outre, la mise sur pied d'une nouvelle formation de préparation à la mobilité apportera un soutien essentiel aux étudiantes et aux étudiants planifiant un projet de mobilité internationale.

Une formation universitaire en phase avec le milieu

À l'automne 2020, près de 500 étudiantes et étudiants suivaient une formation sur l'un des sites hors campus. Plusieurs programmes ont démarré en Beauce, en Gaspésie et sur la Côte-Nord, dont des cohortes au baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire, aux certificats en trouble du spectre de l'autisme, en gestion de projet et en gestion des ressources humaines. Les formations offertes hors campus sont particulièrement adaptées à la conciliation travail/études, ce qui favorise notamment l'accessibilité aux études des personnes en exercice. Elles sont élaborées en étroite collaboration avec les actrices et les acteurs du milieu afin de favoriser la cohérence entre l'offre de formation et la réalité régionale.

Une nouvelle avancée en matière d'accessibilité des services universitaires de proximité en région a été concrétisée par la création d'une antenne universitaire de l'UQAR à Baie-Comeau dont la mise sur pied a été rendue possible grâce au travail effectué avec le milieu. L'antenne prend ainsi la relève de la Corporation des services universitaires du secteur ouest de la Côte-Nord (CUCN) avec laquelle l'UQAR entretenait un partenariat étroit ces dernières années. Parmi les domaines d'études ciblés à court terme, tous arrimés à la réalité régionale, se retrouvent les sciences de la gestion, les sciences infirmières et les sciences de l'éducation. Des analyses d'opportunités menées en partenariat avec les actrices et les acteurs de la région permettront de déterminer les formations qui pourraient s'ajouter à l'offre universitaire dans les prochaines années.

En matière de formation continue, les Conférences populaires en santé ont été présentées sous le thème « Ensemble, prenons soin de notre santé mentale ». Pour une neuvième année consécutive, ces conférences ont favorisé le partage de connaissances sur des enjeux de santé. L'édition a été proposée entièrement en ligne et a pu rejoindre pour une première fois la population de Chaudière-Appalaches, en plus de celle de l'Est-du-Québec. À l'automne 2020, le Service de la formation continue et de la formation hors campus a également lancé une offre d'activités de perfectionnement entièrement offertes à distance et accessibles aux employées et employés, entreprises et organisations de l'ensemble des régions couvertes par l'UQAR. La santé psychologique au travail, la prévention du suicide, l'adaptation à la réalité du télétravail, la gestion du changement et la gestion de projet figurent parmi les thèmes abordés en formation sur mesure pour l'année 2020-2021.

Les services à la communauté étudiante et le soutien à la réussite

L'UQAR met à la disposition des étudiantes et des étudiants de nombreuses mesures afin de favoriser l'intégration à la vie universitaire ainsi qu'un cheminement harmonieux. L'ensemble de ces services renforce l'accessibilité et le succès des études; ils sont principalement coordonnés par les Services à la communauté étudiante (SCE) et le Centre d'aide à la réussite (CAR), présents à la fois sur le campus de Rimouski et de Lévis et offerts à distance pour la population étudiante hors campus. Malgré les restrictions sociosanitaires ayant accompagné la gestion de la pandémie, la majorité des activités des secteurs des SCE se sont poursuivies à distance et les étudiantes et étudiants ont pu bénéficier des services d'encadrement et de soutien sans interruption.

Par le biais des SCE, les étudiantes et les étudiants ont accès à un accompagnement personnalisé et aux ressources nécessaires pour atteindre leurs buts et leurs ambitions scolaires, sociales et professionnelles. Ces services comprennent : l'aide financière aux études, le placement et l'orientation, l'aide pour les besoins particuliers à

l'intention des étudiantes et des étudiants en situation de handicap, le soutien psychologique, l'animation de la vie communautaire, l'accueil des étudiantes et des étudiants étrangers ainsi que les activités physiques et sportives.

En 2020-2021, 491 étudiantes et étudiants ont été accompagnés par le service aux besoins particuliers afin de recevoir du soutien en réponse à différents types de limitation fonctionnelle (une déficience motrice, un trouble déficitaire de l'attention, un trouble de santé mentale, etc.). Afin d'assurer l'accessibilité aux études universitaires des personnes en situation de handicap, le service met en place les accommodations nécessaires pour adapter le cheminement et s'assurer du succès du parcours universitaire. Par exemple, cette année, le service a organisé 2350 examens nécessitant des mesures adaptées.

Le CAR propose un soutien personnalisé à la réussite qui est proposé sous forme d'ateliers, de formations en ligne et de rencontres individuelles. La population étudiante a ainsi accès à une vaste gamme de formations complémentaires lui permettant de perfectionner ses compétences. Les sujets abordés portent par exemple sur l'initiation au travail universitaire (méthodes de travail, gestion du temps, intégrité intellectuelle, lecture et prise de notes), la sensibilisation au plagiat, le perfectionnement en français, mathématiques et méthodologie ainsi que la maîtrise des outils bureautiques. Les ateliers, entièrement donnés à distance, ont été fréquentés par 1419 personnes tandis que 1254 personnes ont été suivies de manière individuelle. Aux cycles supérieurs, le CAR a développé une nouvelle offre d'ateliers portant sur la rédaction et la révision de mémoires et de thèses ainsi que la lecture d'articles scientifiques. Le CAR soutient également les modules³ pour qu'ils puissent accompagner efficacement les étudiantes et les étudiants dans les apprentissages propres à leur discipline. Cette année, des outils destinés à la population étudiante en matière de formation en ligne ont été publiés dans un guide des études à distance.

Les services d'aide psychosociale ont également ajusté leurs modalités d'intervention afin de permettre aux étudiantes et aux étudiants d'obtenir le soutien nécessaire à distance. L'offre de services a été adaptée au contexte particulier de la pandémie; le Service a par exemple offert un suivi psychosocial pour les personnes devant se placer en quarantaine. Des ateliers et des activités interactives en ligne ont été organisés afin de sensibiliser la population étudiante à diverses réalités, principalement la gestion du stress, la violence à caractère sexuel et les saines habitudes de vie.

Entrepreneuriat-UQAR offre un service aux personnes nouvellement diplômées ou étudiantes pour les appuyer dans le processus de démarrage d'entreprises sur les plans logistique et financier. Ce service anime également toute une série d'activités pour stimuler la culture entrepreneuriale auprès de la population étudiante. Il entretient des partenariats avec près de 80 organismes, actrices et acteurs de l'entrepreneuriat dans les régions couvertes par l'UQAR et contribue de façon majeure au dynamisme de la vie universitaire et des collectivités régionales. En 2020-2021, une dizaine d'activités de sensibilisation ont été organisées et suivies par une centaine d'étudiantes et d'étudiants : des ateliers d'information, des témoignages d'entrepreneuses et d'entrepreneurs, des midis-conférences (dont un webinaire d'envergure sur la transformation numérique). Entrepreneuriat-UQAR a accompagné le démarrage de 5 entreprises en 2020-2021 pour un total de 40 entreprises depuis le début de ses activités. Par ailleurs, le service a obtenu un financement du programme Startup Québec du ministère de l'Économie et de l'Innovation afin de soutenir son programme d'activités.

Enfin, en matière de soutien financier, soulignons que les étudiantes et les étudiants de l'UQAR ont bénéficié de 5,1 M\$ en bourses et soutien financier aux études et à la recherche cette année. La Fondation de l'UQAR a également remis près de 800 000\$ en bourses d'accueil et d'excellence dans divers programmes.

³ À l'UQAR, les modules sont des instances qui encadrent les programmes de 1^{er} cycle

3.2 LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE

Les activités de recherche effectuées à l'UQAR sont fortement ancrées dans la réalité des milieux dans lesquels l'UQAR est active. Les axes d'excellence en recherche de l'Université - nordicité, sciences de la mer et développement régional - reflètent cette spécificité. De même, les recherches menées en génie, en éducation, en littérature, en histoire et patrimoine, en sciences de la gestion et en sciences de la santé, toutes en plein essor dans les dernières années, sont solidement inscrites dans la culture, les besoins et les spécificités des régions dans lesquelles l'UQAR est implantée. Ainsi, les travaux de recherche menés à l'UQAR peuvent porter sur des thèmes tels l'amélioration des pratiques d'aménagement forestier, l'intégration des personnes immigrantes en emploi, l'évolution des pratiques professionnelles en santé et en services sociaux dans les régions rurales, l'érosion côtière et l'adaptation des communautés côtières face aux changements climatiques, le génie de la conception en appui au développement des PME, l'offre de services éducatifs dans les milieux en dévitalisation, pour ne nommer que ces exemples. En 2020-2021, le financement total de la recherche s'est élevé à 25,1 M\$ pour un total de 445 octrois⁴.

Les unités et infrastructures de recherche

En 2020-2021, la recherche à l'UQAR s'est articulée autour de 32 unités de recherche institutionnelles.

L'institut

- L'Institut des sciences de la mer de Rimouski (UQAR-ISMER)

Les réseaux et regroupements de recherche dont l'UQAR est gestionnaire

- Le Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT)
- Le Centre interuniversitaire de recherche sur la première modernité XVIe-XVIIIe siècles (CIREM 16-18)
- L'Institut France-Québec pour la coopération scientifique en appui au secteur maritime (IFQM)
- Le Réseau Québec maritime (RQM)
- Le Réseau Ressources aquatiques Québec (RAQ)
- Laboratoire international associé (LIA) BeBest

Les centres d'expertise

- Le Centre d'expertise universitaire voué au développement des organisations (CEUDO)
- Le Consortium InterS4

Les chaires

- La Chaire CRSNG-UQAR en génie de la conception
- La Chaire de recherche du Canada en biodiversité nordique
- La Chaire de recherche du Canada en biologie intégrative de la flore nordique
- La Chaire de recherche du Canada en écologie halieutique
- La Chaire de recherche du Canada en géochimie des hydrogéosystèmes côtiers

⁴ Données provisoires au 27 octobre 2021

- La Chaire de recherche du Canada en géologie marine
- La Chaire de recherche du Canada en histoire littéraire et patrimoine imprimé
- La Chaire de recherche du Canada en innovation sociale et développement des territoires
- La Chaire de recherche du Canada sur le sexe et le genre en santé au travail
- La Chaire de recherche du ministère des Pêches et des Océans Canada en acoustique marine appliquée à la recherche sur l'écosystème et les mammifères marins
- La Chaire de recherche en géoscience côtière
- La Chaire de recherche sur la forêt habitée
- La Chaire de recherche sur la persévérance scolaire et la littératie
- La Chaire interdisciplinaire sur la santé et les services sociaux pour les populations rurales
- La Chaire UNESCO en analyse intégrée des systèmes marins

Les groupes de recherche institutionnels

- Le Groupe de recherche en patrimoine Archipel
- Le Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est-du-Québec (GRIDEQ)
- Le Groupe de recherche sur les environnements nordiques (BORÉAS)
- Le Collectif de recherche sur la santé en région (CoRSeR)

Les équipes de recherche institutionnelles

- L'Équipe de recherche en sciences de l'éducation (ÉDUQAR)
- Le Collectif de recherche participative sur la pauvreté en milieu rural (CRPPMR)
- L'Équipe de recherche en éthique (ETHOS)
- L'Équipe de recherche en biotechnologies et chimie de l'environnement (CRABE)

En outre, l'Université est membre de regroupements stratégiques et de réseaux de recherche d'envergure dont : le Centre d'étude de la forêt (CEF), le Centre d'études nordiques (CEN), le Centre de la science de la biodiversité du Québec (CSBQ), le Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante - UQ (CRIFPE-UQ), le Centre de recherche sur les innovations sociales, le Marine Environmental Observation Prediction and Response (MEOPAR), le Réseau Inondations InterSectoriel du Québec (RIISQ), le Réseau intersectoriel de recherche en santé de l'Université du Québec (RISUQ) et le Réseau interuniversitaire québécois de formation avancée et de recherche en sciences du globe (GÉOTOP).

L'UQAR a obtenu une première chaire financée par les Instituts de recherche en santé du Canada. Dirigée par la professeure Mahée Gilbert-Ouimet, la Chaire de recherche du Canada sur le sexe et le genre en santé au travail a développé une programmation axée sur la prévention des maladies chroniques liées au travail. La Chaire fournira aux chercheuses, aux chercheurs, aux gestionnaires d'entreprises, aux équipes médicales et aux décideuses et décideurs de nouvelles mesures préventives efficaces et ciblées à la fois pour les femmes et les hommes.

La professeure Fanny Noisette, de l'Institut des sciences de la mer de Rimouski, a été nommée titulaire de la Chaire UNESCO en analyse intégrée des systèmes marins dont les travaux visent notamment à développer une

compréhension fine des écosystèmes marins côtiers dans le but de mieux les comprendre et les conserver. Mentionnons également que la Chaire de recherche du Canada en biodiversité nordique, dirigée par le professeur Dominique Berteaux, a été renouvelée.

L'UQAR et l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) ont débuté des travaux amenant à la création d'une unité mixte de recherche (UMR) sur la transformation numérique en appui au développement régional. À travers l'avancement et le transfert des connaissances ainsi que la formation d'une relève qualifiée, l'UMR contribuera à favoriser l'appropriation du numérique à l'échelle humaine et l'exploitation du potentiel et des opportunités qu'entraîne l'ère numérique pour le développement des collectivités régionales.

Le Réseau Québec maritime (RQM) a confirmé le financement de six projets de recherche intersectoriels par le biais de son programme phare, Odyssée Saint-Laurent. Un montant de 1,4 \$ sera octroyé pour la réalisation de ces travaux de recherche qui prendront place de 2020 à 2022 à bord de trois navires, le Coriolis II, le Macoma et le Louis-Edmond Hamelin. Depuis les débuts du programme Odyssée Saint-Laurent, la demande pour l'utilisation des navires de recherche connaît une croissance continue de la part de la communauté scientifique. Le RQM soutient cette année 130 jours en mer, un temps-navire garantissant l'accès à des équipements de recherche hautement spécialisés qui profitent à l'avancement des connaissances sur l'écosystème du fleuve Saint-Laurent et ultimement à une prise de décision éclairée pour l'exploitation et le développement durables du Saint-Laurent dans son ensemble.

L'Institut des sciences de la mer de Rimouski et le centre de recherche appliquée Innovation maritime ont développé une station de recherche en acoustique marine déployée au centre du chenal Laurentien, au large de Rimouski. Elle permettra de documenter le bruit généré par le trafic maritime tout en apportant des réponses pratiques quant aux moyens de mitigation pouvant être mis en place.

L'Université du Québec à Rimouski est partenaire d'un projet d'envergure dont la Fondation canadienne pour l'Innovation et le gouvernement du Québec ont annoncé le financement. Ce projet vise à aménager deux stations de recherche nordique sur l'Île de Baffin, dans le Haut-Arctique, afin d'étudier les enjeux liés aux changements climatiques. Il est le fruit d'un partenariat regroupant l'Université Laval, l'Université du Québec à Trois-Rivières et l'Université du Québec à Rimouski. Soulignons également que l'UQAR a obtenu un financement de la FCI afin de se doter d'équipement de chimie analytique en appui à la chimie environnementale et à l'écotoxicologie.

Les partenariats et les retombées dans les milieux

Deux projets présentés par des chercheuses de l'UQAR ont été retenus dans le cadre du programme DIALOGUE des Fonds de recherche du Québec qui vise à favoriser les interactions avec le grand public afin de susciter une meilleure compréhension de la science. Le laboratoire public d'archéologie, présenté par la professeure en géographie et en archéologie Manon Savard, permettra à la population de connaître et s'approprier son patrimoine archéologique en rendant accessibles les travaux archéologiques post-fouilles et en favorisant le dialogue entre la population et les chercheuses et chercheurs. Dans la catégorie « relève étudiante », l'appui financier accordé par le programme permettra à Pauline Chauvet, une chercheuse postdoctorale de l'UQAR spécialisée dans la dynamique des habitats côtiers, de mettre de l'avant des initiatives pour sensibiliser la population à la préservation des écosystèmes côtiers de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent.

L'UQAR est partenaire d'un exercice de concertation sans précédent lancé par le Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent et visant à documenter et à diffuser les meilleures pratiques favorisant le maintien des personnes âgées dans leur communauté. Le projet de recherche-action, regroupant également la Table de concertation des personnes âgées du Bas-Saint-Laurent (TCABSL) et la Table régionale des Élus municipaux du Bas-Saint-Laurent (TREMBSL), vise à documenter et diffuser les meilleures pratiques favorisant le maintien des personnes

ainées dans leur communauté. La phase initiale de documentation sera suivie, de 2022 à 2026, d'une programmation composée de projets de recherche-action et d'initiatives de transformation des services adaptés et mis en œuvre à l'échelle des communautés rurales.

Un projet de recherche sur la santé mentale et les vulnérabilités des populations rurales en contexte de pandémie mené par l'équipe de la Chaire interdisciplinaire sur la santé et les services sociaux pour les populations rurales (CIRUSSS) a débouché sur le lancement d'une boîte à outils afin de réduire les impacts psychosociaux de la pandémie à COVID-19. Adressés à différents acteurs, ces outils proposent des actions et des interventions pour prévenir ou réduire les impacts sociaux et psychologiques sur les individus, les familles et les communautés. La CIRUSSS a également mis sur pied une boîte à outils présentant les meilleures approches communautaires et cliniques pour prévenir ou réduire les impacts sur la santé mentale des événements météorologiques extrêmes dans un contexte de changements climatiques. Reposant sur un modèle en étape qui favorise l'intégration des approches, cette trousse contient des informations, recommandations et ressources à l'attention de l'ensemble de la population, des actrices et acteurs ainsi que des intervenantes et intervenants amenés à œuvrer auprès de la population touchée par ces phénomènes.

Le volet bas-laurentien du projet de recherche *CentrEau-COVID : Dépistage de la COVID-19 dans les eaux usées comme outil de vigie et de gestion* a été piloté par les professeurs Marc-Denis Rioux et Karine Lemarchand. En partenariat avec le CISSS-BSL et Laboratoires BSL, l'analyse des eaux usées effectuée a ainsi permis de dégager un portrait global de la présence de la COVID-19 parmi les résidentes et les résidents de la Ville de Rimouski, première de la région de l'Est-du-Québec à avoir participé à ce projet panquébécois dirigé par une équipe de recherche de l'Université Laval et McGill.

Un partenariat entre l'UQAR, le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ) et le réseau PÉRISCOPE a permis d'ouvrir le champ de la recherche en éducation à la gestion de crise. Ce projet a abouti au lancement d'un recueil de pratiques visant à faciliter la gestion de crise de la COVID-19 par les directions d'établissement scolaire. Ce guide, utilisant des données issues de la recherche et adaptées aux publics cibles, permet le partage à un large public de stratégies innovantes ayant été mises en place par différentes directions d'établissement scolaire lors de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

En outre, l'UQAR met ses expertises et son leadership au service des collectivités de son territoire en participant activement à titre de fondatrice ou de partenaire dans le développement de centres et d'organismes de recherche régionaux, dont le Centre d'innovation de l'aquaculture et des Pêches du Québec Merinov, le Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN), le Centre de recherche sur les biotechnologies marines (CRBM), le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) et le Centre Interdisciplinaire de Développement en Cartographie des Océans (CIDCO), Innovation maritime, l'Observatoire global du Saint-Laurent (OGSL), le Service de Recherche et d'Expertise en transformation des produits forestiers (SEREX) et la Station Uapishka.

3.3 BILAN FINANCIER

L'UQAR termine son exercice 2020-2021 avec un excédent de 6,28 M\$ au fonds de fonctionnement selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Cependant, l'excédent effectif n'est plus que de 1,16 M\$ après considération des virements au fonds d'immobilisations, annulation des avantages sociaux futurs et exclusion des coûts exceptionnels pour la COVID-19 requis pour le respect de la règle du Ministère, relative à l'atteinte de l'équilibre financier.

En ce qui a trait au déficit accumulé de l'UQAR au fonds de fonctionnement au 30 avril 2021, il a légèrement augmenté pour se situer à 24,5 M\$, dont 18,9 M\$ découlent des avantages sociaux futurs.

L'évolution de l'effectif étudiant équivalent temps plein (EEETP) demeure une préoccupation importante avec une baisse additionnelle de 1 % en 2020-2021. Dans ce contexte, l'annonce d'un soutien financier par un palier minimal de financement de l'effectif pour trois ans à partir de 2021-2022 permettra à l'UQAR d'accentuer ses efforts de recrutement étudiant et de développement pour assurer l'accessibilité à une formation universitaire diversifiée et de qualité en région.

3.4 REDDITIONS DE COMPTES

RÈGLE BUDGÉTAIRE 1.2.3 – MISSION DES ÉTABLISSEMENTS EN RÉGION

Rapport d'activités 2020-2021

Université : Université du Québec à Rimouski (UQAR)

Montant de la subvention 2020-2021 :

3 352 100 \$

Mesures et projets identifiés	En milliers \$
1 Coût des activités de soutien à la présence sur le territoire	560 \$
2 Bourses attribuées à des étudiantes et étudiants étrangers de cycles supérieurs pour attirer et retenir en région des gens formés et orientés en recherche et développement	485 \$
3 Acquisition d'équipements à même le budget de fonctionnement (virement) pour la poursuite du développement des programmes et pour assurer l'accès, en région, aux étudiantes et étudiants d'équipements à la fine pointe	526 \$
4 Contribution en support pour soutenir la recherche en région	1 370 \$
5 Activités de promotion de l'enseignement supérieur en région	185 \$
6 Frais additionnels pour les services des ressources humaines et des communications pour le recrutement de personnel en région	100 \$
7 Contribution aux centres de recherches affiliés en région	42 \$
8 Poste de cadre à l'internationalisation pour faciliter, entre autres, les échanges entre les établissements de formation universitaire à l'étranger et les milieux desservis au Québec	112 \$
9 Projets pédagogiques visant une plus grande utilisation des technologies de l'information et des communications et une adaptation des moyens de dispensation de la formation sur l'ensemble du territoire desservi	75 \$
TOTAL	3 455 \$

Vice-rectorat aux ressources humaines et à l'administration, octobre 2021

RÈGLE BUDGÉTAIRE 2.1.1.10.1 – FORMATION DES INFIRMIÈRES PRATICIENNES SPÉCIALISÉES ET DES INFIRMIERS PRATICIENS SPÉCIALISÉS (IPS) – BONIFICATION DU FINANCEMENT DE LA FORMATION

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI (UQAR)

FORMATION DES INFIRMIÈRES PRATICIENNES SPÉCIALISÉES (IPS)

VOLET 1- BONIFICATION DU FINANCEMENT DE LA FORMATION

A) CIBLE DE NOUVELLES INSCRIPTIONS

Cible de nouvelles inscriptions pour l'UQAR selon la règle budgétaire 2.1.10.1	12
Inscriptions réelles en 2020-2021 au DESS en sciences infirmières - IPS - Santé mentale	10

B) UTILISATION DE LA SUBVENTION POUR FORMATION DES IPS -VOLET 1

Montant de la subvention en 2020-2021 - Volet 1	235 178 \$
Coûts réels en 2020-2021	
Salaires et charges sociales :	
Professeures et professeurs	235 057 \$
Personnel chargé de cours	42 505 \$
Total des coûts en 2020-2021	(277 562) \$
Solde à reporter au 30 avril 2021	- \$

Service des finances et des approvisionnements, 2021-10-18

RÈGLE BUDGÉTAIRE 2.1.1.10.3 – FORMATION DES INFIRMIÈRES PRATICIENNES SPÉCIALISÉES ET DES INFIRMIERS PRATICIENS SPÉCIALISÉS (IPS) – COORDINATION DES STAGES

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI (UQAR) FORMATION DES INFIRMIÈRES PRATICIENNES SPÉCIALISÉES (IPS)

VOLET 3- COORDINATION DES STAGES

REDDITION DE COMPTES 2020-2021

A) CIBLE DE NOUVELLES INSCRIPTIONS

Cible de nouvelles inscriptions pour l'UQAR selon la règle budgétaire 2.1.10.1	12
Inscriptions réelles en 2020-2021 au DESS en sciences infirmières - IPS - Santé mentale	10

B) UTILISATION DE LA SUBVENTION POUR FORMATION DES IPS -VOLET 3

Montant de la subvention en 2020-2021 - Volet 3	67 194 \$
Coûts réels en 2020-2021	
Salaires et charges sociales :	
Agente de stages (2 jours/semaine)	25 611 \$
Commis à la gestion de l'enseignement et de la recherche	66 375 \$
Total des coûts en 2020-2021	(91 986) \$
Solde à reporter au 30 avril 2021	- \$

Service des finances et des approvisionnements, 2021-10-18

RÈGLE BUDGÉTAIRE 2.1.13 – STRATÉGIE D'INTERVENTION POUR PRÉVENIR ET CONTRER LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MESURE MISE EN PLACE OU ACTIVITÉ RÉALISÉE	DESCRIPTION	COÛTS EN 2020-2021
Poste de travailleuse de corridor (personne rattachée au campus de Rimouski)	Rencontres obligatoires en ligne des associations modulaires et clubs étudiants : rappel de leur responsabilité dans la loi VACS et la réglementation interne, ainsi que pendant leurs activités d'associations et de clubs.	Salaires et avantages sociaux : 69 142 \$
Poste d'intervenante sociale au campus de Lévis afin d'assurer un service de soutien	Informations données aux étudiantes et aux étudiants internationaux: partage des capsules de formation.	
	Création d'une page Facebook afin de passer du contenu en ligne, dont du contenu sur les violences à caractère sexuel.	Salaires et avantages sociaux: 71 902 \$
	Semaine de prévention VACS : Semaine virtuelle. Dîner-causerie/humour avec Mélanie Couture. Sujets abordés: la culture du viol, le consentement, comprendre les mécanismes sociaux en lien avec les VACS, éradiquer les fausses croyances ainsi que comment agir ensemble contre les violences à caractère sexuel. Partage de contenu maison et de partenaires.	
	Promotion et sensibilisation durant les <i>12 jours d'action contre la violence faite aux femmes</i> . Affichage sur les télévisions sur le campus, « flyers » produits et rappel des capsules de formation. Rappel des capsules de formation en ligne et partage de contenu en ligne (Facebook psy-QAR, réseaux sociaux).	
	Service de soutien et d'écoute offert durant les heures d'ouverture du campus. Rencontre virtuelle disponible à toutes les étudiantes et à tous les étudiants.	
	Mécanisme de référencement vers les ressources spécialisées du milieu communautaire, public et privé.	
	Élaboration d'une trajectoire d'intervention UQAR en matière de violence à caractère sexuel pour la communauté de l'UQAR.	
	Membre active de divers comités de travail du réseau UQ touchant à la santé mentale de nos étudiantes et étudiants, et par le fait même, les violences à caractère sexuel.	
SUBVENTION REÇUE EN 2020-2021 : 70 000 \$		TOTAL DES COÛTS (NON EXHAUSTIFS) : 141 044 \$

Secrétariat général et vice-rectorat à la vie étudiante, octobre 2021

RÈGLE BUDGÉTAIRE 2.1.16 – RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES À L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

Utilisation de la subvention reçue au montant de 68 700 \$

Salaire d'une ressource professionnelle dédiée à la RAC en 2020-2021 (en congé de retraite graduelle durant l'année)	49 051\$
Salaire d'un analyste informatique impliqué à l'informatisation du processus	11 350 \$
Avantages sociaux reliés à ces postes	<u>8 299 \$</u>
Total des coûts encourus en 2020-2021 pour la RAC	<u>68 700 \$</u>

Note : Ces coûts ne sont pas exhaustifs. Ils ne comprennent pas le coût des efforts des personnes impliquées dans ce projet provenant d'autres services de l'UQAR mentionnés dans le rapport.

Service des finances et des approvisionnements, 2021-10-05

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

Reddition de comptes

Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire

Exercice 2020-2021

Détail de l'utilisation de la somme versée pour 2020-2021 y compris le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui ont bénéficié des services de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) au cours de l'année :

Une ressource professionnelle est dégagée à temps plein depuis septembre 2017 afin d'agir à titre de *Conseillère en reconnaissance des acquis et des compétences* (RAC).

Nous travaillons toujours au développement de notre système informatique afin d'en faire un outil de promotion et de recrutement, mais également de nous doter d'un outil de gestion intégré, efficace et équitable qui nous permettra d'accroître l'accessibilité de notre service de RAC à la population étudiante. La création et la diffusion d'un catalogue d'ententes DEC-BAC et passerelles sur notre site web, est le premier élément qui contribue à l'atteinte de cet objectif.

Un des grands avantages de notre système est qu'il repose sur des études d'équivalence de contenu effectuées par nos spécialistes de contenu (professeurs responsables d'un cours ou directions de modules) et que ces études d'équivalence soient accessibles à tous les modules. Cette façon de faire apportera une uniformité et une transparence de nos processus en RAC.

La deuxième phase de notre projet qui portait sur le développement de la *demande de RAC* est également complétée. Il s'agit du formulaire électronique qui remplacera le formulaire papier et qui cheminera des modules vers le Registrariat par un flux d'approbation et qui comprendra toutes les autorisations nécessaires pour la validation réglementaire et la saisie au dossier de l'étudiante ou de l'étudiant. Ce formulaire constitue l'élément central de notre projet. Il nous permettra d'obtenir pour chacune des RAC accordées, la provenance de chacun des acquis qui la supportent, les documents analysés ainsi que la personne qui a procédé à l'analyse.

C'est également à partir de ce formulaire que nous pourrions obtenir toutes les informations détaillées sur le nombre de demandes de RAC reçues, accordées et refusées, le nombre d'étudiantes et d'étudiants concernés, le nombre de crédits et de cours accordés par demandes, etc.

Pour cette année encore, notre système informatique nous permet seulement de compiler le nombre de RAC accordées par exemption soit 3166 et le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui ont obtenu au moins une exemption, soit 536 pour les trimestres d'été et d'automne 2020 et d'hiver 2021.

La troisième phase de ce projet est l'implantation de l'outil informatique à tout le personnel de l'UQAR concerné par le traitement des reconnaissances d'acquis. Certains modules utilisent déjà une partie des fonctionnalités du système, mais à compter d'octobre 2021 des formations seront données à tout le personnel des modules et du Registrariat dans le but que tous les usagers utilisent les nouvelles fonctionnalités d'ici le printemps 2022.

Les faits saillants des activités réalisées par les conseillères et les conseillers en RAC dans l'établissement et leurs retombées :

Au cours de l'exercice 2020-2021, les efforts de la conseillère en RAC ont donc principalement porté sur les éléments suivants :

- **Collaborer avec l'analyste en informatique responsable du développement du système** afin de lui faire part du mode de fonctionnement des directions de programmes et du registrariat en matière de RAC afin de développer un outil fonctionnel et efficace qui répond aux besoins des usagers;
- **Agir à titre de conseillère-pivot** entre les STI et les conseillers en RAC de l'UQO et l'UQAT avec qui nous partageons le développement du système de gestion de la RAC afin de s'assurer que le système répondra également à leurs besoins;
- **La mise à jour du guide de l'utilisateur** à l'intention de toutes les utilisatrices et de tous les utilisateurs du système de gestion de la RAC qui participent à la saisie, l'évaluation et la confirmation des études d'équivalence et des regroupements d'équivalence (DEC-BAC et passerelles). Ce guide a été adapté pour le traitement des RAC universitaires et expérientielles puisque le traitement est sensiblement le même que pour les RAC collégiales;
- **L'implantation du système de gestion de la RAC** pour la saisie des études d'équivalence s'est poursuivie. Des rencontres de formation et d'informations ont eu lieu à plusieurs reprises avec le personnel des différents modules et comités de programmes. Ces rencontres se poursuivront au cours du prochain exercice puisque nous travaillerons plus spécifiquement sur le traitement des RAC universitaires et expérientielles;
- **La mise à jour du catalogue des ententes DEC-BAC et passerelles sur le site web de l'UQAR.** Plus de 200 ententes DEC-BAC et passerelles sont actuellement disponibles pour la consultation sur le site web de l'UQAR. D'autres passerelles sont également en développement et seront bientôt ajoutées. Il s'agit principalement des passerelles du module d'informatique qui ont toutes été revues suite à des modifications dans certains programmes collégiaux. Ce catalogue est maintenu à jour de façon continue par le système informatique puisque toutes les nouvelles études d'équivalence collégiale ou les nouvelles ententes DEC-BAC et passerelles s'ajoutent de façon automatique au fur et à mesure de leur création ou modification. C'est l'avantage le plus important de notre système puisque toutes les étapes sont intégrées de façon qu'aucune information ne puisse se perdre et que tous les usagers du système puissent consulter et utiliser les données créées par les autres modules si elles conviennent également à leurs programmes;

Parallèlement au développement du système de gestion de la RAC, la conseillère en RAC a aussi apporté sa contribution aux activités suivantes:

- Représentation de l'UQAR à différentes tables dans le cadre des activités du BCI et du Groupe de Réflexion et d'Action sur la RAC (GRAC);
- Présentation de l'outil informatique à la Doyenne des études et à quelques membres du personnel du Décanat.
- Participation à des rencontres avec diverses directions de programmes dans le but de développer de nouvelles ententes DEC-BAC;
- Collaboration à certaines modifications aux règlements des études de 1^{er} cycle en matière de RAC et présentation de ces modifications aux personnels des modules et comités de programmes en collaboration avec le registraire;

- Préparation de différents rapports et documents à la demande de différentes instances de l'UQAR ou externes tel le BCI.

Les difficultés éprouvées au cours de l'année et les solutions mises de l'avant pour y faire face :

Malgré un certain ralentissement dans notre fonctionnement dû à la pandémie, l'exercice 2020-2021 nous aura tout de même permis de compléter la deuxième phase de notre projet, soit le développement de la *demande de RAC*.

Cette deuxième phase de développement a été un exercice assez laborieux. Il fallait s'assurer que la *demande de RAC* réponde aux besoins des trois constituantes, tenir compte des particularités de chacune, que ce soit des variantes au niveau de nos règlements des études ou de notre fonctionnement interne. Plusieurs discussions ont eu lieu entre les 3 conseillers en RAC et l'analyste en informatique, mais également avec différents usagers dans chacune de nos constituantes. D'un point de vue informatique, il s'agissait du cœur du système et ceci a nécessité beaucoup de tests de notre part afin de valider chacune des fonctionnalités.

Les défis ou les enjeux prévisibles pour les prochaines années sur le plan de l'accessibilité, de l'équité et de la transparence des processus et des services de RAC :

L'implantation du système de gestion de la RAC et son acceptation par l'ensemble des usagers de l'UQAR seront les principaux enjeux pour les mois à venir. L'automatisation de tout le système amène des changements importants dans la façon de travailler de tous les usagers. Certains pourraient y voir un alourdissement du processus par rapport à l'utilisation des formulaires papier.

Ce sera important de bien expliquer les avantages de l'outil informatique, tels :

- **La création d'un historique** de toutes les études d'équivalence et des demandes de RAC accordées et refusées facilement accessibles à tous, qui évitent de refaire constamment les mêmes analyses et qui contribuent à l'équité et la transparence de nos processus;
- **La présentation d'un catalogue d'ententes DEC-BAC et passerelles sur le web** facilement accessible à toutes les étudiantes et à tous les étudiants;
- **Le traitement en continu des demandes de RAC et l'amélioration dans les délais de réponses aux étudiantes et aux étudiants;**

C'est sur ces éléments qu'il faudra insister lors des formations pour obtenir l'adhésion de tous les usagers au nouvel outil de gestion de la RAC.

Le départ à la retraite de la Conseillère RAC au cours de l'exercice 2021-2022 et le transfert d'expertise sera aussi un enjeu important dans les prochains mois à l'UQAR.

De façon plus générale, la résistance au changement et les préjugés face à la reconnaissance d'acquis demeureront des éléments importants à prendre en compte lors des formations afin que tous les usagers adhèrent à la nouvelle façon de faire.

Les préjugés face à la reconnaissance d'acquis extrascolaires sont un bon exemple et c'est parfois par manque de moyens ou d'outils pour évaluer ces acquis. Notre outil informatique basé sur des études d'équivalence de contenu est un premier pas dans la diminution de ces préjugés.

On le constate, les besoins grandissants en matière de main-d'œuvre qualifiée et l'arrivée de travailleurs possédant des diplômes étrangers créeront également une grande demande pour la reconnaissance des acquis dans les universités québécoises. Le rôle des conseillers en RAC deviendra stratégique et il sera important de faire connaître les avantages de la RAC et de développer des outils pour en faciliter la gestion.

Les universités devront être prêtes à recevoir ces étudiantes et ces étudiants et à reconnaître leurs acquis. Des systèmes de gestion de la RAC qui consignent les études d'équivalence supportant la RAC, comme celui que nous développons actuellement, deviendront donc des outils essentiels pour promouvoir la RAC et contribueront à maintenir l'équité et l'uniformité des processus et des services de RAC.

RÈGLE BUDGÉTAIRE 2.1.19 – ALLOCATIONS SPÉCIFIQUES DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION NUMÉRIQUE EN ÉDUCATION ET EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Volet #	Activités réalisées	COÛTS EN 2020-2021
Volet 3 : Acquisition et développement de ressources éducatives numériques	Activités reliées au développement des ressources éducatives numériques (activités d'enseignement)	3 314 \$
Volet 4 : Soutien aux usagers	Mise en place du système Octopus pour le soutien technique	18 190 \$
	Activités de soutien des environnements numériques d'apprentissage	15 398 \$
	Activités de soutien technologiques dans un cadre d'enseignement et d'apprentissage	212 154 \$
Volet 5 : Renforcement de la sécurité de l'information	Mandat de vérification de la sécurité informatique (préparation du mandat qui sera réalisé en 2021-2022)	4 454 \$
	Surveillance des systèmes d'information Web (monitoring web)	4 972 \$
	Activités liées à la sécurité de l'information	49 686 \$
SUBVENTION REÇUE EN 2020-2021 :		191 900 \$
TOTAL DES COÛTS :		308 168 \$

Vice-rectorat aux ressources humaines et à l'administration, octobre 2021

RÈGLE BUDGÉTAIRE 2.1.25-1 – SOUTIEN AUX PARCOURS DE FORMATION EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION

ACTIVITÉS RÉALISÉES	DESCRIPTION	COÛTS EN 2020-2021
Maintien de postes de professeures et professeurs en éducation créés et comblés en 2019-2020.	2 postes au campus de Rimouski. 2 postes au campus de Lévis.	464 365 \$
Création de deux postes d'agente ou d'agent de développement et de soutien en éducation	1 poste au campus de Rimouski. 1 poste au campus de Lévis.	152 767 \$
Afin de favoriser la relève enseignante en éducation, mise sur pied d'un programme de soutien au doctorat en éducation afin d'encourager l'attraction, la persévérance ainsi que l'accès au diplôme.	Entrée en vigueur du programme en 2020-2021.	26 273 \$
SUBVENTION REÇUE EN 2020-2021 : 600 000 \$		TOTAL DES COÛTS EN 2020-2021 : 643 405\$

Service des finances et des approvisionnements, octobre 2021

RÈGLE BUDGÉTAIRE 2.1.25.3 – MANDATS STRATÉGIQUES – SOUTIEN AUX INITIATIVES AVEC LES ENTREPRISES PRIVÉES

A)_ Utilisation de la subvention reçue en 2020-2021

MESURE MISE EN PLACE OU ACTIVITÉ RÉALISÉE	DESCRIPTION	COÛTS EN 2020-2021
1,5 postes de ressources professionnelles permettant de créer une interface entre le monde socioéconomique régional et les professeures, professeurs de l'UQAR et ses unités de recherche	Négociations et préparation de diverses ententes, contrats et conventions entre l'UQAR et ses partenaires privés (ententes de confidentialité, licences, propriété intellectuelle, etc.). Suivis des ententes de partenariat avec le milieu et liaisons avec les différents centres de recherche affiliés à l'UQAR. Promotion et mise en valeur des expertises de l'UQAR. (En 2020-2021, compte tenu du contexte de crise sanitaire, le réseautage s'est avéré plus difficile, mais les ressources professionnelles ont contribué au maintien des liens créés avec les partenaires privés.) Protection et gestion de la propriété intellectuelle. Suivi des activités de transfert technologiques en collaboration avec la société de valorisation (brevets, licences d'exploitation commerciale, etc.). Informations en lien avec le financement offert aux entreprises privées pour faciliter les stages en entreprise et le partage des savoirs (programmes MITACS et autres).	Salaires et avantages sociaux : 155 292 \$
Maintien du poste de coordonnateur du projet <i>Entrepreneuriat UQAR</i> en attente du renouvellement de la subvention du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)	Maintien en poste du coordonnateur durant la période de renouvellement de la subvention du MEI afin d'assurer la poursuite du développement de la culture entrepreneuriale à l'UQAR.	Salaires et avantages sociaux : 25 808 \$
Soutien en services aux projets <i>d'Entrepreneuriat UQAR</i> et pour les contrats en partenariat avec des entreprises	Contribution en nature au projet <i>Entrepreneuriat UQAR</i> visant le développement d'une culture entrepreneuriale à l'UQAR (locaux offerts aux jeunes entrepreneurs, services de conseillers experts, conférences, etc.)	Valeur de la contribution 2020-2021 : 19 000 \$
SUBVENTION REÇUE EN 2020-2021 : 151 900 \$		TOTAL DES COÛTS (NON EXHAUSTIFS) 200 100 \$

B) Contributions des entreprises privées en 2020-2021

SECTEUR DISCIPLINAIRE	NOMBRE DE PROJETS RÉALISÉS	SOMMES PROVENANT DES PARTENAIRES PRIVÉS
Océanographie	Quatre (4)	133 743 \$
Mathématiques, informatique et génie	Trois (3)	159 564 \$
Biologie, chimie et géographie	Un (1)	20 000 \$
Sciences de la gestion	Un (1)	2 461 \$
TOTAUX :	Neuf (9)	315 768 \$

Vice-rectorat aux ressources humaines et à l'administration, octobre 2021

RÈGLE BUDGÉTAIRE 2.1.28 – RÉUSSITE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RELANCE ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

Volet #1 : Accès aux études universitaires, persévérance et réussite des étudiants

Cette subvention a permis à l'UQAR de mettre en place les conditions propices à l'accès aux études universitaires, à la persévérance et à la réussite des étudiantes et des étudiants, notamment en adaptant les modes de prestations des formations afin de respecter les contraintes de distanciation physique associées à la COVID-19 et en mettant en place différentes mesures de soutien destinées aux étudiantes et étudiants.

MESURES FINANCÉES SELON LE MES	ACTIVITÉS RÉALISÉES	COÛTS EN 2020-2021
Embauche de ressources professionnelles supplémentaires offrant des services pédagogiques aux étudiantes et aux étudiants	Coûts supplémentaires du personnel chargé de cours, personnel professionnel en soutien aux directions de départements et de modules.	53 226 \$
Embauche de ressources spécialisées en technopédagogie, en technologies de l'information, en infonuagique et en sécurité de l'information de manière à répondre aux besoins de transformation de l'enseignement et de l'encadrement des étudiantes et des étudiants	Embauche de ressources spécialisées en technopédagogie pour supporter les professeures et professeurs dans l'adaptation des modes de prestations des formations.	103 702 \$
	Embauche de ressources spécialisées en technologies de l'information en support aux nouveaux modes de dispensation des formations	30 510 \$
Organisation de services institutionnels en santé mentale, dont les activités de prévention, d'intervention et de postvention dédiées à la communauté étudiante	Prolongation d'un contrat intermittent de travailleuse sociale pour assurer sa présence durant toute l'année universitaire 2020-2021	13 333 \$
TOTAL DES COÛTS EN 2020-2021 :		200 771 \$
SUBVENTION REÇUE :		<u>496 100 \$</u>
MONTANT REPORTÉ EN 2021-2022 :		295 329 \$

Volet # 2 : Développement de nouveaux parcours de formation et de nouvelles formules pédagogiques

Développement d'une clinique interdisciplinaire en santé pour répondre à des besoins de formation pratique

Le projet de clinique interdisciplinaire en santé vise à offrir un espace de formation pratique rassemblant différentes disciplines de la santé et des services sociaux. Elle constituera un levier important pour assurer la formation d'une relève qualifiée.

Aucune dépense n'a été faite à l'intérieur de cette enveloppe au cours de l'exercice 2020-2021. L'UQAR en est actuellement à la phase d'avant-projet. Durant la dernière année, elle a produit un document de travail qui expose les objectifs de l'initiative, ses retombées ainsi que ses parties prenantes. L'UQAR entamera, dans les prochaines semaines, l'analyse d'affaires, une étape importante permettant de cibler les différents livrables et de consolider la planification de projet. À la suite de cette étape, l'UQAR sera en mesure d'établir un mandat et d'embaucher une ressource professionnelle spécialisée en gestion de projet afin d'assurer sa réalisation.

Subvention reçue et reportée à 2021-2022 : 101 300 \$

Total de la subvention reportée à 2021-2022 pour les deux volets : 396 629 \$

Service des finances et des approvisionnements, octobre 2021

RÈGLE BUDGÉTAIRE 2.1.31.3 – CRÉNEAUX D'EXPERTISE – ATTIRER LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX DANS LES PROGRAMMES DE 2^E CYCLE EN GÉNIE ET LES RETENIR

Université du Québec à Rimouski 2020-2021

Dans le contexte lié à la pandémie, les activités prévues dans le cadre de la règle budgétaire 2.1.31.3 - *Créneaux d'expertise - Attirer les étudiants internationaux dans les programmes de 2e cycle en génie et les retenir* n'ont pas pu être réalisées cette année, les restrictions dues aux mesures sanitaires rendant impossible la venue des étudiantes et étudiants étrangers ainsi que la présence en entreprise des étudiantes et étudiants en génie.

L'UQAR compte reporter ces sommes à l'exercice financier 2021-2022. Elles seront notamment engagées dans la mise sur pied d'une plateforme d'appui régionale à l'innovation assurant un maillage entre les expertises et équipements de l'Université avec les entreprises de la région de manière à permettre une participation et une expérience accrue des étudiantes et étudiants de deuxième cycle dans l'entreprise.

En outre, des efforts particuliers seront mis en place afin de développer des partenariats avec les écoles d'ingénieurs outre-mer et mettre en place des mesures facilitant le recrutement des étudiantes et étudiants, notamment dans le cadre d'ententes de bidiplomation.

Montant de la subvention en 2020-2021	363 000 \$
Total des coûts en 2020-2021	0\$
Montant reporté en 2021-2022	363 000 \$

RÈGLE BUDGÉTAIRE 2.1.33 – BOURSES POUR LA PERSÉVÉRANCE DES ÉTUDIANTS ÉPROUVANT DES DIFFICULTÉS ACADÉMIQUES DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE

Université du Québec à Rimouski 2020-2021

Montant de la subvention accordée par le MES en 2020-2021 : **40 800 \$**

Pour un objectif de 34 bourses

Utilisation de la somme allouée :

Le premier versement a été effectué en fin juin 2021, une fois la réussite du trimestre confirmée :

➤ 34 bourses de 600 \$, soit 50 % du montant total pour :	20 400 \$
---	-----------

Le deuxième versement sera versé après le 5 novembre 2021, soit après la date limite d'abandon du trimestre d'automne 2021 (information confirmée par le registraire).

Vice-rectorat aux ressources humaines et à l'administration, octobre 2021

RÈGLE BUDGÉTAIRE 2.1.35 – SOUTIEN AUX UNIVERSITÉS DANS LE CADRE DE LA BOURSE D'INCITATION AU TRAVAIL ET DE SUSPENSION VOLONTAIRE DES ÉTUDES AU BACCALAURÉAT EN SCIENCES INFIRMIÈRES EN CONTEXTE D'URGENCE SANITAIRE – VOLET 2 : ADAPTATION DU CHEMINEMENT ET DE L'OFFRE DE FORMATION DES BOURSIERS

Université du Québec à Rimouski 2020-2021

L'annonce du montant reçu ayant été réalisée tardivement, aucune somme n'a été encore engagée pour cette règle budgétaire en 2020-2021. Le montant sera utilisé en 2021-2022 pour embaucher des ressources permettant de pallier aux frais supplémentaires engendrés par l'adaptation du cheminement du programme de baccalauréat, notamment l'embauche d'une agente de développement et de soutien chargée d'accompagner le module de sciences infirmières dans le cadre de l'adaptation et de la mise en œuvre du nouveau cheminement.

Montant de la subvention en 2020-2021	171 200\$
Total des coûts en 2020-2021	0\$
Montant reporté en 2021-2022	171 200\$

3.5 GRILLE DES INDICATEURS

I. Éléments d'information

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

Année universitaire (Effectif au trimestre d'automne)

	Unité	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021*	
Étudiant							
1 Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP) total	EEETP	4 276,62	4 145,58	3 988,77	3 948,63	3 906,72	EEETP 2020-2021: Données définitives provenant du système PRISME (UQ)
2 EEETP au 1er cycle	EEETP	3 741,63	3 604,20	3 433,15	3 382,13	3 333,98	
3 EEETP au 2e cycle	EEETP	472,23	474,82	474,25	489,91	491,29	
4 EEETP au 3e cycle	EEETP	62,76	66,57	81,37	76,59	81,44	
5 Effectif étudiant total	n	7 049	6 745	6 593	6 472	6 434	* Données provisoires
6 Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	n	2 864	2 778	2 642	2 611	2 573	
7 Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	n	3 012	2 844	2 832	2 708	2 684	
8 Effectif étudiant au 1er cycle	%	83,36%	83,35%	83,03%	82,18%	81,71%	
9 Effectif étudiant au 2e cycle	n	1 059	1 018	1 006	1 033	1 033	
10 Effectif étudiant au 2e cycle	%	15,02%	15,09%	15,26%	15,96%	16,06%	
11 Effectif étudiant au 3e cycle	n	114	105	113	120	144	
12 Effectif étudiant au 3e cycle	%	1,62%	1,56%	1,71%	1,85%	2,24%	
13 Effectif étudiant internationaux	n	422	423	462	517	459	
14 Effectif étudiant internationaux	%	5,99%	6,27%	7,01%	7,99%	7,13%	
15 Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	n	8	19	7	7	1	
16 Stagiaires postdoctoraux	n	29	24	25	42	33	
17 Résidents en médecine	n	0	0	0	0	0	
Enseignants-chercheurs							
18 Nombre de professeurs récemment embauchés	n	8	12	15	9	16	
19 Hommes	n	2	7	6	4	8	
20 Femmes	n	6	5	9	5	8	
Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire							
21	n	185	198	200	195	207	
22 Hommes	n	110	117	118	112	117	
23 Femmes	n	75	81	82	83	90	
Nombre de chargés de cours de l'année universitaire							
24	n	457	434	426	435	409	
25 Hommes	n	243	233	232	230	213	
26 Femmes	n	214	201	194	205	196	
27 Nombre moyen de cours par professeur	n	4	3	4	4	4	
28 Nombre moyen de cours par chargé de cours	n	1,45	1,48	1,48	1,54	2,42	
29 Ratio étudiants au 1er cycle / professeur	n	31,8	28,4	27,4	27,3	25,4	
30 Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n	6,3	5,7	5,6	5,9	5,7	
31 Ratio EEETP / professeur	EEETP/n	23,1	20,9	19,9	20,2	18,9	
32 Cours donnés par les professeurs	%	34%	36%	37%	36%	39%	
33 Cours donnés par les chargés de cours	%	66%	64%	63%	64%	61%	
34 Cours donnés par d'autres catégories d'enseignants	%	0%	0%	0%	0%	0%	

Nom de l'établissement : Université du Québec à Rimouski

Date :

I. Éléments d'information

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)

	Unité	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021P	
Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire							
35 Hommes	n	110	117	118	112	117	
36 Sciences de la santé	n	3	5	5	5	6	
37 Sciences pures	n	35	36	36	36	32	
38 Sciences appliquées	n	14	15	15	13	15	
39 Arts	n	0	0	0	0	0	
40 Lettres	n	2	2	2	2	2	
41 Sciences humaines	n	18	19	19	19	21	
42 Éducation	n	12	13	14	13	17	
43 Droit	n	0	0	0	0	0	
44 Administration	n	23	25	25	22	22	
45 Autres	n	3	2	2	2	2	
46 Femmes	n	75	81	82	83	90	
47 Sciences de la santé	n	14	16	17	14	17	
48 Sciences pures	n	6	5	7	6	6	
49 Sciences appliquées	n	0	0	0	0	1	
50 Arts	n	0	0	0	0	0	
51 Lettres	n	6	5	6	5	3	
52 Sciences humaines	n	13	15	12	13	15	
53 Éducation	n	21	26	24	29	29	
54 Droit	n	0	0	0	0	0	
55 Administration	n	15	14	16	16	18	
56 Autres	n	0	0	0	0	1	
57 Total	n	185	198	200	195	207	
58 Sciences de la santé	n	17	21	22	19	23	
59 Sciences pures	n	41	41	43	42	38	
60 Sciences appliquées	n	14	15	15	13	16	
61 Arts	n	0	0	0	0	0	
62 Lettres	n	8	7	8	7	5	
63 Sciences humaines	n	31	34	31	32	36	
64 Éducation	n	33	39	38	42	46	
65 Droit	n	0	0	0	0	0	
66 Administration	n	38	39	41	38	40	
67 Autres	n	3	2	2	2	3	

I. Éléments d'information

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, durant l'année universitaire)

	Unité	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021P	
Chargés de cours selon le secteur disciplinaire prépondérant							
68 Hommes	n	243	233	232	230	213	
69 Sciences de la santé	n	25	18	22	20	15	
70 Sciences pures	n	26	20	22	24	9	
71 Sciences appliquées	n	16	15	20	27	7	
72 Arts	n	1	5	7	5	6	
73 Lettres	n	7	5	5	4	77	
74 Sciences humaines	n	46	42	34	36	25	
75 Éducation	n	30	30	30	31	22	
76 Droit	n	4	6	5	4	5	
77 Administration	n	88	92	87	79	47	
78 Autres	n	0	0	0	0	0	
79 Femmes	n	214	201	194	205	196	
80 Sciences de la santé	n	39	44	37	39	28	
81 Sciences pures	n	5	6	7	4	4	
82 Sciences appliquées	n	0	0	0	1	4	
83 Arts	n	1	2	2	2	1	
84 Lettres	n	7	5	5	5	52	
85 Sciences humaines	n	39	35	31	42	29	
86 Éducation	n	90	78	78	82	64	
87 Droit	n	4	4	3	2	0	
88 Administration	n	29	27	31	28	14	
89 Autres	n	0	0	0	0	0	
90 Total	n	457	434	426	435	409	
91 Sciences de la santé	n	64	62	59	59	43	
92 Sciences pures	n	31	26	29	28	13	
93 Sciences appliquées	n	16	15	20	28	11	
94 Arts	n	2	7	9	7	7	
95 Lettres	n	14	10	10	9	129	
96 Sciences humaines	n	85	77	65	78	54	
97 Éducation	n	120	108	108	113	86	
98 Droit	n	8	10	8	6	5	
99 Administration	n	117	119	118	107	61	
100 Autres	n	0	0	0	0	0	

n.d. Données non disponibles

n.a. Données non applicables

^P Les données sur le personnel pour l'année 2020-2021 sont provisoires, n'ayant fait l'objet d'aucune validation détaillée dans le cadre de l'enquête SYSPER, celle-ci étant encore en production à ce jour. Les mêmes paramètres ont toutefois été appliqués aux données préliminaires de 2020-2021, de façon à pouvoir transmettre une donnée comparable pour l'année la plus récente.

I. Éléments d'information

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

Notes méthodologiques

1. Sources de données

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2019-2020, septembre 2021.

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration provisoires, 2020-2021, septembre 2021.

2. Changement dans la sélection du personnel

Comparativement aux années antérieures, les données sur le personnel (à l'exception des chargés de cours) ne

3. Attribution des secteurs disciplinaires

La répartition des professeurs-chercheurs (et de la direction académique) par famille disciplinaire produite initialement par le BCI a dû être complètement revue en raison d'écarts importants dans la classification des disciplines. La "Table de conversion" présentée au dernier onglet du présent fichier n'était pas respectée, fournissant un état des lieux erroné par rapport à la classification attendue et notamment face à la répartition des données étudiantes.

Afin de corriger la situation, le siège social UQ a appliqué la même méthodologie de base que le BCI, en utilisant d'abord la discipline rattachée au département lorsque celle-ci était unique. Si le département était conjoint (ex. "Mathématiques et informatique" ou "Arts et lettres"), c'est le code CLARDER de la principale discipline d'enseignement attribué par les établissements à chacun de leurs professeurs dans le SYSPER qui a été retenu. Les CLARDER ont été convertis vers un CLASS correspondant, puis vers le secteur disciplinaire établi à l'onglet "Table de conversion". Les individus apparaissant dans la discipline « Autres » sont des professeurs dont le CLARDER et le département sont plurisectoriels, ou font partie de la direction académique (décanats).

La répartition des chargés de cours par famille disciplinaire produite par le BCI a connu la même révision que celle des professeurs et ce, pour les mêmes raisons que celles citées plus haut. Le siège social UQ l'a produite sur la base des montants de rémunération de base versés sur toute l'année en lien avec des activités GDEU. Un CLARDER étant associé à chaque cours enseigné, il a été converti vers un CLASS et ensuite vers le secteur disciplinaire établi par la Commission dans l'onglet "Table de conversion". Le secteur disciplinaire retenu est celui cumulant le plus grand montant de rémunération de base. Si un même montant était cumulé dans plus d'un secteur disciplinaire, la priorité a été accordée selon la hiérarchie des disciplines présentée dans la grille.

4. Déclinaison selon le genre et total

Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.

Nom de l'établissement : Université du Québec à Rimouski

Date :

I. Éléments d'information

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS

Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)

1er cycle - Baccalauréat		Unité	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021*
101	Hommes	n	1 244	1295	1324	1223	1258
102	Sciences de la santé	n	77	82	78	63	62
103	Sciences pures	n	63	82	88	85	91
104	Sciences appliquées	n	116	153	155	152	147
105	Arts	n					
106	Lettres	n	9	7	6	4	7
107	Sciences humaines	n	95	90	87	84	92
108	Éducation	n	373	376	403	390	449
109	Droit	n					
110	Administration	n	511	505	507	442	406
111	Autres	n				3	4
112	Femmes	n	3 081	2953	2822	2781	2806
113	Sciences de la santé	n	834	777	689	661	648
114	Sciences pures	n	114	127	137	140	127
115	Sciences appliquées	n	4	6	15	40	43
116	Arts	n					
117	Lettres	n	29	29	26	23	25
118	Sciences humaines	n	326	314	285	288	308
119	Éducation	n	1 132	1093	1070	1062	1156
120	Droit	n					
121	Administration	n	642	607	600	563	496
122	Autres	n				4	3
123	Total	n	4 325	4248	4146	4004	4064
124	Sciences de la santé	n	911	859	767	724	710
125	Sciences pures	n	177	209	225	225	218
126	Sciences appliquées	n	120	159	170	192	190
127	Arts	n					
128	Lettres	n	38	36	32	27	32
129	Sciences humaines	n	421	404	372	372	400
130	Éducation	n	1 505	1469	1473	1452	1605
131	Droit	n					
132	Administration	n	1 153	1112	1107	1005	902
133	Autres	n				7	7

* Données provisoires

Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)

1er cycle - Autres sanctions		Unité	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
134	Hommes	n	435	358	335	327	279	
135	Sciences de la santé	n	41	29	25	29	42	
136	Sciences pures	n						
137	Sciences appliquées	n	30	19	19	28	27	
138	Arts	n						
139	Lettres	n	2					
140	Sciences humaines	n	11	13	8	12	12	
141	Éducation	n	3	4	3	9	2	
142	Droit	n						
143	Administration	n	305	248	247	197	175	
144	Autres	n	43	45	33	52	21	
145	Femmes	n	1 116	1016	993	988	914	
146	Sciences de la santé	n	261	225	245	217	214	
147	Sciences pures	n					1	
148	Sciences appliquées	n	7	13	17	17	12	
149	Arts	n						
150	Lettres	n	1	3	6	6	1	
151	Sciences humaines	n	135	143	143	205	238	
152	Éducation	n	22	17	27	31	23	
153	Droit	n						
154	Administration	n	573	508	452	415	366	
155	Autres	n	117	107	103	97	59	
156	Total	n	1 551	1374	1328	1315	1193	
157	Sciences de la santé	n	302	254	270	246	256	
158	Sciences pures	n					1	
159	Sciences appliquées	n	37	32	36	45	39	
160	Arts	n						
161	Lettres	n	3	3	6	6	1	
162	Sciences humaines	n	146	156	151	217	250	
163	Éducation	n	25	21	30	40	25	
164	Droit	n						
165	Administration	n	878	756	699	612	541	
166	Autres	n	160	152	136	149	80	

Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)

2e cycle - Maîtrise		Unité	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
167	Hommes	n	298	276	269	281	313
168	Sciences de la santé	n	6	3	8	6	5
169	Sciences pures	n	36	33	35	34	44
170	Sciences appliquées	n	26	31	39	58	69
171	Arts	n					
172	Lettres	n	8	6	4	2	2
173	Sciences humaines	n	52	52	52	50	56
174	Éducation	n	4	4	5	6	6
175	Droit	n					
176	Administration	n	165	144	119	122	116
177	Autres	n	1	3	7	3	15
178	Femmes	n	395	373	382	389	438
179	Sciences de la santé	n	45	34	51	41	44
180	Sciences pures	n	58	56	56	56	56
181	Sciences appliquées	n	4	2	8	14	18
182	Arts	n					
183	Lettres	n	16	13	11	19	20
184	Sciences humaines	n	89	89	72	73	97
185	Éducation	n	46	48	52	51	51
186	Droit	n					
187	Administration	n	129	129	128	131	127
188	Autres	n	8	2	4	4	25
189	Total	n	693	649	651	670	751
190	Sciences de la santé	n	51	37	59	47	49
191	Sciences pures	n	94	89	91	90	100
192	Sciences appliquées	n	30	33	47	72	87
193	Arts	n					
194	Lettres	n	24	19	15	21	22
195	Sciences humaines	n	141	141	124	123	153
196	Éducation	n	50	52	57	57	57
197	Droit	n					
198	Administration	n	294	273	247	253	243
199	Autres	n	9	5	11	7	40

Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)

2e cycle - Autres sanctions		Unité	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
200	Hommes	n	103	111	122	108	79
201	Sciences de la santé	n		4	2	2	2
202	Sciences pures	n		3	6	8	3
203	Sciences appliquées	n				1	
204	Arts	n	4	2			
205	Lettres	n					
206	Sciences humaines	n	4	5	13	8	10
207	Éducation	n	1			1	1
208	Droit	n					
209	Administration	n	91	81	78	71	53
210	Autres	n	3	16	23	17	10
211	Femmes	n	263	258	233	255	203
212	Sciences de la santé	n	4	9	11	10	16
213	Sciences pures	n	5	6	9	11	5
214	Sciences appliquées	n					
215	Arts	n	35	29		23	17
216	Lettres	n					
217	Sciences humaines	n	13	15	15	18	13
218	Éducation	n	33	15	7	14	6
219	Droit	n					
220	Administration	n	159	166	167	154	134
221	Autres	n	14	18	24	25	12
222	Total	n	366	369	355	363	282
223	Sciences de la santé	n	4	13	13	12	18
224	Sciences pures	n	5	9	15	19	8
225	Sciences appliquées	n				1	
226	Arts	n	39	31		23	17
227	Lettres	n					
228	Sciences humaines	n	17	20	28	26	23
229	Éducation	n	34	15	7	15	7
230	Droit	n					
231	Administration	n	250	247	245	225	187
232	Autres	n	17	34	47	42	22

Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)

3e cycle - Doctorat		Unité	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
233	Hommes	n	58	60	69	75	90
234	Sciences de la santé	n					
235	Sciences pures	n	37	35	29	26	27
236	Sciences appliquées	n	5	10	17	26	33
237	Arts	n					
238	Lettres	n	5	5	5	5	7
239	Sciences humaines	n	5	4	8	9	13
240	Éducation	n	2		2	1	2
241	Droit	n					
242	Administration	n					
243	Autres	n	4	6	8	8	8
244	Femmes	n	56	45	44	45	54
245	Sciences de la santé	n					
246	Sciences pures	n	25	21	25	25	27
247	Sciences appliquées	n	5	2	4	5	7
248	Arts	n					
249	Lettres	n	8	7	6	5	4
250	Sciences humaines	n	8	7	2	1	4
251	Éducation	n	9	6	5	9	12
252	Droit	n					
253	Administration	n					
254	Autres	n	1	2	2		
255	Total	n	114	105	113	120	144
256	Sciences de la santé	n					
257	Sciences pures	n	62	56	54	51	54
258	Sciences appliquées	n	10	12	21	31	40
259	Arts	n					
260	Lettres	n	13	12	11	10	11
261	Sciences humaines	n	13	11	10	10	17
262	Éducation	n	11	6	7	10	14
263	Droit	n					
264	Administration	n					
265	Autres	n	5	8	10	8	8

Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)

3e cycle - Autres sanctions		Unité	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
266	Hommes	n					
267	Sciences de la santé	n					
268	Sciences pures	n					
269	Sciences appliquées	n					
270	Arts	n					
271	Lettres	n					
272	Sciences humaines	n					
273	Éducation	n					
274	Droit	n					
275	Administration	n					
276	Autres	n					
277	Femmes	n					
278	Sciences de la santé	n					
279	Sciences pures	n					
280	Sciences appliquées	n					
281	Arts	n					
282	Lettres	n					
283	Sciences humaines	n					
284	Éducation	n					
285	Droit	n					
286	Administration	n					
287	Autres	n					
288	Total	n					
289	Sciences de la santé	n					
290	Sciences pures	n					
291	Sciences appliquées	n					
292	Arts	n					
293	Lettres	n					
294	Sciences humaines	n					
295	Éducation	n					
296	Droit	n					
297	Administration	n					
298	Autres	n					

Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)

Total (grades)		Unité	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
299	Hommes	n	1 600	1631	1662	1579	1661
300	Sciences de la santé	n	83	85	86	69	67
301	Sciences pures	n	136	150	152	145	162
302	Sciences appliquées	n	147	194	211	236	249
303	Arts	n					
304	Lettres	n	22	18	15	11	16
305	Sciences humaines	n	152	146	147	143	161
306	Éducation	n	379	380	410	397	457
307	Droit	n					
308	Administration	n	676	649	626	564	522
309	Autres	n	5	9	15	14	27
310	Femmes	n	3 532	3371	3248	3215	3298
311	Sciences de la santé	n	879	811	740	702	692
312	Sciences pures	n	197	204	218	221	210
313	Sciences appliquées	n	13	10	27	59	68
314	Arts	n					
315	Lettres	n	53	49	43	47	49
316	Sciences humaines	n	423	410	359	362	409
317	Éducation	n	1 187	1147	1127	1122	1219
318	Droit	n					
319	Administration	n	771	736	728	694	623
320	Autres	n	9	4	6	8	28
321	Total	n	5 132	5002	4910	4794	4959
322	Sciences de la santé	n	962	896	826	771	759
323	Sciences pures	n	333	354	370	366	372
324	Sciences appliquées	n	160	204	238	295	317
325	Arts	n					
326	Lettres	n	75	67	58	58	65
327	Sciences humaines	n	575	556	506	505	570
328	Éducation	n	1 566	1527	1537	1519	1676
329	Droit	n					
330	Administration	n	1 447	1385	1354	1258	1145
331	Autres	n	14	13	21	22	55

Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)

Total (autres sanctions)		Unité	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
332	Hommes	n	538	469	457	435	358
333	Sciences de la santé	n	41	33	27	31	44
334	Sciences pures	n		3	6	8	3
335	Sciences appliquées	n	30	19	19	29	27
336	Arts	n	4	2			
337	Lettres	n	2				
338	Sciences humaines	n	15	18	21	20	22
339	Éducation	n	4	4	3	10	3
340	Droit	n					
341	Administration	n	396	329	325	268	228
342	Autres	n	46	61	56	69	31
343	Femmes	n	1 379	1274	1226	1243	1117
344	Sciences de la santé	n	265	234	256	227	230
345	Sciences pures	n	5	6	9	11	6
346	Sciences appliquées	n	7	13	17	17	12
347	Arts	n	35	29		23	17
348	Lettres	n	1	3	6	6	1
349	Sciences humaines	n	148	158	158	223	251
350	Éducation	n	55	32	34	45	29
351	Droit	n					
352	Administration	n	732	674	619	569	500
353	Autres	n	131	125	127	122	71
354	Total	n	1 917	1743	1683	1678	1475
355	Sciences de la santé	n	306	267	283	258	274
356	Sciences pures	n	5	9	15	19	9
357	Sciences appliquées	n	37	32	36	46	39
358	Arts	n	39	31		23	17
359	Lettres	n	3	3	6	6	1
360	Sciences humaines	n	163	176	179	243	273
361	Éducation	n	59	36	37	55	32
362	Droit	n					
363	Administration	n	1 128	1003	944	837	728
364	Autres	n	177	186	183	191	102

Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)

Total (toutes les sanctions)		Unité	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
365	Hommes	n	2 138	2100	2119	2014	2019	
366	Sciences de la santé	n	124	118	113	100	111	
367	Sciences pures	n	136	153	158	153	165	
368	Sciences appliquées	n	177	213	230	265	276	
369	Arts	n	4	2				
370	Lettres	n	24	18	15	11	16	
371	Sciences humaines	n	167	164	168	163	183	
372	Éducation	n	383	384	413	407	460	
373	Droit	n						
374	Administration	n	1 072	978	951	832	750	
375	Autres	n	51	70	71	83	58	
376	Femmes	n	4 911	4645	4474	4458	4415	
377	Sciences de la santé	n	1 144	1045	996	929	922	
378	Sciences pures	n	202	210	227	232	216	
379	Sciences appliquées	n	20	23	44	76	80	
380	Arts	n	35	29		23	17	
381	Lettres	n	54	52	49	53	50	
382	Sciences humaines	n	571	568	517	585	660	
383	Éducation	n	1 242	1179	1161	1167	1248	
384	Droit	n						
385	Administration	n	1 503	1410	1347	1263	1123	
386	Autres	n	140	129	133	130	99	
387	Total	n	7 049	6745	6593	6472	6434	
388	Sciences de la santé	n	1 268	1163	1109	1029	1033	
389	Sciences pures	n	338	363	385	385	381	
390	Sciences appliquées	n	197	236	274	341	356	
391	Arts	n	39	31		23	17	
392	Lettres	n	78	70	64	64	66	
393	Sciences humaines	n	738	732	685	748	843	
394	Éducation	n	1 625	1563	1574	1574	1708	
395	Droit	n						
396	Administration	n	2 575	2388	2298	2095	1873	
397	Autres	n	191	199	204	213	157	

Nom de l'établissement : Université du Québec à Rimouski

I. Éléments d'information

II. Observations

INDICATEURS - RÉUSSITE ACADÉMIQUE

Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade

		Unité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux de réussite des études de baccalauréat																		
398	Persévérance après 1 an	%	90,09	88,07	89,11	88,75	87,77	86,65	88,40	85,73	87,99	85,76	85,99	85,53	87,47	87,41	83,24	84,87
399	Diplomation après 6 ans	%	80,03	81,21	79,94	79,69	77,73	78,64	79,31	80,07	81,87	79,52	78,93	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant																		
400	Sciences de la santé	%	89,13	86,59	91,04	90,43	95,00	92,11	87,16	86,29	91,74	87,43	86,72	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
401	Sciences pures	%	80,00	81,54	86,67	79,07	84,44	58,97	82,35	81,82	79,31	69,09	73,44	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
402	Sciences appliquées	%	64,29	81,48	66,67	63,64	63,33	73,68	77,78	51,61	57,58	53,33	32,65	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
403	Arts	%												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
404	Lettres	%	64,29	85,71	70,00	50,00	81,82	70,00	55,56	55,56	62,50	87,50	83,33	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
405	Sciences humaines	%	64,29	54,39	68,12	69,74	74,11	73,63	73,91	76,67	79,53	82,44	73,43	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
406	Éducation	%	87,37	86,67	81,40	82,03	75,53	82,81	79,17	80,35	85,16	81,97	85,77	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
407	Droit	%												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
408	Administration	%	70,54	76,40	78,57	77,39	76,50	75,97	78,19	81,47	80,00	76,18	81,66	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
409	Autres	%												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Taux de réussite des études de 2e cycle (maîtrise) après 4 ans, par domaine CLASS dominant																		
410	Sciences de la santé	%				100,00					66,67			33,33	25,00	n.d.	n.d.	n.d.
411	Sciences pures	%	70,83	77,27	84,62	72,00	80,00	73,08	72,73	83,33	80,00	57,89	66,67	83,33	95,00	n.d.	n.d.	n.d.
412	Sciences appliquées	%	0,00	0,00	33,33	0,00		33,33	50,00	0,00	33,33	66,67	80,00	75,00	25,00	n.d.	n.d.	n.d.
413	Arts	%														n.d.	n.d.	n.d.
414	Lettres	%	50,00	40,00	57,14	16,67	71,43	33,33	100,00	40,00	0,00	0,00	66,67	100,00	45,45	n.d.	n.d.	n.d.
415	Sciences humaines	%	63,64	18,18	33,33	18,52	19,23	15,38	27,78	40,91	21,74	7,14	17,39	34,78	20,00	n.d.	n.d.	n.d.
416	Éducation	%	25,00	43,75	33,33	34,78	12,50	31,58	22,22	15,38	45,00	0,00	36,36	37,50	27,27	n.d.	n.d.	n.d.
417	Droit	%														n.d.	n.d.	n.d.
418	Administration	%	62,16	62,07	65,63	63,64	81,82	69,23	72,00	80,00	85,19	72,09	80,95	80,00	94,12	n.d.	n.d.	n.d.
419	Autres	%		0,00	0,00		0,00	25,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	100,00	n.d.	n.d.	n.d.
	Ensemble des secteurs	%	53,33	48,48	57,84	43,52	46,34	46,73	49,35	51,19	58,82	42,59	56,60	63,11	60,91	n.d.	n.d.	n.d.

		Nombre de diplômés																
		Unité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Réussite des études de baccalauréat																		
440	Persévérance après 1 an	n	618	642	622	686	682	649	739	787	762	825	755	721	705	729	710	729
441	Diplomation après 6 ans	n	549	592	558	616	604	589	663	735	709	765	693	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant																		
		n																
442	Sciences de la santé	n	82	71	61	85	76	70	95	107	100	153	111	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
443	Sciences pures	n	48	53	39	34	38	23	56	54	46	38	47	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
444	Sciences appliquées	n	18	22	16	14	19	14	21	16	19	16	16	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
445	Arts	n												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
446	Lettres	n	9	6	7	1	9	7	5	5	5	7	10	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
447	Sciences humaines	n	45	31	47	53	83	67	68	69	101	108	105	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
448	Éducation	n	256	286	245	251	213	212	228	229	218	200	217	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
449	Droit	n												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
450	Administration	n	91	123	143	178	166	196	190	255	220	243	187	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
451	Autres	n												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Réussite des études de 2e cycle après 4 ans, par domaine CLASS dominant																		
		n																
452	Sciences de la santé	n				1					2			1	1	n.d.	n.d.	n.d.
453	Sciences pures	n	17	17	22	18	8	19	8	10	20	11	8	15	19	n.d.	n.d.	n.d.
454	Sciences appliquées	n	0	0	1	0		1	1	0	1	2	8	6	1	n.d.	n.d.	n.d.
455	Arts	n														n.d.	n.d.	n.d.
456	Lettres	n	2	2	4	1	5	1	2	2	0	0	2	1	5	n.d.	n.d.	n.d.
457	Sciences humaines	n	7	4	6	5	5	4	5	9	5	2	4	8	5	n.d.	n.d.	n.d.
458	Éducation	n	7	7	5	8	2	6	4	2	9	0	4	6	3	n.d.	n.d.	n.d.
459	Droit	n														n.d.	n.d.	n.d.
460	Administration	n	23	18	21	14	18	18	18	20	23	31	34	40	32	n.d.	n.d.	n.d.
461	Autres	n		0	0		0	1	0	0		0	0	0	1	n.d.	n.d.	n.d.
	Ensemble des secteurs	n	56	48	59	47	38	50	38	43	60	46	60	77	67	n.d.	n.d.	n.d.
Réussite des études de 2e cycle après 6 ans, par domaine CLASS dominant																		
		n																
462	Sciences de la santé	n				1					2			n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
463	Sciences pures	n	19	17	23	22	8	20	10	11	23	15	11	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
464	Sciences appliquées	n	0	0	1	1		2	1	4	2	2	8	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
465	Arts	n												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
466	Lettres	n	3	2	5	2	5	2	2	2	0	0	3	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
467	Sciences humaines	n	8	7	7	7	6	9	8	11	10	5	7	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
468	Éducation	n	12	10	6	12	5	9	7	5	12	0	6	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
469	Droit	n												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
470	Administration	n	23	21	23	15	19	19	18	20	23	33	35	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
471	Autres	n		0	0		0	1	0	0		1	0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Ensemble des secteurs	n	65	57	65	60	43	62	46	53	72	56	70	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Réussite des études de 3e cycle après 8 ans, par domaine CLASS dominant																		
		n																
472	Sciences de la santé	n										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
473	Sciences pures	n	3	5	4	6	6	3	0	5	7	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
474	Sciences appliquées	n										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
475	Arts	n										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
476	Lettres	n	1		0	0	0	1	1	1	0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
477	Sciences humaines	n	2	3	1	0	2	2	4	0	1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
478	Éducation	n	0		0		3	2		2	1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
479	Droit	n										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
480	Administration	n										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
481	Autres	n					0					n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Ensemble des secteurs	n	6	8	5	6	11	8	5	8	9	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Durée moyenne des études au baccalauréat																	
482	Sciences de la santé	an	2,28	2,16	2,45	2,24	2,25	2,24	2,31	2,38	2,58	2,53	2,55	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
483	Sciences pures	an	3,13	2,71	2,84	3,18	3,26	3,09	3,02	3,09	2,87	3,11	2,57	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
484	Sciences appliquées	an	3,76	3,68	3,56	3,31	3,84	3,38	3,83	3,63	3,88	4,21	3,92	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
485	Arts	an												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
486	Lettres	an	3,85	2,78	3,14	3,67	3,11	3,05	3,40	3,47	3,00	2,90	3,23	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
487	Sciences humaines	an	3,02	3,12	3,23	3,31	2,69	2,70	2,82	2,79	2,53	2,57	2,49	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
488	Éducation	an	3,77	3,79	3,79	3,74	3,90	3,87	3,76	3,82	3,75	3,87	3,82	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
489	Droit	an												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
490	Administration	an	3,04	2,93	3,10	3,06	3,10	3,17	3,12	2,93	3,20	3,14	2,89	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
491	Autres	an												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
492	Ensemble des secteurs	an	3,31	3,27	3,34	3,26	3,25	3,26	3,21	3,15	3,18	3,15	3,07	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Durée moyenne des études de maîtrise																	
493	Sciences de la santé	an				1,67					3,17			n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
494	Sciences pures	an	3,47	3,10	2,78	3,53	2,96	3,05	3,37	3,12	3,41	3,76	3,61	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
495	Sciences appliquées	an			3,33	4,67		4,17	3,33	5,50	3,33	2,83	2,58	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
496	Arts	an												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
497	Lettres	an	3,33	3,00	3,13	4,83	2,80	4,17	3,33	3,83			4,11	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
498	Sciences humaines	an	3,38	4,10	3,29	3,71	3,39	4,37	4,04	3,73	4,10	4,40	4,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
499	Éducation	an	4,00	4,17	3,00	3,39	4,27	3,74	4,00	3,60	3,22		3,89	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
500	Droit	an												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
501	Administration	an	2,07	2,52	2,59	2,13	1,79	2,04	1,94	1,72	1,84	2,11	2,05	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
502	Autres	an						3,33				4,33		n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
503	Ensemble des secteurs	an	3,06	3,19	2,83	3,21	2,64	3,11	3,02	2,97	2,96	2,82	2,80	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Durée moyenne des études de doctorat																	
504	Sciences de la santé	an										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
505	Sciences pures	an	5,44	5,87	4,33	4,11	4,06	2,89		4,73	3,67	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
506	Sciences appliquées	an										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
507	Arts	an										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
508	Lettres	an	4,33					6,00	4,33	7,33		n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
509	Sciences humaines	an	6,50	5,67	4,67		5,50	8,00	6,67		7,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
510	Éducation	an					2,33	1,67		2,17	2,67	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
511	Droit	an										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
512	Administration	an										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
513	Autres	an										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
514	Ensemble des secteurs	an	5,61	5,79	4,40	4,11	3,85	4,25	6,20	4,42	3,93	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Nom de l'établissement : Université du Québec à Rimouski

I. Éléments d'information

INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL

		Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)					
Effectif à temps plein selon le groupe d'emploi		Unité	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021P
515	Hommes	n	244	249	256	268	264
516	Direction	n	14	11	14	15	16
517	Haute direction	n	2	2	4	4	4
518	Autre personnel de direction	n	12	9	10	11	12
519	Professeurs	n	111	116	116	115	118
	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	0	0	0	0	0
520		n	0	0	0	0	0
521	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	0	0	0	0	0
522	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	1	1	0	2	0
523	Personnel de gérance	n	0	0	0	0	0
524	Personnel professionnel	n	57	62	64	78	75
525	Personnel technique	n	29	29	33	29	29
526	Personnel de bureau	n	2	3	2	3	3
527	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	30	27	27	26	23
528	Personnel métiers et services	n	30	27	27	26	23
529	Personnel périphérique de soutien	n	0	0	0	0	0
530	Femmes	n	266	285	289	300	318
531	Direction	n	7	10	8	7	7
532	Haute direction	n	1	3	1	1	1
533	Autre personnel de direction	n	6	7	7	6	6
534	Professeurs	n	84	85	86	86	93
	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	1	0	0	3	4
535		n	1	0	0	3	4
536	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	1	0	0	3	3
537	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	0	1	0	2	1
538	Personnel de gérance	n	0	0	0	0	0
539	Personnel professionnel	n	55	65	72	82	86
540	Personnel technique	n	28	29	30	31	35
541	Personnel de bureau	n	89	93	90	86	89
542	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	2	2	3	3	4
543	Personnel métiers et services	n	2	2	3	3	4
544	Personnel périphérique de soutien	n	0	0	0	0	0

545	Total	n	510	534	545	568	582
546	Direction	n	21	21	22	22	23
547	Haute direction	n	3	5	5	5	5
548	Autre personnel de direction	n	18	16	17	17	18
549	Professeurs	n	195	201	202	201	211
550	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	2	2	0	7	4
551	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	1	0	0	3	3
552	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	1	2	0	4	1
553	Personnel de gérance	n	0	0	0	0	0
554	Personnel professionnel	n	112	127	136	160	161
555	Personnel technique	n	57	58	63	60	64
556	Personnel de bureau	n	91	96	92	89	92
557	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	32	29	30	29	27
558	Personnel métiers et services	n	32	29	30	29	27
559	Personnel périphérique de soutien	n	0	0	0	0	0

Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)

Effectif de chargés de cours		Unité	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021P
560	Total	n	457	434	426	435	409
561	Hommes	n	243	233	232	230	213
562	Femmes	n	214	201	194	205	196

n.d. Données non disponibles

n.a. Données non applicables

^P Les données sur le personnel pour l'année 2020-2021 sont provisoires, n'ayant fait l'objet d'aucune validation détaillée dans le cadre de l'enquête SYSPER, celle-ci étant encore en production à ce jour. Les mêmes paramètres ont toutefois été appliqués aux données préliminaires de 2020-2021, de façon à pouvoir transmettre une donnée comparable pour l'année la plus récente.

Notes méthodologiques

1. Sources de données

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2019-2020, septembre 2021.

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration provisoires, 2020-2021, septembre 2021.

2. Changement dans la sélection du personnel

Comparativement aux années antérieures, les données sur le personnel (à l'exception des chargés de cours) ne comptabilisent que les individus qui occupaient un emploi à temps plein au 1er octobre de chaque année sans égard au statut d'emploi, conformément aux nouvelles directives reçues par le ministère cette année. Ce changement dans la méthode ne fournit donc qu'un portrait partiel des effectifs universitaires et ne permet plus la distinction entre le personnel régulier et non régulier.

3. Déclinaison selon le genre et total

Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.

Nom de l'établissement :

Date :

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS DE FONCTIONNEMENT

Fonds de fonctionnement		Unité	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
A. Produits								
563	Subventions	k\$	58 945	61 114	65 806	69 815	71 726	
564	Subvention du MES (515)	k\$	57 232	59 269	63 935	68 068	70 045	
565	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	k\$	42	57	81	75	201	
566	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	k\$	1 503	1 532	1 563	1 503	1 480	
567	Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	k\$	168	256	227	169		
568	Produits provenant des étudiants	k\$	13 273	13 387	13 749	14 916	16 137	
569	Droits de scolarité (401)	k\$	9 873	9 799	9 645	9 812	10 258	
570	Montants forfaitaires réglementés des étudiants étrangers (402)	k\$	795	966	1 479	209	411	
571	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	k\$	10	24	25	428	427	
572	Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	k\$	49	59	100	21	41	
	Droits de scolarité des étudiants déréglementés (406)	k\$	n.a	n.a		1 666	1 635	
	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	k\$	n.a	n.a		151	463	
	Frais institutionnels obligatoires	k\$			2 500	2 629	2 801	Présentation modifiée en 2020-2021
	Autres frais facturés aux étudiants (458,459, 463,464,467)	k\$					101	Présentation modifiée en 2020-2021
573	Cotisations des étudiants (455)	k\$	618	614				
574	Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	k\$	1 929	1 925				
575	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	k\$	0	0				
576	Autres produits	k\$	3 788	3 500	3 371	3 884	3 184	
577	Intérêts et dividendes (435)	k\$	174	158	140	176	395	
578	Intérêts sur les avances interfonds (440)	k\$	0	0				
579	Produits provenant du fonds de dotation (445)	k\$	0	0				
580	Produits provenant d'une fondation (446)	k\$	147	126	88	87	25	
581	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	k\$	51	56	68	44	61	
582	Gains sur vente de placement (526)	k\$	0	0				
583	Recouvrement des coûts indirects (465)	k\$	1 404	1 282	1 222	1 947	2 041	
584	Ventes externes (460)	k\$	2 013	1 878	1 853	1 630	662	
585	Autres produits (466, 470)	k\$	0	0				
586	Total des produits	k\$	76 006	78 001	82 926	88 615	91 047	

B. Charges							
587	Masse salariale	k\$	53 217	55 289	55 809	57 393	59 671
588	Direction	k\$	2 872	3 130	3 397	3 009	3 292
589	Gérance	k\$	0	0			
590	Enseignants-chercheurs	k\$	21 132	22 268	22 814	23 247	23 986
591	Chargés de cours	k\$	11 167	10 967	10 565	11 220	11 308
592	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	k\$	1 804	1 877	1 935	2 160	1 846
593	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	k\$	187	168	156	200	150
594	Personnel professionnel non enseignant	k\$	5 968	6 471	6 690	6 906	7 947
595	Personnel de soutien technique	k\$	3 098	3 376	3 501	3 744	3 679
596	Personnel de soutien de bureau	k\$	5 232	5 238	5 127	5 269	5 331
597	Personnel de métier et ouvrier	k\$	1 757	1 794	1 624	1 638	1 731
	Variation de la provision pour temps supplémentaire, maladies, vacances (701,702,703)	k\$					401
598	Avantages sociaux (700)	k\$	11 357	12 151	12 039	12 432	13 036
599	Autres charges	k\$	12 592	12 576	13 305	14 461	12 187
600	Avantages sociaux futurs (704)	k\$	330	386	670	1 116	631
601	congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	k\$	105	100	58	228	
602	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	k\$	0	0			
603	Stagiaires Postdoctoraux (706)	k\$	19	0		21	13
604	Formation et perfectionnement (710)	k\$	195	241	197	144	119
605	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	k\$	1 799	1 810	1 632	1 420	194
606	Bourses (735)	k\$	527	418	503	861	1 088
607	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	k\$	1 120	938	934	1 195	1 177
608	Fournitures et matériel (745)	k\$	1 318	1 304	1 513	1 581	1 512
609	Coûts des marchandises vendues (755)	k\$	102	104	110	112	22
610	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	k\$	3 418	3 517	3 682	3 824	4 190
611	Volumes et périodiques (750)	k\$	698	706	768	779	781
612	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	k\$	1 787	1 826	2 121	1 902	1 887
613	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	k\$	731	691	702	764	357
614	Location-exploitation (830)	k\$	127	126	115	150	100
615	Pertes sur vente de placements (886)	k\$	0	0			
616	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	k\$	0	0			
617	Biens de nature non capitalisable (893)	k\$	0	0			
618	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	k\$	181	288	59	36	40
619	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	k\$	0	0			
620	Autres charges (860, 870)	k\$	134	121	241	328	76
621	Virements interfonctions (877)	k\$	0	0			
622	Ventes internes (878)	k\$	(396)	(357)	(413)	(372)	(126)
623	Gains et pertes latents (879)	k\$	0	0			
624	Total avant éléments extraordinaires	k\$	76 771	79 659	80 740	83 914	84 768
625	Éléments extraordinaires (880)	k\$	0	0			
626	Total des charges	k\$	76 771	79 659	80 740	83 914	84 768
627	Résultat de l'exercice	k\$	(765)	(1 658)	2 186	4 701	6 279

Nom de l'établissement :

I. Éléments d'information

DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS AVEC RESTRICTIONS

Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)

Fonds avec restrictions		Unité	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
A. Produits							
628	Subventions	k\$	12 713	14 916	17 243	21 496	27 401
629	Subvention du Ministère (515)	k\$	980	1 050	1 411	2 805	3 978
630	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	k\$	7 072	8 573	10 334	12 276	15 122
631	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	k\$	3 642	4 100	4 470	5 326	6 634
632	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	k\$	1 019	1 193	1 028	1 089	1 667
633	Autres produits	k\$	1 920	2 434	2 820	3 291	2 194
634	Intérêts et de dividendes (435)	k\$	0	0	0	0	0
635	Intérêts sur les avances interfonds (440)	k\$	0	0	0	0	0
636	Produits provenant du fonds de dotation (445)	k\$	0	0	0	0	0
637	Produits provenant d'une fondation (446)	k\$	638	612	712	861	834
638	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	k\$	808	1 297	1 812	2 168	1 360
639	Gains sur vente de placements (526)	k\$	0	0	0	0	0
640	Ventes externes (460)	k\$	474	525	296	262	0
641	Autres produits (466, 470)	k\$	0	0	0	0	0
642	Total des produits	k\$	14 633	17 350	20 063	24 787	29 595
B. Charges							
643	Masses salariales	k\$	4 607	5 647	6 273	6 894	9 000
644	Direction	k\$	0	0	0	27	81
645	Gérance	k\$	0	0	0	0	0
646	Enseignants-chercheurs	k\$	665	727	948	821	1 156
647	Chargés de cours	k\$	219	338	248	242	341
648	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	k\$	1 840	2 254	1 719	1 892	2 380
649	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	k\$	497	594	660	701	717
650	Personnel professionnel non enseignant	k\$	901	1 147	2 015	2 507	3 230
651	Personnel de soutien technique	k\$	350	424	456	570	620
652	Personnel de soutien de bureau	k\$	135	163	227	134	475
653	Personnel de métier et ouvrier	k\$	0	0			
654	Avantages sociaux	k\$	870	1 110	1 362	1 569	1 914

655	Autres charges	k\$	9 157	10 593	12 428	16 324	18 681
656	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	k\$	0	0	0	0	0
657	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	k\$	0	0	0	0	0
658	Stagiaires postdoctoraux (706)	k\$	347	364	697	1 138	951
659	Formation et perfectionnement (710)	k\$	2	10	11	16	10
660	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	k\$	1 131	1 243	1 329	1 404	422
661	Bourses (735)	k\$	2 767	2 902	3 086	4 262	4 283
662	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	k\$	903	2 226	2 371	4 199	5 179
663	Fournitures et matériel (745)	k\$	787	976	825	1 005	1 225
664	Coûts des marchandises vendues (755)	k\$	0	0	0	0	0
665	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	k\$	698	984	1 070	1 298	2 792
666	Volumes et périodiques (750)	k\$	18	34	21	22	21
667	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	k\$	832	205	1 183	143	405
668	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	k\$	193	191	453	758	1 286
669	Location exploitation (830)	k\$	76	177	160	132	66
670	Transfert de coûts indirects (865)	k\$	1 404	1 281	1 222	1 947	2 041
671	Pertes sur vente de placements (886)	k\$	0	0	0	0	0
672	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	k\$	0	0	0	0	0
673	Biens de nature non capitalisable (893)	k\$	0	0	0	0	0
674	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	k\$	0	0	0	0	0
675	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	k\$	0	0	0	0	0
676	Autres charges (860, 870)	k\$	0	0	0	0	0
677	Virements interfonctions (877)	k\$	0	0	0	0	0
678	Ventes internes (878)	k\$	0	0	0	0	0
679	Gains et pertes latents (879)	k\$	0	0	0	0	0
680	Total avant éléments extraordinaires	k\$	14 633	17 350	20 063	24 787	29 595
681	Éléments extraordinaires (880)	k\$	0	0	0	0	0
682	Total des charges	k\$	14 633	17 350	20 063	24 787	29 595
683	Résultat de l'exercice	k\$	0	0	0	0	0

Nom de l'établissement :

I. Éléments d'information

DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS DES IMMOBILISATIONS

Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)

Sources de financement des acquisitions d'immobilisations (Annexe 16)		Unité	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
684	Gouvernement du Québec (Fonds des immobilisations)	k\$	2 902	6 478	7 481	6 036	4 014
685	Fonds de fonctionnement	k\$	0	292	1 418	2 226	1 066
686	Fonds avec restrictions	k\$	589	665	1 422	505	829
687	Fonds de dotation	k\$	0	0	0	0	0
688	Autres fonds, fondations et dons	k\$	119	0	0	0	3 415
689	Autres sources	k\$	371	2 825	5 093	3 483	7 161
690	Total	k\$	3 982	10 260	15 414	12 250	16 485

Acquisitions d'immobilisations (Annexe 16)		Unité	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
691	Projets en cours	k\$	183	5 770	1 062	3 201	1 714
692	Terrains	k\$	0	0	0	0	8
693	Aménagement de terrains	k\$	0	0	0	0	783
694	Bâtiments	k\$	0	0	0	0	6 669
695	Bâtiments - construction prestigieuse	k\$	0	0	0	0	0
696	Améliorations majeures aux bâtiments	k\$	1 825	1 919	10 051	3 603	1 740
697	Améliorations locatives	k\$	0	0	0	761	53
698	Équipements informatiques	k\$	503	691	996	1 194	1 678
699	Équipements de communication multimédia	k\$	65	97	116	171	499
700	Mobilier et équipement de bureau	k\$	80	170	127	195	269
701	Autres équipements	k\$	19	60	58	106	98
702	Équipements spécialisés liés à l'enseignement et à la recherche	k\$	1 043	1 161	2 005	2 349	1 701
703	Documents de bibliothèques	k\$	89	94	99	104	88
704	Manuels pédagogiques	k\$	0	0	0	0	0
705	Matériels roulants	k\$	14	26	23	307	88
706	Réseaux de télécommunications	k\$	0	0	0	0	0
707	Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisistion	k\$	0	48	33	0	230
708	Autres actifs corporels (note A)	k\$	100	0	682	0	448
709	Actifs non amortissables	k\$	0	0	0	0	0
710	Logiciels (note B)	k\$	60	48	65	18	155
711	Développements informatiques (note B)	k\$	0	176	97	241	264
712	Autres actifs incorporels	k\$	0	0	0	0	0
713	TOTAL	k\$	3 982	10 260	15 414	12 250	16 485

Nom de l'établissement : UQAR

Source: IFR (UQ) et SYSPER (BCI); compilation DRI-UQ, octobre 2021

I. Éléments d'information

Date :

III. Remarques

INDICATEURS - INTENSITÉ DE RECHERCHE

Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)

Fonds de recherche par source de financement		Unité	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
685	Fonds de recherche (total)	k\$	14 251	21 812	16 128	17 925	17 535	Symbole: (..) Les données concernant le personnel ne sont pas disponibles pour cette période.
686	Subventions d'infrastructure de la FCI	k\$	920	8 291	1 111	564	528	
687	Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	k\$	13	31	55	169	79	
688	Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)	k\$	4 203	4 300	5 189	5 459	6 302	
689	Chaires de recherche du Canada	k\$	1 000	1 000	1 060	820	640	
690	Organismes subventionnaires canadiens	k\$	2 834	2 809	3 017	3 138	4 069	
691	Gouvernement du Canada	k\$	369	491	1 112	1 501	1 593	
692	Subventions de recherche du Québec	k\$	2 132	3 012	2 942	3 548	3 966	
693	Fonds de recherche du Québec	k\$	1 646	1 810	1 440	1 933	2 344	
694	Gouvernement du Québec	k\$	486	1 202	1 502	1 615	1 622	
695	Financement institutionnel	k\$	271	143	101	120	230	Les exclusions correspondent aux octrois retirés des calculs afin de respecter la méthodologie proposée.
696	Autres sources	k\$	6 712	6 035	6 730	8 065	6 430	
697	Contrats	k\$	5 909	4 953	5 597	6 577	4 746	
...	Exclusions	k\$	6 946	11 262	13 733	6 097	7 587	
...	non associé à un professeur-chercheur	k\$	5 443	9 730	12 171	4 594	6 108	
...	FIR du gouvernement fédéral	k\$	1 503	1 532	1 562	1 503	1 479	
...	FIR du gouvernement provincial	k\$	0	0	0	0	0	

Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)

Fonds de recherche par secteur disciplinaire		Unité	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
698	Fonds de recherche (total)	k\$	14 252	21 812	16 128	17 927	17 535	cellule vide : aucun chercheur recensé Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur de recensé
699	Sciences de la santé	k\$	140	178	113	383	603	
700	Sciences pures	k\$	7 580	12 566	9 434	9 734	9 457	
701	Sciences appliquées	k\$	582	1 047	1 793	1 216	1 410	
702	Arts	k\$						
703	Lettres	k\$	49	50	79	128	170	
704	Sciences humaines	k\$	5 407	7 285	4 080	5 511	4 044	
705	Éducation	k\$	289	463	251	481	601	
706	Droit	k\$						
707	Administration	k\$	184	207	241	305	437	
708	Autres	k\$	21	16	137	169	813	

Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)

Taux de professeurs disposant de fonds de recherche		Unité	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
709	Professeurs-chercheurs financés	%	48,5	49,3	45,1	52,7	53,3	cellule vide : aucun chercheur recensé Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur de recencé
710	Sciences de la santé	%	31,6	27,3	30,4	61,9	48,0	
711	Sciences pures	%	95,2	95,1	95,3	90,5	92,5	
712	Sciences appliquées	%	60,0	53,3	53,3	50,0	62,5	
713	Arts	%						
714	Lettres	%	37,5	37,5	62,5	71,4	85,7	
715	Sciences humaines	%	55,9	64,7	32,3	53,1	43,2	
716	Éducation	%	24,3	29,3	26,8	39,5	47,8	
717	Droit	%						
718	Administration	%	20,0	22,5	22,0	19,0	22,5	
719	Autres	%	66,7	50,0	50,0	100,0	66,7	

Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)

Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur		Unité	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
720	Financement médian (ensemble des secteurs)	\$	36 324	43 309	48 512	64 500	62 836	Seulement les chercheurs disposant de fonds de recherche entrent dans le calcul de la médiane. cellule vide : aucun chercheur recensé Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur de recencé
721	Sciences de la santé	\$	18 300	9 750	10 000	10 000	15 500	
722	Sciences pures	\$	123 199	156 100	154 206	191 202	203 513	
723	Sciences appliquées	\$	32 000	43 345	113 288	179 127	131 921	
724	Arts	\$						
725	Lettres	\$	16 764	13 577	10 069	18 979	26 543	
726	Sciences humaines	\$	26 786	22 619	65 698	29 787	66 606	
727	Éducation	\$	27 752	27 500	17 479	18 860	15 461	
728	Droit	\$						
729	Administration	\$	22 162	16 764	6 735	26 826	27 689	
730	Autres	\$	10 279	16 272	136 777	84 352	406 584	

Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Source : MES, PFSG, DGPP, DSIG, BCI.

No de ligne Début	No de ligne fin	Page 1- Étudiants-enseignants			
1	4	Lignes 1 à 4	EEETP	L'effectif étudiant équivalent au temps plein est calculé sur l'ensemble de l'année universitaire. Les établissements doivent remplir les cases sur la base de la plus récente déclaration des effectifs au système de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU).	
5	15	Lignes 5 à 15	Effectif étudiant	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres. Ces données excluent les résidents et les résidentes en médecine, les auditeurs et les auditrices, les stagiaires postdoctoraux et les étudiants et les étudiantes en situation d'accueil.	
13	14	Lignes 13 à 14	Effectif étudiants internationaux	Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'indien (selon la Loi sur les Indiens).	
15		Ligne 15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	Il s'agit des étudiants inscrits dans un programme universitaire québécois en échange à l'étranger ou tout autre étudiant en séjour d'étude hors Québec qui garde un lien avec une université québécoise.	
18	20	Lignes 18 à 20	Nombre de professeurs récemment embauchés	Professeurs embauchés pendant l'année universitaire, du 1er mai au 30 avril. <i>Veuillez comptabiliser non seulement l'embauche des «nouveaux professeurs réguliers» (postes menant à la permanence), mais également les professeurs à contrat de durée déterminée (subventionnés ou suppléants).</i> Les professeurs invités sont exclus.	
21	23	Lignes 21 à 23	Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire	Professeurs et chercheurs avec rang académique à temps plein au 1er octobre, en <i>modalité de prestation de travail régulière, ou en congé sabbatique ou de perfectionnement</i>, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module ainsi que ceux occupant des postes de la <i>direction académique</i>, tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, surnuméraires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein. Les professeurs ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein. Notez les différences, identifiées en italique, entre la définition des lignes 21 à 23 et 35 à 67 et la définition de la ligne 465 (Professeurs) de la page 4 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL. Voir aussi les définitions des lignes 464 (autre personnel de direction) et 462 (Direction) de la page 4 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL.	
SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Fichier de base des professeurs à temps plein au 1er octobre » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se référera à son document de définition, <i>Description du fichier de base des professeurs, Source SYSPER, 9 janvier 2014</i>, et au <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020</i>. SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable Tout employé déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER o dont au moins une fiche d'emploi présente un groupe d'emploi qui est « Direction académique », « Professeur avec fonction académique », « Professeur-chercheur » ou « Chercheur avec rang académique » (V204 = 12, 15, 21, 31) ; o ET pour qui cette fiche d'emploi présente également un régime emploi qualitatif à « temps plein » (V212 = 1) ; o ET pour qui au moins une des fiches de rémunération de cette fiche d'emploi présente une modalité de prestation de travail qui est « Régulière /en fonction /ordinaire /normal /par défaut », « Congé sabbatique » ou « Congé d'études, de perfectionnement, de ressourcement ou administratif » (V302 = 01, 02, 03) ; o ET dont ces fiches de rémunération s'appliquent pour une période couvrant le 1er octobre Les emplois de professeurs sont sélectionnés de la façon suivante : Tout emploi d'un employé identifié dans la population des professeurs déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER o dont la fiche d'emploi présente un groupe d'emploi qui est « Direction académique », « Professeur avec fonction académique », « Professeur-chercheur » ou « Chercheur avec rang académique » (V204 = 12, 15, 21, 31) ; o ET dont la fiche d'emploi présente un régime emploi qualitatif à « temps plein » ou « ne s'applique pas » (V212 = 1, 8) ; o ET pour qui au moins une des fiches de rémunération de ces fiches d'emploi présente une modalité de prestation de travail qui est « Régulière /en fonction /ordinaire /normal /par défaut », « Congé sabbatique » ou « Congé d'études, de perfectionnement, de ressourcement ou administratif » (V302 = 01, 02, 03) ; o ET dont ces fiches de rémunération s'appliquent pour une période couvrant le 1er octobre					

24	26	Lignes 24 à 26	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire Chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour au moins un cours déclaré dans le Système GDEU durant l'année universitaire. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours de l'année universitaire ne comprend pas, par exemple, les chargés de cours qui auraient obtenu durant l'année universitaire qu'une rémunération pour des activités de «gestion académique», ou ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité. Dans les faits, les chargés de cours engagés à la charge de cours sont dénombrés s'ils avaient reçu, dans l'année universitaire, au moins une rémunération de base pour l'enseignement d'une activité menant à des crédits universitaires. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein. Notez que si un employé à temps plein avait reçu une rémunération de base pour une charge d'un cours déclaré dans le Système GDEU, il serait comptabilisé dans la section des chargés de cours (lignes 24 à 26 et 68 à 100) ainsi que dans les INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL de la page 4, selon le groupe d'emploi de son emploi à temps plein. La définition utilisée s'applique à tout le formulaire.	SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Fichier de base des chargés de cours dans l'année » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se référera à son document de définition, <i>Définition du fichier de base des chargés de cours, Livrable demandé par le MEES au 31 mars 2016, Système sur les personnes des établissements universitaires québécois (SYSAPER), 27 novembre 2020</i>, et au <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSAPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020</i>. SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable Tout employé déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSAPER; • Qui, dans l'année de déclaration, avait reçu au moins une rémunération de base pour une activité dont le sigle est trouvé dans la table de référence des activités du Système GDEU et ce, dans le cadre d'un emploi dans le groupe d'emploi "Chargé de cours". Extrait du <i>Manuel SYSAPER 2019-2020 (version 15 juin 2020)</i>, pages 47-50 : Chargés de cours (groupe d'emploi avec valeur « 22 ») « Regroupe les chargés de cours engagés à la charge ou qui sont rémunérés au cours. Ce groupe inclut les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les post-doctorats même s'ils enseignent. » Par exemple, si la seule rémunération reçue par le chargé de cours durant l'année de déclaration est une rétroactivité, ce chargé de cours ne sera pas dans le fichier de base. La population est « inclusive » : les chargés de cours de la population sélectionnée qui auraient d'autres emplois appartenant à un autre groupe d'emploi durant l'année sont inclus. Par exemple, un chargé de cours à l'automne, qui obtient un emploi de professeur en hiver, serait inclus dans la population.
35	67	Lignes 35 à 67	Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire et le genre Déclinaison de la ligne 21 (Page 1) selon le regroupement disciplinaire du département du professeur. Le département est défini à l'aide de l'assignation d'un sous-secteur disciplinaire à l'unité administrative de rattachement du professeur. Lorsque l'unité administrative ne permet pas d'identifier de sous-secteur disciplinaire (ex. : service des enseignements généraux, décanats aux études supérieures, etc.), le département est déterminé à l'aide de la principale discipline d'enseignement ou de recherche déclarée pour le professeur. Ces informations sont regroupées selon douze regroupements disciplinaires. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.	Voir la source et la sélection de la population de la ligne 21 (Page 1 SYSAPER - Étudiants-enseignants), ainsi que le document de définition des éléments du cube : <i>Définition des éléments du cube des professeurs à temps plein, vue au 1er octobre, Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSAPER), 24 avril 2020</i>.
68	100	Lignes 68 à 100	Chargés de cours dans l'année universitaire selon le secteur disciplinaire prépondérant et le genre Déclinaison de la ligne 24 (Page 1) selon le regroupement disciplinaire prépondérant du chargé de cours. Le regroupement disciplinaire prépondérant est défini à l'aide des codes disciplinaires des cours des chargés de cours. L'ensemble des cours enseignée dans l'année est pris en considération. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.	Voir la source et la sélection de la population de la ligne 41 (Page 1 SYSAPER - Étudiants-enseignants).

Page 2- Étudiants par cycle			
101	397	Lignes 101 à 397	Effectif étudiants
134	166	Lignes 134 à 166	1er cycle - Autres sanctions
200	232	Lignes 200 à 232	2e cycle - Autres sanctions
266	298	Lignes 266 à 298	3e cycle - Autres sanctions
Page 3- Réussite			
		Cohorte	Les étudiants inclus dans la cohorte sont ceux qui étaient inscrits pour la première fois dans un diplôme de grade au trimestre d'automne et à temps plein. Il est cependant possible qu'un étudiant interrompe ses études durant son parcours ou poursuive certains de ses trimestres d'études à temps partiel. Pour tous les indicateurs de cheminement, le type de fréquentation scolaire (temps plein ou temps partiel) des trimestres subséquents n'a pas d'importance.
		Nombre d'années de suivi	Les indicateurs de taux de diplomation par cohorte de nouveaux inscrits au baccalauréat et à la maîtrise sont typiquement présentés après 6 ans tandis que celui au doctorat est habituellement présenté après 8 ans.
		Taux de réussite	Le taux de réussite par cohorte de nouveaux inscrits comprend les personnes qui ont diplômé dans la même sanction que recherchée au départ, même si la sanction obtenue ne correspond pas au programme d'études initialement visé. Par exemple, un étudiant qui commence un baccalauréat en sciences politiques, et qui, à la suite d'un changement de programme, obtient un baccalauréat en économie, sera comptabilisé. Si ce même étudiant obtient plutôt un certificat en sciences politiques, il ne sera pas compris dans le taux d'obtention de diplôme. Voir <i>Liste_formules</i> .
398		Ligne 398	Persévérance après 1 an
			Le taux de persévérance comprend les personnes, qui, d'une même cohorte, ont obtenu un diplôme dans le grade visé, demeurent inscrits dans le grade visé ou bien sont inscrits dans un cycle supérieur. Dans ce dernier cas, toutes les sanctions possibles dans les cycles supérieurs sont considérées. Le dénominateur est le total de la cohorte. Voir <i>Liste_formules</i> .
400	409	Lignes 400 à 409	Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant
			Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un baccalauréat en six ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé. Exemple: La cohorte de l'automne 2006 (toutes universités) regroupe 39 016 étudiants. De cette cohorte, 2 012 personnes ont démarré un baccalauréat en arts à temps plein en T0. En T18, soit 6 ans plus tard, 135 de ces personnes ont obtenu un baccalauréat dans un autre domaine et une autre discipline (DIP1), 52 personnes ont obtenu un baccalauréat dans une autre discipline mais dans le même domaine (DIP2) et 1 268 personnes ont obtenu un diplôme dans la même discipline et le même domaine (DIP3). On comptabilise donc $(135+52+1\,268)/2\,012 = 72,3\%$ de réussite après 6 ans pour les personnes ayant débuté un baccalauréat en art en T0. Voir <i>Liste_formules</i> .
410	419	Lignes 410 à 419	Taux de réussite après 4 ans à la maîtrise, par domaine CLASS dominant
			Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu une maîtrise en 4 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.
420	429	Lignes 420 à 429	Taux de réussite après 6 ans à la maîtrise, par domaine CLASS dominant
			Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu une maîtrise en 6 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.
430	439	Lignes 430 à 439	Taux de réussite après 8 ans au doctorat, par domaine CLASS dominant
			Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un doctorat en 8 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.
440	481	Lignes 440 à 481	Réussite des études
			Ces lignes indiquent le nombre total de personnes formant les cohortes de nouveaux inscrits, qui servent de dénominateur aux calculs des taux de réussite indiqués aux lignes 398 à 439
482	514	Lignes 482 à 514	Durée moyenne des études
			La durée moyenne des études consiste, pour chaque cohorte, à calculer la durée des études des étudiants qui ont diplômés (en 6 ans ou moins pour les baccalauréats et les maîtrises, 8 ans ou moins pour les doctorats). Les étudiants sont donc les mêmes étudiants diplômés considérés dans les taux de réussite par domaine CLASS dominant. On calcule le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention du diplôme, incluant les trimestres d'interruption des études et ceux à temps partiel, que l'on convertit en nombre d'années par la suite.

Page 4- Personnel				Les données de cette section proviennent du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Pour des définitions plus détaillées, on se référera au <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020</i>, p. 47-50. Veuillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Uniquement les employés avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emplois dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier.	
515	559	Lignes 515 à 559	Effectif à temps plein au 1er octobre selon le groupe d'emploi	Dénombrement des employés à temps plein ayant reçu une rémunération de base au 1er octobre selon un regroupement des groupes d'emploi SYSPER. Tous les employés sont comptabilisés, peu importe leur statut relatif ou poste ou leur modalité de prestation de travail. Par exemple, les employés réguliers et les employés non réguliers font partie des effectifs, de même que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) ainsi que ceux en pré-retraite ou en traitement différé ou toute autre modalité. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein. Notez que si un employé à temps plein avait reçu une rémunération de base pour une charge d'un cours déclaré dans le Système GDEU, il serait comptabilisé dans la section des chargés de cours (lignes 24 à 26 et 68 à 100) ainsi que dans les INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL de la page 4, selon le groupe d'emploi de son emploi à temps plein.	SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Vue globale des personnels : Dénombrement et taux de rémunération de base moyen des employés à temps plein au 1er octobre » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se référera à son document de définition: Vue globale des employés à temps plein au 1er octobre, Dénombrements et taux de rémunération de base moyens, Définition et gabarit du livrable, Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER), 20 septembre 2017 (version 2), et au <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020</i>. SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable La population retenue est celle des employés déclarés dans un emploi au 1er octobre d'une année donnée avec régime d'emploi qualitatif « à temps plein », quel que soit leur statut relatif au poste ou leur modalité de prestation de travail et qui, durant cette année, n'avaient pas reçu uniquement des rémunérations de type ajustement salarial ou de type rémunération additionnelle, telles que : rétroactivité, autres ajustements de salaire, rémunération reliée aux avantages sociaux lorsque payés au départ, indemnités de départ, non applicable, etc. Les employés retenus sont déclarés avec une rémunération de base au 1er octobre et les chargés de cours sont exclus. Les taux de rémunération de base moyens, les écarts types et les dénombrements selon l'établissement universitaire ainsi que le regroupement d'emploi sont présentés selon les deux unités de rémunération, soit le taux horaire et le taux annuel.
516	531 546	Lignes 516, 531 et 546	Direction	Regroupe la haute direction, la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen) et les cadres (direction de service et autres cadres).	Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 11, 12, 13 et 14, page 48 du <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020</i> .
517	532 547	Lignes 517, 532 et 547	Haute direction	Regroupe la haute direction	<u>Haute direction (11) :</u> Regroupe le personnel de la haute direction, soit les gestionnaires en chef des grandes structures de l'établissement universitaire telles que la vie académique, la recherche, le développement technologique, les affaires publiques, les ressources humaines et les finances. On y retrouve des fonctions telles que recteur, principal, directeur général, vice-recteur et vice-recteur adjoint. Il est à préciser qu'un directeur général devrait se trouver dans ce groupe seulement lorsqu'il représente les instances supérieures de l'établissement. Dans cette situation, il devrait être au sommet de la structure hiérarchique et agir aussi comme représentant de l'établissement dans ses relations extérieures.
518	533 548	Lignes 518, 533 et 548	Autre personnel de direction	Regroupe la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen) et les cadres (direction de service et autres cadres).	<u>Direction académique (12) :</u> Regroupe le personnel de direction des facultés, des écoles et de la direction générale des études, soit les gestionnaires des structures liées à la vie académique. On y retrouve des fonctions telles que doyen, vice-doyen et directeur pédagogique. Dans certains établissements, les postes adjoint au doyen ou secrétaire de faculté font aussi partie de ce groupe d'emploi. Les critères suivants peuvent être utilisés lorsqu'il semble difficile d'établir si une fonction devrait être associée au groupe d'emploi Direction académique (12) ou au groupe d'emploi Professeur-chercheur avec fonction administrative (15). Fonctions principales : la personne consacre-t-elle la majorité de son temps à ses activités d'enseignement et de recherche (V204 = 15) ou à ses fonctions administratives (V204 = 12) ? Unité d'appartenance : Pour la durée de son mandat à caractère administratif, la personne est-elle maintenue (V204 = 15) ou exclue (V204 = 12) dans son unité d'accréditation de professeur ? Le fait d'être maintenu dans son unité d'accréditation lui donne aussi habituellement droit de participer aux assemblées départementales (V204 = 15). Structure salariale : Pour la durée de son mandat à caractère administratif, la personne reçoit-elle son salaire de professeur (possiblement avec prime pour fonctions administratives) (V204 = 15) ou reçoit-elle son salaire d'une structure salariale propre au personnel de direction (V204 = 12) ? <u>Direction de service (13) :</u> Regroupe les gestionnaires des grands services de l'établissement. On y retrouve des fonctions telles que directeur ou directeur adjoint des ressources humaines, des finances, de l'informatique et des immeubles. On compte généralement une douzaine de directeurs de service par établissement. Il est à préciser que de façon générale, les directeurs généraux des grands services de l'établissement devraient se retrouver dans le groupe d'emploi Direction de service (13), à moins qu'ils ne se qualifient pour le groupe Haute direction (11), selon les précisions indiquées plus haut. Habituellement, les employés au sein du groupe Directeur de service relèvent directement de la haute direction. <u>Autre cadre (14) :</u> Regroupe les autres cadres de niveau moindre ou équivalent à l'intérieur des grands services, soit principalement des directeurs adjoints, des cadres-conseillers, des directeurs de division et des directeurs de section.

519	534	549	Lignes 519, 534 et 549	Professeurs	Professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module, mais excluant les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, surnuméraires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein. Notez que les professeurs sont comptabilisés peu importe leur modalité de prestation de travail, qu'ils soient en congé sabbatique ou de perfectionnement, en congé sans solde, de maladie ou parental, en pré-retraite ou en traitement différé ou toute autre modalité. Notez les différences, identifiées en italique, entre la définition de la ligne 519 (Professeurs) et la définition des lignes 21 à 23 et 35 à 67. Voir aussi les définitions des lignes 518 (Autre personnel de direction) et 517 (Direction) de la page 4 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL.	<u>Professeur-chercheur avec fonction administrative (15) :</u> Regroupe les professeurs-chercheurs avec rang académique dont la fonction principale est l'enseignement et la recherche, et qui assument certaines responsabilités administratives. Il s'agit principalement des directeurs de départements, de programmes, de modules ou de sections, de centres de recherche, de directeurs ou de titulaires de chaire et de directeurs académiques. Voir aussi les critères énoncés au groupe d'emploi Direction académique (12). <u>Professeur-chercheur (21) :</u> Regroupe les professeurs-chercheurs avec rang académique dont la fonction principale est l'enseignement et la recherche. <u>Chercheur avec rang académique (31) :</u> Regroupe les chercheurs ou professeurs sous octroi détenteurs d'un rang académique. Habituellement, ces personnes n'exercent aucune activité d'enseignement, mais peuvent encadrer des étudiants de 2e ou de 3e cycles.
520	535	550	Lignes 520, 535 et 550	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants et le personnel périphérique d'enseignement ou de recherche. Cette ligne est le total des lignes 521 et 522.	Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 29, 33, 39 et 28 de la page 49 du <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.</i>
521	536	551	Lignes 521, 536 et 551	Autre personnel d'ens. ou de rech.	Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants.	<u>Autre personnel enseignant (29) :</u> Regroupe les employés dont la tâche est l'enseignement de cours permettant l'acquisition de crédits universitaires. Ces employés n'exercent pas d'activités de recherche. Ce groupe comprend principalement des chargés de cours à temps plein, des chargés de cours à forfait, des « faculty lecturer », des « sessional lecturer », de même que des maîtres d'enseignement, des maîtres de langues, des maîtres de français, des chargés de formation et des chargés d'enseignement. <u>Postdoctorat (33) :</u> Regroupe les détenteurs d'un Ph. D. effectuant un stage de recherche. Ces personnes occupent généralement cette fonction à temps plein. <u>Autre personnel de recherche (39) :</u> Regroupe des employés sans rang académique œuvrant dans la recherche. Ce sont principalement des professionnels de recherche et des attachés de recherche qui occupent généralement cette fonction à temps plein.
522	537	552	Lignes 522, 537 et 552	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'exams, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.	<u>Personnel périphérique de l'enseignement et de la recherche (28) :</u> Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'exams, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.
523	538	553	Lignes 523, 538 et 553	Personnel de gérance	Regroupe des personnes occupant des postes non « syndicables » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 » (Personnel de bureau). À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, "manager" ou coordonnateur.	<u>Gérance (16) :</u> Regroupe des personnes occupant des postes non « syndicables » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 ». À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, manager ou coordonnateur.
524	539	554	Lignes 524, 539 et 554	Personnel professionnel	Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel. À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance.	<u>Professionnel (41) :</u> Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel (41). À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance (16).
525	540	555	Lignes 525, 540 et 555	Personnel technique	Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien.	<u>Technique (61) :</u> Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien. <u>Aide-technique (62) :</u> <i>Uniquement dans les collectes avant 2014-2015</i> Regroupe des employés qui détiennent certaines compétences techniques sans nécessairement détenir un DEC. Leurs fonctions sont plus limitées que celles d'un technicien. Ils aident ou assistent généralement les techniciens, comme les personnes ayant pour fonction aide-technique ou aide de laboratoire.
526	541	556	Lignes 526, 541 et 556	Personnel de bureau	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.	<u>Bureau (51) :</u> Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.
527	542	557	Lignes 527, 542 et 557	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.	Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 71 et 81 de la page 50 du <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.</i>

528	543	558	Lignes 528, 543 et 558	Personnel métiers et services	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.	<u>Métiers et services (71) :</u> Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.
529	544	559	Lignes 529, 544 et 559	Personnel périphérique de soutien	Regroupe le personnel dont les fonctions sont liées aux activités périphériques de l'établissement, telles que les centres culturels ou sportifs et les événements spéciaux, etc.	Personnel périphérique de soutien (81) : Regroupe principalement les personnes occupant des fonctions liées aux activités périphériques de l'établissement telles que les centres culturels ou sportifs et les événements spéciaux. Le libellé de leur fonction est, par exemple, arbitre, moniteur de natation, guichetier, préposé inscription ou auxiliaire administratif. Ces fonctions sont parfois reliées à des activités sporadiques, mais intensives en main d'œuvre telles que la période d'inscription.
560	562		Lignes 560 à 562	Effectif de chargés de cours de l'année universitaire	Voir la ligne 24 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants)	
				Page 5- FF	Cette section reproduit les données du Système d'information financière des universités (SIFU) concernant le fonds de fonctionnement. Les numéros de compte entre parenthèse renvoient au Cahier de définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités. Année 2010-2011 Cette année compte 11 mois en raison d'une modification à l'année financière des universités.	
				Page 6- FR	Cette section reproduit les données du SIFU concernant le fonds de fonctionnement avec restrictions. Les numéros de compte entre parenthèse renvoient au Cahier de définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités. Année 2010-2011 Cette année compte 11 mois en raison d'une modification à l'année financière des universités.	
				Page 7- FI	Cette section reproduit l'annexe 16 du SIFU (Voir détails au compte 105 du Cahier de définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités.) Année 2010-2011 Cette année compte 11 mois en raison d'une modification à l'année financière des universités.	
				Page 8- Recherche		
714	726		Lignes 714 à 726	Fonds de recherche par source de financement	Comptabiliser les fonds administrés par l'université ou par un établissement affilié, quand la personne responsable du projet de recherche est un professeur-chercheur de l'université ou un professeur-chercheur assimilé. Ne pas comptabiliser les fonds alloués en vue de la réalisation d'un projet de recherche dont le ou la responsable n'est pas un professeur-chercheur d'une université ou assimilé. Exclure aussi les bourses de formation, les subventions allouées pour la réalisation des projets d'assistance technique de tout organisme et les frais indirects de recherche assumés à même le budget général de l'université. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'évaluent sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se réaliser.	
719			Ligne 719	Organismes subventionnaires canadiens	Fonds en provenance des organismes subventionnaires du Gouvernement du Canada (IRSC, CRSNG, CRSH, fonds Apogée, etc.)	
720			Ligne 720	Gouvernement du Canada	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Canada (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)	
723			Ligne 723	Gouvernement du Québec	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Québec (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)	
724			Ligne 724	Financement institutionnel	Financement provenant de l'établissement d'attache ou de ses constituantes (fondation, fonds, centre de recherche, etc.)	
725			Ligne 725	Autres sources	Fonds en provenance d'autres sources publiques, parapubliques et privées, canadiennes ou étrangères (Établissements d'enseignement, municipalités, compagnies, corporations, fondations, associations, organismes à but non lucratif, sociétés, etc.)	

726		Ligne 726	Contrats	Préciser le montant du financement en provenance d'autres sources obtenu en vertu de contrats de recherche. Un contrat de recherche est une entente conclue entre des parties juridiques afin de financer des travaux effectués à l'intérieur d'un projet de recherche. Cette entente comporte une ou certaines des caractéristiques suivantes (liste non exhaustive) : - exigence de biens livrables; - versements conditionnels répartis selon un échéancier prédéterminé; - contraintes en matière de communication et de confidentialité en ce qui a trait à la transmission des résultats; - contraintes relativement à la propriété intellectuelle que possède le bailleur de fonds sur les résultats des travaux de recherche.
727	737	Lignes 727 à 737	Fonds de recherche par secteur disciplinaire	Correspond aux fonds de recherche dont disposent les professeurs-chercheurs durant l'année de référence. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étaient sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se dérouler. Les professeurs-chercheurs responsables sont des professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Ils sont identifiés par le pourvoyeur de fonds comme chercheur principal responsable du projet de recherche. Comptabiliser les fonds de recherche des professeurs-chercheurs responsables selon le secteur disciplinaire auquel ils sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.
738	748	Lignes 738 à 748	Taux de professeurs disposant de fonds de recherche	Exprime le rapport, en pourcentage, entre le nombre de professeurs disposant de fonds de recherche à titre de professeur-chercheur responsable durant l'année de référence et le nombre total de professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié (Page 1, ligne 21). Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.
749	759	Lignes 749 à 759	Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	Montant correspondant à la médiane de l'ensemble des fonds de recherche dont disposent les professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié au cours de l'année de référence à titre de professeur-chercheur responsable. Calculer le montant de financement correspondant au milieu de l'ensemble (n) des valeurs des fonds dont disposent individuellement les professeurs de l'établissement durant l'année de référence, soit la valeur située à la position $(n+1) \div 2$. Inclure uniquement les montants compris dans les sommes indiquées au lignes 688 à 697 de la page 8. Exclure les subventions d'infrastructure de la FCI et les fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI. Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.

Résumé des indicateurs de cheminement universitaire utilisés par le MES

Source : MES, PFSG, DGPP, DSIG.

Champ	Formule
Taux de réussite	=SOMME(DIP1;DIP2;DIP3)/SOMME(AB1;AB2;DIP1;DIP2;DIP3;INS1;INS2;INS3;INTER;INS5;INS4;INS6;INS7)
Taux de persévérance	=SOMME(DIP1;DIP2;DIP3;INS5;INS4;INS6;INS2)/SOMME(AB1;AB2;DIP1;DIP2;DIP3;INS1;INS2;INS3;INTER;INS5;INS4;INS6;INS7)
Total cohorte	=AB1+AB2+DIP1+DIP2+DIP3+INS1+INS2+INS3+INTER+INS4+INS5+INS6+INS7

Élément	Formule
---------	---------

Légende des composantes des formules

AB1	Abandon des études avec une sanction autre que celle initialement visée
AB2	Abandon des études sans aucune sanction
DIP1	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Autre domaine d'études
DIP2	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Même domaine d'études
DIP3	Diplômés, sanction obtenue: Même discipline / Même domaine d'études
INS1	Inscrits, attestation ou microprogramme ou aucune sanction
INS2	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études supérieur
INS3	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Même cycle d'études
INS4	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Autre domaine d'études
INS5	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Même domaine d'études
INS6	Inscrits, même sanction: Même discipline / Même domaine d'études
INS7	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études inférieur
INTER	Interruption des études

Note: une étudiante ou un étudiant est considéré situation d'abandon s'il n'a pas obtenu la sanction visée, et qui, au moment de l'observation, n'est pas inscrit aux études depuis au moins cinq trimestres consécutifs. Autrement, l'étudiant sera classé en interruption. Cette situation est rétroactive avec la mise à jour des fichiers.

Table de conversion	Sciences de la santé	Sciences pures	Sciences appliquées	Sciences humaines	Lettres	Éducation	Droit	Administration	Arts	Autres
	Sciences fondamentales et appliqué	Sciences biologiques	Ressources naturelles	Études géopolitiques	Langues et littératures modernes	Pluridisciplinaire (sciences de l'édu.	Droit	Administration des affaires	Beaux-arts et arts appliqués	Études Autres
	Sciences infirmières et nursing	Botanique (phytobiologie, etc.)	Agriculture	Communications et journalisme	Langues secondes autres que le fr.	Didactique (art d'enseigner)		Comptabilité, sciences comptables	Arts plastiques (peinture, dessin, s	Environnement (qualité du milieu et pollution)
	Périalité	Zoologie	Pédologie, aménagement et conse	Psychologie	Latin, latin-grec	Formation des enseignants au préscolaire		Information de gestion	Histoire de l'art	Carrières militaires
	Médecine	Microbiologie	Zootechne	Sciences sociales	Traduction	Formation des enseignants au préscolaire et au primaire		Opérations bancaires et finance	Musique	Non applicable
	Médecine et chirurgie expériment.	Biochimie	Étude de la faune (régions sauvagi	Anthropologie	Langues et littératures françaises	Formation des enseignants spécialistes au primaire et au secondaire		Gestion et administration des entr	Musicologie (histoire et littérature)	
	Médecine dentaire	Biophysique	Sciences et technologie des alimer	Économie	Littérature comparée	Formation des enseignants spécialistes en adaptation scol. (orthopéd		Recherche opérationnelle	Art dramatique	
	Optométrie	Génétique	Phytotechnie	Histoire	Humanités gréco-latines, et archéi	Formation des enseignants au secondaire		Marketing et achats	Mouvement expressif, danse, mime, rythmique	
	Pharmacie et sciences pharmaceu	Mathématique	Design de l'environnement	Géographie	Linguistique (phonétique, sémanti	Form. des enseignants de l'ens. professionnel au secondaire et au col		Affaires sur le plan international	Design appliqué (céramique, tissage, orfèvrerie, décor)	
	Dietétique et nutrition	Probabilités et statistiques	Architecture	Science politique	Francais, en général et langue mat	Formation des enseignants au collégial		Gestion du personnel	Cinématographie	
	Ergothérapie	Mathématiques appliquées	Architecture paysagiste	Sociologie	Anglais, langue seconde	Pédagogie universitaire		Relations industrielles	Photographie	
	Physiothérapie	Actuariat	Architecture urbaine et aménagen	Criminologie	Anglais, langue seconde	Éducation des adultes et formation permanente		Économie des affaires	Arts graphiques (communications graphiques)	
	Chiropratique	Sciences physiques	Design industriel	Études urbaines	Anglais, en général et langue maternelle			Administration scolaire	Pluridisciplinaire (arts)	
	Orthophonie et audiologie	Météorologie et sciences de l'atm	Urbanisme	Démographie	Pluridisciplinaire (lettres)			Gestion des services de santé		
	Thérapies alternatives	Géologie (minéralogie, etc.)	Sciences de l'informatique	Ethnologie et ethnographie				Coopération		
	Santé communautaire et épidémic	Chimie	Ingénierie	Sexologie				Gestion de la production		
	Ergonomie	Sciences de la terre	Génie aérospatial, aéronautique e	Économie rurale et agricole				Administration publique		
	Autres professions de la santé	Océanographie	Génie agricole, génie rural	Psycho-éducation				Pluridisciplinaire (administration)		
	Médecine vétérinaire	Énergie	Génie alimentaire	Sciences domestiques				Bibliothéconomie et archivistique		
	Pluridisciplinaire (sciences de la sa	Hydrologie, sciences de l'eau	Génie biologique et biomédical	Sciences médievales						
		Pluridisciplinaire (sciences pures)	Génie chimique	Service social						
			Génie civil, de la construction et d	Animation sociale ou communautaire						
			Génie électrique, électronique et c	Orientation, information scolaire et professionnelle						
			Génie mécanique	Récréologie						
			Génie géologique	Sciences sociales et humanités						
			Génie industriel et administratif	Philosophie						
			Génie métallurgique et des matéri	Sciences religieuses						
			Génie minier	Pluridisciplinaire (sciences humaines)						
			Génie physique							
			Génie nucléaire							
			Géodésie (arpentage)							
			Génie informatique et de la construction des ordinateurs							
			Génie des pâtes et papiers							
			Génie forestier, foresterie et sciences du bois (sylviculture)							
			Génie agro-forestier							
			Sciences de l'activité physique							
			Pluridisciplinaire (sciences appliquées)							



4. Rapport sur les perspectives de développement

Université du Québec à Rimouski

Les perspectives de développement

L'UQAR joue un rôle de premier plan dans le développement des régions dans lesquelles elle est implantée et plus largement de l'ensemble du Québec. Au sortir de la pandémie, les défis rencontrés par une université en région demeurent entiers et l'UQAR compte s'y adresser en consolidant ses partenariats avec le milieu, en poursuivant le développement d'une offre de formation pertinente et accessible, en intensifiant les activités de recherche, en soutenant adéquatement sa population étudiante pour l'accompagner vers la réussite. L'UQAR entend ainsi mener des actions afin de poursuivre sa participation active à la vitalité et au développement des régions dans lesquelles elle est implantée et de la province, particulièrement dans un contexte de relance économique.

Le plan d'orientation stratégique de l'UQAR 2019-2024 est fondé sur quatre orientations qui balisent les objectifs visés et guident les différentes actions menées par l'Université. Le tableau ci-dessous fait état des actions reliées au plan d'orientation stratégique qui seront poursuivies ou amorcées dans la prochaine année.

Orientation 1

- 1) **Consolider et diversifier l'offre de formation**
- 2) **Diversifier les modes de prestation et de diffusion des formations**
- 3) **Poursuivre et intensifier les partenariats de formation aux plans régional, national et international**

Actions:

- Poursuivre les travaux rattachés à la délocalisation du programme de médecine de l'Université Laval, dont le lancement se fera à l'automne 2022.
- Poursuivre les travaux rattachés au projet de clinique interdisciplinaire en santé qui vise à offrir un espace de formation pratique rassemblant différentes disciplines de la santé et des services sociaux.
- Actualiser le plan de développement des programmes afin d'accroître et de consolider l'offre de formation en déployant des programmes dans des disciplines ou domaines qui ne sont actuellement pas couverts par l'UQAR, mais dont la pertinence se fait sentir en regard des réalités régionales. Le développement des programmes comprendra également la création de programmes de cycles supérieurs dans les secteurs où ces programmes ne sont que peu présents ou absents.
- Accroître l'offre de programmes de formation décentralisés dans les sites hors campus, notamment dans la nouvelle Antenne située à Baie-Comeau; établir des partenariats clés avec des acteurs du développement social et économique des régions desservies par l'UQAR afin d'accroître l'offre de programmes de formation.
- Poursuivre les activités du Comité de réflexion de la formation à distance.
- Augmenter la flexibilité de l'offre de formation à l'UQAR. À cet effet, le Centre de pédagogie universitaire poursuivra l'élaboration d'un plan d'action triennal, bonifiera son offre de services en matière de soutien et d'accompagnement et mènera des activités reliées à l'actualisation des techniques pédagogiques (mise en place de communautés d'apprentissage sur des enjeux pédagogiques et technopédagogiques, l'expérimentation d'outils numériques, l'animation de formations et ateliers et la création d'un site Web destiné au partage des ressources auprès des ressources enseignantes de l'UQAR).
- Accroître l'accessibilité aux études supérieures ainsi qu'à la formation tout au long de la vie à travers l'adoption de modalités de déploiement des programmes arrimées à la réalité de l'effectif étudiant.

Orientation 2

- 1) Améliorer les conditions de recherche et de création
- 2) Intensifier les collaborations et les partenariats en recherche
- 3) Miser sur le renforcement de la promotion de la recherche et de la création

Actions:

- Renforcer les secteurs de recherche émergents en santé et en sciences humaines et sociales; enrichir le soutien offert aux professeures et aux professeurs afin de favoriser l'accès à des subventions de recherche dans ces secteurs
- Finaliser et mettre en œuvre le plan de promotion de la recherche afin de permettre une diffusion plus large des travaux produits par les chercheuses et chercheurs de l'UQAR et de créer un lien plus fort avec les utilisatrices et les utilisateurs des résultats de la recherche ainsi que le grand public.
- Favoriser la diffusion et le transfert des résultats de la recherche dans les organisations publiques, parapubliques, privées et associatives
- Promouvoir et faciliter l'accès aux équipements et technologies de pointe de l'UQAR par le biais d'une plateforme d'innovation technologique; renforcer ainsi les liens entre les organisations engagées dans la recherche et développement et l'Université
- Poursuivre la participation aux zones d'innovation en projet ou en élaboration à Grande-Rivière, Baie-Comeau, Rivière-du-Loup, Lévis et Rimouski.
- Raffermer les liens avec les CCTT des régions desservies par l'UQAR afin de renforcer les collaborations en recherche (ententes, élaboration de projets conjoints);
- Contribuer au développement de la GIR (Grande initiatives réseau) en santé et d'autres GIR, notamment en sciences de la forêt;
- Poursuivre le travail pour la mise sur pied de l'Espace Création – Prototypage, piloté par l'Entrepreneuriat-UQAR et visant à rendre les équipements du département de génie accessibles à l'ensemble de la communauté universitaire.

Orientation 3

- 1) Améliorer les processus et les stratégies d'intéressement menant les étudiantes et les étudiants à s'inscrire à l'Université
- 2) Accompagner les étudiantes et les étudiants dans leur cheminement vers la réussite
- 3) Multiplier et diversifier les occasions d'apprentissage

Actions:

- Mettre en œuvre des actions permettant de rejoindre les futurs étudiantes et étudiants dont le cheminement est atypique (personnes en exercice, personnes désirant faire un retour aux études, etc.)
- Développer des stratégies visant à attirer les étudiantes et les étudiants dans les disciplines en demande où le nombre d'inscriptions est faible (par exemple le génie et la chimie) en travaillant étroitement avec les établissements collégiaux par l'intermédiaire des Pôles en enseignement supérieur.
- Intensifier les efforts de recrutement dans la francophonie européenne; déployer des actions particulières pour un recrutement ciblé des étudiantes et étudiants étrangers aux 2^e et 3^e cycles.

- Consolider la stratégie institutionnelle d'accueil et d'intégration des nouveaux étudiants, particulièrement l'intégration des étudiantes et étudiants ne maîtrisant pas la langue; mobiliser des ressources afin de favoriser la mise à niveau en français des étudiantes et étudiants non francophones.
- Multiplier les opportunités de séjour à l'étranger, dans tous les programmes offerts à l'UQAR et développer des ententes de partenariat entre universités favorisant la mobilité bidirectionnelle.
- Améliorer l'accompagnement des projets de mobilité étudiante
- Renforcer les compétences de l'équipe professorale et de chargés de cours en matière de technopédagogies afin de s'assurer que l'intégration des nouvelles méthodes de formation soit adaptée à la réalité étudiante et au contenu de la formation, dans le but d'optimiser les chances de réussite.

Orientation 4

- 1) Offrir un milieu encore plus sain
- 2) Soutenir davantage l'accueil et l'intégration
- 3) Favoriser le développement des compétences du personnel

Actions:

- Élaborer une politique de télétravail
- Améliorer les processus d'accueil et d'intégration du personnel et favoriser le développement de ses compétences
- Mandater le nouveau Comité institutionnel en équité, diversité et inclusion (CIEDI) afin d'élaborer les orientations et de guider les actions qui permettront à la communauté universitaire de vivre et de se développer dans un environnement d'études et de travail sain, inclusif et équitable, exempt de toute forme de discrimination. À cet effet, la subvention reçue par le biais du programme de renforcement de la capacité des établissements en matière d'équité, de diversité et d'inclusion du CRSNG permettra la réalisation de consultations visant une meilleure compréhension des enjeux associés à l'ÉDI à l'UQAR et la réalisation d'actions pour accroître la culture ÉDI.
- Réviser la politique environnementale; élaborer et mettre en œuvre un plan d'action en matière de développement durable visant à réduire l'empreinte écologique de l'Université



Éléments requis par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, article 3.0.4

Université du Québec à Rimouski

Nota bene : Conformément aux dispositions de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, article 3.0.4, les membres du conseil d'administration de tout établissement d'enseignement de niveau universitaire doivent établir un code d'éthique et de déontologie qui leur est applicable. Le code doit être rendu accessible au public et être publié dans le rapport annuel de l'établissement, ou ce qui en tient lieu. Le rapport annuel doit en outre faire état du nombre de cas traités et de leur suivi, des manquements constatés au cours de l'année par les instances disciplinaires, de leur décision et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que du nom des personnes révoquées ou suspendues au cours de l'année.

Aucune plainte n'a été déposée en vertu de l'application du *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski* au cours de l'année 2020-2021

TITRE : **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI**

CODE : **C3-D91**

APPROUVÉ PAR : CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉS. : CA-376-4606
24-11-1998

EN VIGUEUR : 24-11-1998

MODIFICATIONS : CA-638-7968
10-02-2015

Note : *Le texte que vous consultez est une codification administrative des politiques de l'UQAR. La version officielle est contenue dans les résolutions adoptées par le Conseil d'administration.*

1. TITRE

Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski.

2. PRÉAMBULE

La mission de l'Université du Québec à Rimouski (Université) en est une de formation, de recherche et de services à la collectivité.

L'Université se distingue en situant sa mission à l'avant-garde du développement et du partage des connaissances. Elle donne accès au savoir universitaire et collabore avec son milieu à l'essor des collectivités. Elle forme des personnes en stimulant leur sens critique et les prépare à participer activement au développement pérenne de la société, dans les régions où elle est implantée et de par le monde.

Le Conseil d'administration de l'Université (Conseil) exerce ses pouvoirs dans le respect de cette mission et des principes de gouvernance reconnue en visant à la fois l'efficacité, l'efficience, la transparence, la responsabilité et l'imputabilité.

3. OBJET

Le présent Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Rimouski (Code) a pour objet d'établir des règles de conduite applicables aux membres du Conseil en vue de maintenir et de promouvoir l'intégrité, l'objectivité et la transparence de leurs fonctions à titre d'administrateur, de façon à préserver leur capacité d'agir au mieux des intérêts et de la mission de l'Université et à inspirer la plus entière confiance auprès du public.

À ces fins, le Conseil adopte les règles qui suivent conformément aux dispositions de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*.

4. CHAMP D'APPLICATION

Chaque membre du Conseil est tenu de se conformer aux règles de conduite prescrites par le présent Code. Un membre est en outre tenu aux devoirs et obligations prescrits par les lois et règlements qui régissent l'Université, la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* et ses règlements ainsi que les articles 321 à 330 du Code civil du Québec.

5. DEVOIRS GÉNÉRAUX

Le membre du Conseil doit, dans l'exercice de ses fonctions, agir avec intégrité, indépendance, loyauté et bonne foi au mieux des intérêts de l'Université, et avec soin, diligence et compétence, comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable. Il doit, de plus, agir avec respect, retenue et réserve envers tout membre du Conseil d'administration.

Il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

6. RÈGLES RELATIVES À L'UTILISATION DES BIENS ET RESSOURCES DE L'UNIVERSITÉ

Le membre du Conseil ne doit pas confondre les biens de l'Université avec les siens. Il ne peut utiliser les biens, ressources matérielles, physiques ou humaines de l'Université à son profit ou au profit de tiers, à moins d'avoir obtenu une autorisation préalable de la vice-rectrice ou du vice-recteur aux ressources humaines et à l'administration.

7. RÈGLES RELATIVES AUX RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Le membre du Conseil est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel des renseignements ainsi reçus. Cette obligation de discrétion s'étend également aux renseignements obtenus lorsque le membre du Conseil est désigné pour siéger à différents comités.

Il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers les renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

La confidentialité à laquelle est tenu le membre du Conseil n'est pas exigée si :

- Le Conseil autorise la divulgation;
- Les renseignements sont disponibles au public;
- Les renseignements doivent être divulgués en vertu d'une loi ou de l'ordonnance d'un tribunal.

Sous réserve de l'article 15, cette obligation de confidentialité survit malgré la fin de son mandat.

8. RÈGLES DE CONDUITE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

8.1 Règle de conduite générale

Le membre du Conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent entre son intérêt personnel et ses devoirs d'administrateur.

8.2 Situations de conflit d'intérêts

Sans restreindre la généralité de la notion de conflit d'intérêts et à seule fin d'illustration, constitue une situation de conflit d'intérêts, notamment :

- a) la situation où un membre du Conseil a, directement ou indirectement, un intérêt personnel et distinct dans une délibération du Conseil d'administration;
- b) la situation où un membre du Conseil a, directement ou indirectement, un intérêt dans une entreprise, un organisme ou une association qui transige ou est sur le point de transiger avec l'Université;
- c) la situation où un membre du Conseil a, directement ou indirectement, un intérêt dans un contrat ou une transaction, ou un projet de contrat ou de transaction, avec l'Université;
- d) la situation où un membre du Conseil occupe une fonction de direction au sein d'une entreprise, d'un organisme ou d'une association dont les intérêts entrent en concurrence avec ceux de l'Université.

8.3 Intérêts incompatibles avec la charge d'administrateur

8.3.1 Les membres du Conseil ci-après énumérés :

- a) la rectrice ou le recteur;
- b) les personnes exerçant une fonction de direction à l'université constituante;
- c) les professeures, les professeurs, les étudiantes, les étudiants ainsi que la personne chargée de cours de l'université constituante;
- d) le membre provenant des collèges d'enseignement général et professionnel

ne peuvent sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme ou une association qui met en conflit leur intérêt personnel et les devoirs de leurs fonctions. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si cet intérêt leur échoit par succession ou par donation, pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

Dans l'éventualité où un intérêt échoit par succession ou donation à l'un des membres du Conseil visé au paragraphe précédent, le membre doit le divulguer dès que possible. La divulgation se fait en remplissant le formulaire prévu à l'annexe I « FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'ENGAGEMENT ET DE DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS ».

À compter de la date où cet intérêt lui échoit, et jusqu'à sa renonciation ou sa disposition, le membre du Conseil visé par une telle situation, doit s'abstenir de participer aux délibérations et aux décisions concernant l'organisme, l'entreprise ou l'association concernés et se retirer de la séance pour la durée des délibérations et des décisions relatives à ce sujet.

8.3.2 Les membres du Conseil ci-après énumérés :

- e) les membres provenant des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail;
- f) la diplômée ou le diplômé de l'université constituante

qui ont un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un organisme ou une association qui met en conflit leur intérêt personnel et celui de l'Université doivent, sous peine de déchéance de leur charge, le dénoncer par écrit à la rectrice ou au recteur et s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'entreprise, l'organisme ou l'association dans lequel il a cet intérêt ou à toute séance au cours de laquelle leur intérêt est débattu.

Ils doivent en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et des décisions relatives à ce sujet.

La divulgation se fait en remplissant le formulaire prévu à l'annexe I.

8.4 Délibérations relatives aux conditions de travail, conventions collectives ou protocoles d'entente

Un membre du personnel de l'Université qui fait partie du Conseil à titre de professeure, de professeur, d'étudiante, d'étudiant ou de personne chargée de cours doit quitter toute séance pendant la durée des délibérations et du vote sur toute question concernant les négociations relatives à la convention collective ou au contrat collectif de travail en tenant lieu qui le régit ou qui régit d'autres membres du personnel.

Un membre du personnel de l'Université qui fait partie du Conseil doit quitter toute séance pendant la durée des délibérations et du vote sur toute question dans laquelle il a un intérêt personnel et distinct.

8.5 Divulgaration des intérêts

Un membre du Conseil doit, dans les trente (30) jours de l'adoption du présent Code ou dans les trente (30) jours de sa nomination, et annuellement par la suite, divulguer à la secrétaire générale ou au secrétaire général, tout intérêt direct ou indirect, actuel ou potentiel, qu'il détient dans une entreprise, un organisme ou une association, un contrat ou une acquisition, susceptible de le placer dans une situation de conflit réel ou potentiel entre son intérêt personnel et celui de l'Université en indiquant, le cas échéant, sa nature et sa valeur.

Cette obligation de divulgation s'applique également à toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent qui pourrait survenir à tout moment durant l'exercice de son mandat.

8.6 Dénonciation d'un intérêt et retrait de la séance

Le membre du Conseil qui est en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent à l'égard d'une matière soumise à la délibération du Conseil doit le dénoncer sur-le-champ et s'abstenir de participer à toutes délibérations et au vote se rapportant à cette matière, en se retirant de la séance.

Le procès-verbal doit faire état du retrait de ce membre.

9. RÈGLE PROHIBANT L'ACCEPTATION DE CADEAU OU AUTRE AVANTAGE

Un membre du Conseil ne peut accepter directement ou indirectement un cadeau, une marque d'hospitalité ou un autre avantage que ceux d'usage et de valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur. En aucun cas, il ne peut recevoir personnellement un don en espèces.

10. RÈGLE PROHIBANT L'ACCEPTATION DE FAVEUR OU AVANTAGE

Le membre du Conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

11. RÈGLE PROHIBANT L'INFLUENCE

11.1 Offre d'emploi

Le membre du Conseil doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

11.2 Indépendance des décisions et considérations partisans

Le membre du Conseil doit prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

12. RÈGLES APPLICABLES APRÈS LA CESSATION DES FONCTIONS

Le membre du Conseil qui a cessé d'exercer sa charge d'administrateur doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de sa charge antérieure.

Dans l'année qui suit la fin de sa charge d'administrateur, un membre du Conseil ne doit pas divulguer un renseignement confidentiel qu'il a obtenu ni donner à quiconque des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public au sujet d'une procédure, d'une négociation ou d'une autre opération à laquelle l'Université est partie, ne peut donner des conseils ni agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à cette procédure, cette négociation ou cette opération.

Pendant la même période et dans les circonstances prévues au deuxième alinéa, les membres du Conseil ne peuvent traiter avec la personne visée au premier alinéa.

13. RÈGLES RELATIVES AUX RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

L'Université a identifié des porte-paroles officiels, chargés des relations avec les médias. Dans cette optique, les membres du Conseil doivent référer toute demande de renseignements à la directrice ou au directeur du Service des communications de l'Université.

Ainsi, lorsqu'un membre du Conseil est appelé à faire des déclarations publiques, il doit s'assurer que les propos tenus lors de ces déclarations ne sont pas associés à sa fonction de membre du Conseil d'administration.

14. MÉCANISMES D'APPLICATION

14.1 Comité d'éthique et de déontologie

Le comité d'éthique et de déontologie relève du Conseil d'administration.

14.1.1 Composition

Le Comité d'éthique et de déontologie est formé de trois (3) membres du Conseil, dont au moins un membre provenant des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail nommés par le Conseil pour une durée de deux (2) ans, renouvelable. Les trois membres ainsi nommés choisissent une présidente ou un président parmi eux. Le mandat à la présidence est de deux ans, renouvelable.

Le Conseil nomme un substitut pour agir lorsqu'un membre du Comité d'éthique et de déontologie est visé par une allégation découlant de l'application du présent Code ou est dans l'impossibilité d'agir.

La secrétaire générale ou le secrétaire général ou son mandataire agit comme secrétaire.

14.1.2 Mandat du comité

Le comité a pour mandat :

- a) de remplir les responsabilités qui lui sont confiées par le Code;
- b) de diffuser et de promouvoir ce Code auprès des membres du Conseil;

- c) de présenter au Conseil un rapport annuel et toutes recommandations qu'il juge appropriées en matière d'éthique et de déontologie. Le comité indique dans son rapport annuel le nombre de demandes d'avis qu'il a reçues ainsi que le nombre de dossiers d'allégations de manquements au Code dont il a traité au cours de l'année et leur suivi;
- d) de conseiller les membres du Conseil sur toute question relative à l'application du Code;
- e) de recevoir et traiter les déclarations d'engagement et de conflits d'intérêts;
- f) de réviser le Code tous les trois ans.

14.1.3 Pouvoirs du comité

Outre les pouvoirs qui lui sont conférés par le Code, le Comité d'éthique et de déontologie peut :

- a) établir ses propres règles de fonctionnement et de régie interne, dont il informe le Conseil;
- b) procéder à toute consultation qu'il juge utile à l'exécution de son mandat.

14.2 Traitement des allégations de transgression du Code

Un membre du Conseil ou le Conseil, lorsqu'il y a des motifs sérieux de croire qu'une contravention au présent Code a été commise, peut en saisir par écrit le Comité d'éthique et de déontologie en remettant à la secrétaire générale ou au secrétaire général cet écrit et tous les documents disponibles et pertinents.

Le Comité d'éthique et de déontologie détermine, après examen, s'il y a matière à tenir une enquête.

Dans la négative, un rapport est déposé au dossier. La personne qui assume la présidence du comité avise le membre du Conseil qui a saisi le comité et procède à la fermeture du dossier. Si la demande a été soumise par le Conseil, le rapport lui est adressé.

S'il y a matière à tenir une enquête, le Comité avise par écrit la personne concernée des manquements qui lui sont reprochés et lui remet copie de tous les documents du dossier qu'il détient et l'informe qu'il peut, dans les sept (7) jours, lui fournir ses observations.

Le Comité d'éthique et de déontologie rencontre la personne concernée ainsi que toute autre personne dont il estime la présence pertinente afin de recueillir leurs observations, points de vue et avis.

Si le Comité d'éthique et de déontologie conclut que la personne concernée n'a pas contrevenu au présent Code, un rapport est déposé au dossier et le dossier est fermé et gardé confidentiel, à moins qu'il ne soit dans l'intérêt du Conseil de l'en informer. La personne concernée est avisée.

Si le Comité d'éthique et de déontologie conclut que la personne concernée a contrevenu au présent Code, celui-ci adresse un rapport au Conseil faisant état de sa recommandation quant à la sanction qu'il considère appropriée dans les circonstances. Le rapport est transmis à la personne visée.

Lorsque le rapport du Comité d'éthique et de déontologie conclut qu'il y a eu contravention au présent Code et recommande une sanction, le Conseil donne à la personne concernée l'occasion de présenter son point de vue. Il rend sa décision par scrutin secret. Le dossier est traité à huis clos.

14.3 Sanctions

Une contravention au présent Code peut donner lieu à une réprimande, une demande de corriger la situation qui a généré la transgression du Code, une suspension d'une durée maximale de trois (3)

mois ou une demande de révocation à l'autorité compétente, si le manquement est grave ou s'il y a un refus de donner suite à la décision du Conseil demandant de corriger la situation.

14.4 Mesures provisoires

Lorsqu'une situation urgente nécessite une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, le Comité d'éthique et de déontologie peut relever provisoirement de ses fonctions le membre à qui l'on reproche une contravention au présent Code et en informe la personne qui assume la présidence du Conseil d'administration, le temps nécessaire pour examiner la situation et prendre la décision appropriée.

14.5 Analyse des déclarations d'engagement et de conflits d'intérêts

Le Comité d'éthique et de déontologie analyse les déclarations d'engagement et de conflits d'intérêts. Lorsqu'il estime que leur contenu nécessite que des mesures ou des précautions soient prises, le membre du Conseil est entendu. Le comité décide ensuite des mesures ou des précautions qui doivent être prises par le membre du Conseil concerné, le cas échéant.

14.6 Demande d'avis

Le Conseil ou l'un de ses membres peut demander l'avis du comité d'éthique et de déontologie sur la conformité d'une conduite ou d'une situation donnée avec le présent Code.

15. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION CONTRE LES REPRÉSAILLES

Toutes les déclarations d'engagement et de conflits d'intérêts, les allégations de transgression et les demandes d'avis sont reçues et traitées dans la plus stricte confidentialité.

La secrétaire générale ou le secrétaire général reçoit et tient les dossiers relatifs à l'application du présent Code.

16. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Code entre en vigueur dès son adoption par le Conseil d'administration.